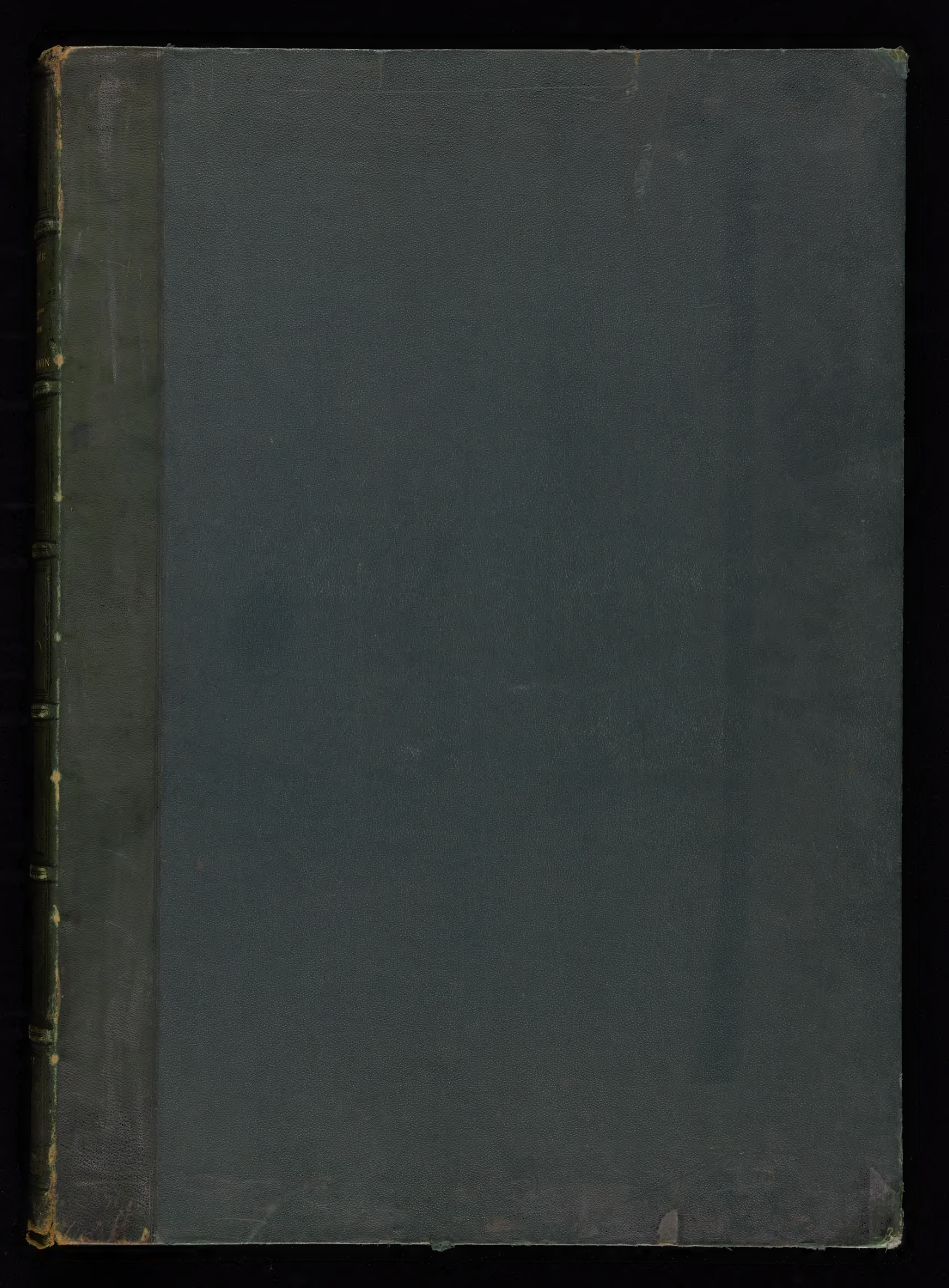
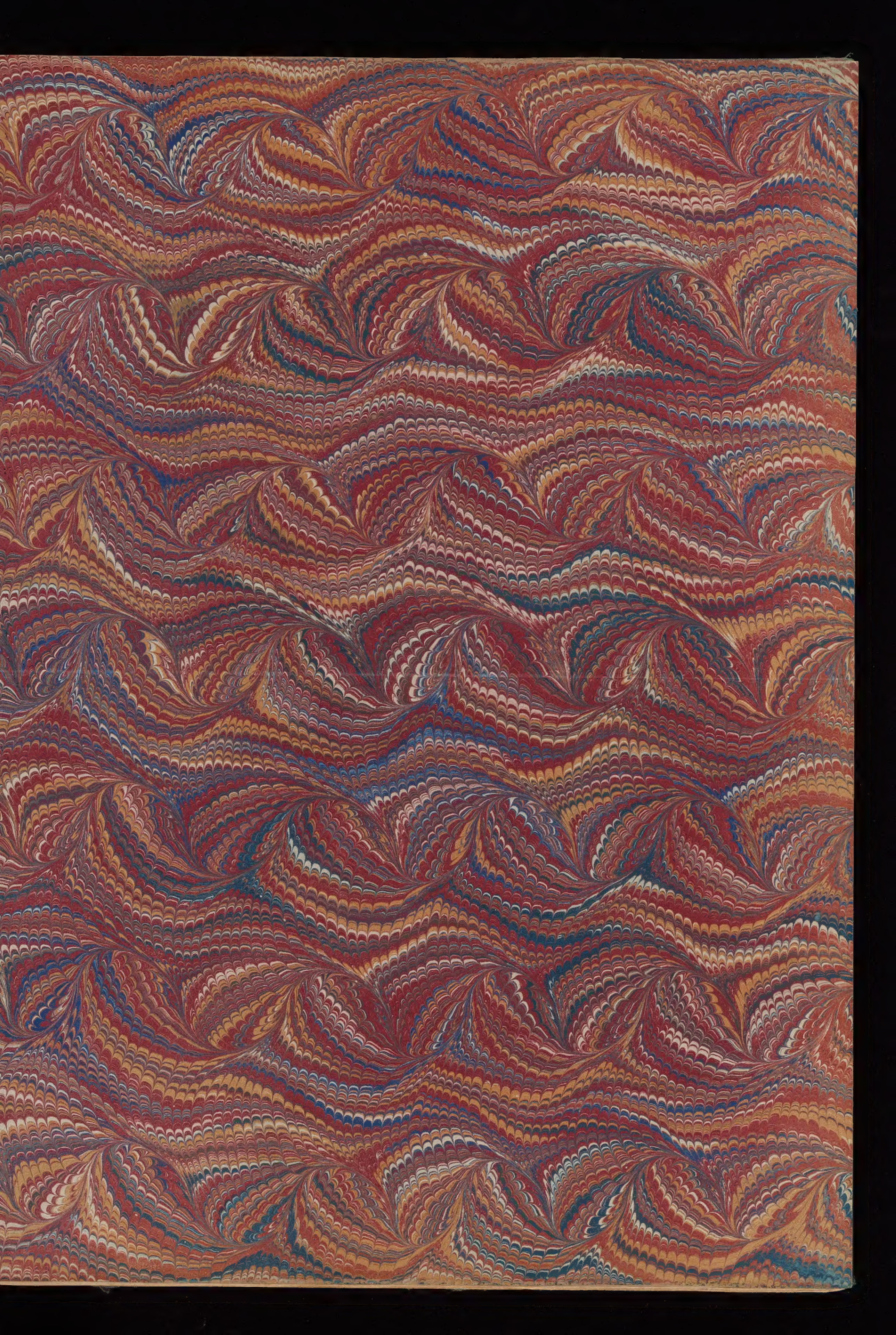






COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

TROISIÈME SÉRIE

ARCHÉOLOGIE

NOTICE

SUR

LES PEINTURES DE L'ÉGLISE

DE

SAINT-SAVIN

PAR M. P. MÉRIMÉE



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLV

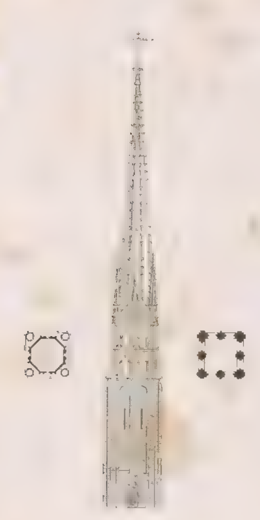
NOTICE

SUR

LES PEINTURES DE L'ÉGLISE

DE

SAINT-SAVIN.



I Tour de Saint Savin

La peinture est, de tous les arts du moyen âge, celui dont les monuments sont les plus rares en France; et cependant il est certain que la plupart de nos églises ont été revêtues autrefois d'une riche ornementation coloriée, et que leurs voûtes et leurs parois, enduites aujourd'hui d'un badigeon uniforme, présentaient de vastes compositions peintes à fresque ou en détrempe. « On ne comprend pas le moyen âge, dit M. Vitet[1]; on se fait l'idée la

[1] Rapport au ministre de l'intérieur, 1831, page 35.

plus mesquine et la plus fausse de ces grandes créations d'architecture et de sculpture, si, dans sa pensée, on ne les rêve pas couvertes du haut en bas de couleurs et de dorures. »

Pour expliquer comment le goût de la décoration polychrôme s'est perdu parmi nous, il faut se reporter au temps où l'art, transformé sous une influence étrangère, subit en France une révolution complète. Le XVIe siècle, si glorieux pour l'Italie, est marqué dans l'histoire de notre architecture par l'abandon de ce style, que nous pourrions appeler national, et auquel nous devons tant de monuments originaux. D'inventeurs qu'ils étaient, nos artistes devinrent d'ingénieux copistes, qui mirent leur gloire à reproduire et à naturaliser, pour ainsi dire, en France les chefs-d'œuvre admirés dans un autre pays. Dès ce moment, les arts du dessin, qui jusqu'alors avaient été cultivés à la fois par les mêmes hommes, ou, du moins, soumis à une direction unique, se divisèrent et devinrent comme indépendants les uns des autres. Au moyen âge, le génie, aveugle peut-être en son ambition, aspirait à l'universalité. La renaissance, plus froidement pratique, ouvrit au talent une multitude de routes distinctes : il devint plus facile d'atteindre le but; la raison l'avait abaissé, ou plutôt chaque artiste s'en était fait un à sa portée et pour lui seul. Le sculpteur s'éloigna de l'architecte, le peintre du sculpteur, et si quelquefois ils se réunirent encore, ce fut dans une espèce de lutte, où chacun s'efforça de prouver la supériorité de son art et d'enlever à son émule les suffrages du public. La peinture murale, florissante au delà des monts, se perdit en France, soit parce que nos peintres furent assez modestes pour reconnaître leur infériorité vis-à-vis des maîtres italiens, soit parce qu'ils furent assez orgueilleux pour rougir du titre de décorateur. Le perfectionnement des procédés matériels leur permit de faire de leurs tableaux des meubles, en quelque sorte, dont le fini et la délicatesse devinrent le mérite principal, et qu'on pouvait vendre ou échanger, comme un candélabre ou bien un vase ciselé, à chaque variation de la mode. Réduites à de faibles proportions, les compositions peintes cessèrent de se produire dans nos églises, ou ne s'y montrèrent que par hasard, n'étant déjà plus considérées comme nécessaires à la décoration. Au lieu de se concerter avec l'architecte pour embellir la maison de Dieu, le peintre suspendit ses tableaux au jour le plus favorable, heureux s'il pouvait attirer sur son œuvre une attention exclusive. En même temps l'affaiblissement des croyances religieuses, les railleries du scepticisme, l'oubli des traditions, et, il faut l'avouer aussi, le raffinement du goût, amenèrent l'indifférence et bientôt le mépris pour les anciennes peintures, productions d'une époque que déjà l'on taxait de barbarie. L'action seule du temps suffisait pour altérer ou détruire, dans la plupart de nos grands édifices, une décoration naturellement peu durable; les ravages de la guerre, l'ignorance, et surtout les caprices de la mode, se réunirent pour la faire disparaître plus rapidement. Mais, je n'hésite point à le dire, ni les fureurs iconoclastes du protestantisme, ni le vandalisme stupide de la révolution, n'ont imprimé sur nos monuments des traces aussi déplorables que le mauvais goût du XVIIIe et du XIXe siècle. Les barbares laissaient au moins des ruines : les prétendus réparateurs ne nous ont laissé que leurs tristes ouvrages.

L'existence d'une vaste église conservant encore un ensemble immense de peintures murales, qui remontent à une époque fort reculée du moyen âge, est une espèce de prodige aujourd'hui : aussi l'on n'en cite plus qu'une seule en France, c'est Saint-Savin. Après huit

siècles, ses fresques subsistent, et, bien que dégradées, elles offrent toujours un vaste sujet d'études à l'artiste et à l'antiquaire. Depuis peu d'années seulement elles sont l'objet de la sollicitude d'une administration éclairée, et l'auteur de cette notice s'applaudit d'avoir un des premiers signalé leur importance. Des sommes considérables accordées par M. le ministre de l'intérieur pour les réparations de l'église, les soins minutieux et intelligents qui dorénavant ne leur manqueront plus, permettent d'espérer que ces grandes compositions auront encore une longue durée. Malheureusement les secours ont été tardifs, et ne pouvaient d'ailleurs avoir d'autre effet que de reculer l'époque d'une destruction complète. Chaque jour, cependant, doit effacer quelque trait, affaiblir quelque couleur. Le seul moyen de conserver efficacement ces peintures, ou plutôt d'en perpétuer le souvenir, c'était de les reproduire par le dessin et la gravure. Tel est le but de la présente publication, que M. Villemain, ministre de l'instruction publique, a bien voulu autoriser avec sa libéralité ordinaire. Le talent du dessinateur, M. Gérard Séguin, les ressources fécondes de l'industrie moderne, garantissent la fidélité de la copie; et s'il est impossible de reproduire ces peintures telles qu'elles furent autrefois, on a pu du moins donner l'idée la plus exacte de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Chargé par le comité des arts et monuments de rédiger une notice sur les fresques de Saint-Savin, j'ai pensé que ma tâche ne se bornait pas à l'interprétation des sujets peints sur les murs de l'église; il m'a semblé que je devais encore rechercher l'origine, la date, les procédés matériels de ces peintures. Dès lors une étude complète de l'église qui les renferme m'a paru nécessaire. En effet, dans l'absence ou l'insuffisance des renseignements historiques, les caractères particuliers à l'architecture du monument peuvent nous fournir des témoignages de la plus haute importance. Il était difficile d'ailleurs de séparer la peinture de l'architecture dans l'œuvre d'une époque où elles étaient si étroitement unies; enfin, l'abbaye de Saint-Savin offrant dans ses fresques un système de décoration complet et original, c'eût été en méconnaître l'harmonie que de ne pas le considérer dans ses rapports avec la disposition architectonique de l'édifice.

Je décrirai donc d'abord l'église telle qu'elle existe actuellement; un plan et une coupe, gravés d'après les dessins de l'habile architecte qui en dirige aujourd'hui la restauration, me dispenseront de longs détails, et permettront au lecteur de réunir par la pensée les différentes compositions qu'on n'a pu lui présenter qu'isolées dans les planches ci-jointes.

Je m'occuperai ensuite de rassembler tous les documents historiques que j'ai pu recueillir sur l'abbaye de Saint-Savin[1]. Je commencerai par un abrégé de la légende du saint dont

[1] M. le maire de Poitiers a bien voulu m'envoyer en communication les deux volumes du recueil de dom Fonteneau qui contiennent un certain nombre de pièces relatives à l'abbaye de Saint-Savin; ces renseignements m'ont été de la plus grande utilité pour mon travail. Je dois encore des remercîments au savant Mr. Redet, archiviste de la préfecture de la Vienne, qui m'a indiqué avec beaucoup de complaisance quelques documents curieux conservés dans le dépôt important confié à ses soins.

« Dom Léonard Fonteneau, né à Jully, diocèse de Bourges, a fait profession, à l'âge de vingt et un ans, dans l'abbaye de Saint-Allyre, à Clermont, le 7 septembre 1726. Il entreprit en 1741, conjointement avec dom Marie-Joseph Boudet, non-seulement de travailler à l'histoire du Poitou, mais encore à celle de toute l'Aquitaine. La mort ayant enlevé son compagnon d'études en 1743, il ne perdit pas courage. Il s'appliqua sans relâche à la recherche des diplômes, chartes et autres monuments relatifs à l'histoire des provinces de Poitou, d'Aunis et de Saintonge. Il a collationné ses copies sur les originaux avec beaucoup de soin et d'exactitude. Ces matériaux, ramassés pendant vingt-sept ans, et mis en ordre, forment une collection très-nombreuse. » (Notice de dom Tassin, *Hist. litt. de la congrégation de Saint-Maur.*) Les manuscrits de dom Fonteneau conservés à la bibliothèque de Poitiers composent quatre-vingt-sept volumes in-folio. Voir l'intéressante notice publiée sur les travaux de ce laborieux

elle porte le nom. Bien qu'absolument dépourvue de toute critique historique, cette légende conserve le souvenir d'une tradition évidemment fort ancienne, et dont il était impossible de ne pas tenir compte. Elle est, en outre, nécessaire à l'intelligence d'une partie des peintures qui retracent la vie de saint Savin.

J'écris l'histoire d'un monument, et non celle d'une communauté religieuse : aussi je m'attacherai principalement aux faits qui ont quelque rapport à la fondation, à l'agrandissement, à la dégradation de l'église. Toutefois, je noterai avec soin les périodes de prospérité de l'abbaye et celles de décadence; car, de même que les richesses de ses religieux ont eu la plus grande influence sur sa décoration monumentale, de même sa pauvreté l'a préservée des altérations que tant d'autres églises ont subies aux époques de révolution dans les arts.

Après avoir comparé entre eux les renseignements que nous auront fournis l'histoire et l'étude du monument, j'examinerai les procédés d'exécution et les caractères généraux des peintures; j'essayerai d'en indiquer l'âge, et même de présenter l'hypothèse la plus probable, à mon avis, sur leur origine. La dernière partie de cette notice sera consacrée à l'explication des planches lithographiées.

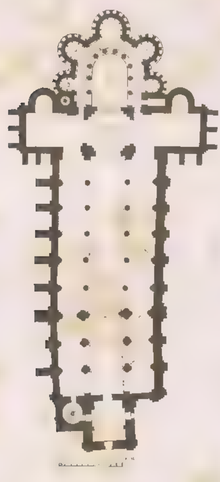
Quatre visites à l'abbaye de Saint-Savin m'ont permis d'étudier son architecture avec tout le soin qu'elle mérite, et le concours le plus généreux de la part d'artistes et d'antiquaires instruits ne m'a pas manqué pour l'accomplissement de la tâche que j'avais entreprise. M. Denuelle, qui a séjourné assez longtemps à Saint-Savin depuis que les travaux de restauration ont fait découvrir des fresques inconnues il y a peu d'années, a bien voulu mettre à ma disposition plusieurs beaux dessins inédits. M. Joly Leterme, architecte de l'église, m'a communiqué ses plans et une foule d'observations importantes. M. Viollet-Leduc, qui m'avait accompagné dans mon dernier voyage, m'a ouvert son précieux portefeuille, et s'est chargé de dessiner et de faire graver sur bois les vignettes indispensables pour la clarté de mes descriptions. Je dois enfin à M. de Chergé, correspondant du ministère de l'intérieur, et l'un des antiquaires les plus savants et les plus zélés du Poitou, beaucoup de renseignements utiles sur un monument qu'il connaît depuis son enfance. Je crois être l'interprète du comité des arts et monuments, en offrant ici à ces messieurs l'expression de ma reconnaissance.

bénédictin, par M. Foucart, dans le tome II des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Le recueil de dom Fonteneau contient, outre un assez grand nombre de chartes, diplômes, actes judiciaires, etc. quelques mémoires manuscrits sur l'abbaye de Saint-Savin. Plusieurs de ces mémoires me semblent des copies ou des abrégés du même ouvrage, que, d'après une note inscrite sur l'un des manuscrits, je crois devoir attribuer à dom Nozereau, de la congrégation de Saint-Maur. Je n'ai pu, d'ailleurs, me procurer aucun renseignement sur ce religieux ou sur ses ouvrages. — Pour la rédaction de cette notice, je me suis servi principalement d'un manuscrit de la même collection, écrit en latin par dom Estiennot, qui paraît avoir visité l'abbaye de Saint-Savin et exploré ses archives avec un soin particulier. Dom Claude Estiennot de la Serre, né à Varennes, diocèse d'Autun, en 1639, prit les ordres dans l'abbaye de Vendôme en 1658. Il fut intimement lié avec Mabillon, et fit avec lui, à pied, le voyage de Flandre. Il mourut en 1699, dans les bras de B. de Montfaucon. Ses manuscrits formaient quarante-cinq volumes in-folio, presque tous écrits de sa main. « Ce ne sont pas seulement des copies, dit dom Tassin; on y rencontre souvent des notes très-judicieuses qui supposent un goût exquis, une grande justesse d'esprit et une profonde érudition. » Les manuscrits de dom Estiennot ont été mis en œuvre par Mabillon, les auteurs du *Gallia Christiana*, dom Vaissette, dom Bouquet, etc. Mabillon le cite souvent sous le nom de *Stephanotius*. (Voir dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, pages 177 et suivantes.)

I.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.



II. Plan de l'église.

L'église de Saint-Savin est située dans une vallée étroite, ou, pour mieux dire, dans un de ces longs ravins qui sillonnent et séparent les grands plateaux du Poitou. Dans le thalweg du ravin coule, du sud vers le nord, la Gartempe, petite rivière qui va se jeter quelques lieues plus loin dans la Creuse; l'abside de l'église n'est séparée de la rivière que par un chemin large de quelques mètres. Malgré sa flèche fort élevée, on n'aperçoit l'abbaye que lorsqu'on en est assez près, et pour juger de la grandeur de l'église, il faut la regarder du haut des plateaux qui la dominent. On sait que la plupart des monastères de l'ordre de Saint-Benoît sont situés, comme Saint-Savin, dans des vallées profondes.

Sauf la flèche dont je viens de parler, et qui est une addition évidente du XVe siècle, tout l'édifice présente, au premier coup d'œil, l'apparence d'une construction homogène et d'un même jet, si l'on peut s'exprimer ainsi. Dans son ensemble, de même que dans ses détails, il offre un type très-complet de l'architecture romane, telle qu'elle se montre dans le Poitou, pendant la première moitié du XIe siècle. Plus légères et plus élancées que dans le nord de la France, les églises poitevines se distinguent par l'absence de triforium et de fenêtres dans la nef centrale. Celle-ci n'est éclairée que par les fenêtres des collatéraux, qui, par une conséquence nécessaire, ont leurs voûtes presque aussi hautes que celles de la nef cen-

trale. Cette disposition caractéristique, et presque constante dans le Poitou et la Saintonge, se retrouve à Saint-Savin très-distinctement exprimée.

L'église, régulièrement orientée, a la forme d'une croix latine. Ses transsepts sont fort courts. A l'entrée de la nef s'élève une tour carrée, surmontée de la haute flèche dont j'ai déjà parlé. Le chœur est entouré de cinq chapelles; deux autres s'ouvrent dans les transsepts. Les murs sont élevés, d'appareil régulier à l'extérieur, flanqués au nord de contre-forts puissants, mais qui, je le crois, sont des additions au plan primitif. Au sud, les cloîtres et les bâtiments réguliers de l'abbaye, contre-boutant les murs latéraux, ont suppléé au peu de saillie des contre-forts, très-faibles de ce côté. A Saint-Savin, ce qui frappe surtout le voyageur habitué à la richesse des églises poitevines, c'est la nudité des murailles, l'absence presque complète de toute sculpture, enfin une apparence austère, qui suffirait à faire assigner une date très-ancienne à l'église, surtout si on la compare aux églises voisines, dont les plus pauvres étalent souvent un luxe d'ornementation remarquable.

On peut diviser l'église de Saint-Savin en quatre parties distinctes, sur lesquelles, pour plus de clarté, j'appellerai successivement l'attention du lecteur : ce sont le porche et la tour qui le surmonte, la nef, les transsepts, le chœur. Je terminerai cette description en ajoutant quelques observations générales sur la construction de l'église.

A. VESTIBULE.

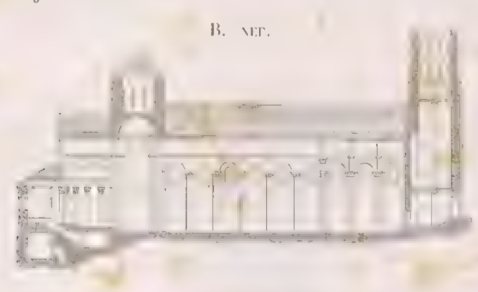
De la place du bourg on descend par quelques marches dans le vestibule placé sous la tour. La porte d'entrée est moderne; mais il est facile de voir que la porte qu'elle a remplacée devait être encore plus étroite et tout aussi dépourvue d'ornementation; elle annonçait plutôt l'entrée d'une forteresse que celle d'un édifice religieux. Cette apparence militaire est aussi celle de la partie inférieure de la tour, carrée, très-solidement bâtie, flanquée de contre-forts épais, avec deux fausses arcades sur chacune de ses faces. Dans la maçonnerie qui remplit les arcades du côté de l'ouest, on aperçoit de longues ouvertures destinées à la manœuvre d'un pont-levis. On doit noter que la maçonnerie de la tour ne se lie pas à celle de la nef. Plus tard j'aurai occasion d'exposer mes conjectures à ce sujet, en m'occupant de l'histoire du monastère. Le vestibule est une salle carrée, basse, recouverte par une voûte cintrée en berceau, renforcée dans son milieu par un arc doubleau très-épais. Pas une colonne engagée auprès de la porte qui donne dans la nef, pas une moulure, pas la plus légère trace d'ornementation sculptée. La décoration ne consiste qu'en peintures, dont j'aurai tout à l'heure à rendre compte. A gauche, au fond du vestibule, s'ouvre une porte, donnant sur un escalier en vis, pratiqué dans une tourelle accolée à la tour carrée, qui conduit aux combles de l'église et à une tribune élevée au-dessus du vestibule, laquelle communiquait autrefois avec la nef par une large arcade[1]; cette pièce, que j'appelle *tribune*, se retrouve dans beaucoup d'églises romanes et même gothiques : il est malaisé d'en déterminer l'usage. Souvent on y trouve un autel, quelquefois une cheminée, en sorte que deux destinations fort différentes semblent avoir été données à *la tribune* : l'une en ferait une chapelle, l'autre un lieu privilégié pour assister aux offices sans

[1] Cette arcade est bouchée aujourd'hui ; un autel, évidemment moderne, est placé au devant.

se mêler à la foule. Aujourd'hui la tribune de Saint-Savin ne reçoit la lumière que par les ouvertures destinées à la manœuvre du pont-levis. Autrefois elle tirait du jour de la nef; peut-être y avait-il originairement des fenêtres à l'ouest, que l'on aurait bouchées pour les remplacer par les longues baies du pont-levis. Cependant je ne vois aucune trace de cette disposition dans l'appareil, et je serais plutôt porté à croire que le pont-levis appartenait à l'époque de la construction primitive [1].

De même que le vestibule inférieur, la tribune est couverte par une voûte cintrée, renforcée par un arc doubleau qui la divise en deux parties égales; elle est, comme le vestibule, dépourvue de toute ornementation sculptée. Je reviendrai sur sa décoration peinte, retrouvée depuis peu de temps, mais malheureusement trop dégradée pour qu'il fût possible de la reproduire aujourd'hui.

B. NEF.



B. Coupe longitudinale de l'église.

La grande nef de l'église est vaste, et très-haute si on la compare aux constructions romanes du nord de la France; elle est également remarquable par la légèreté des piliers ou plutôt des colonnes qui soutiennent les voûtes, et rappelle par son apparence les basiliques romaines. Les collatéraux, d'une hauteur presque égale à celle de la nef centrale, ont de grandes fenêtres en plein cintre, percées à peu près à la hauteur des arcades de la nef. Destinées à donner du jour à toute l'église, on conçoit pourquoi, dans leur disposition et leurs proportions, elles n'ont rien de commun avec les fenêtres romanes du nord de la France [2]. J'ai déjà dit que la plupart des églises du Poitou étaient construites dans le même système : Saint-Savin en offre un des exemples les plus anciens, et la cathédrale de Poitiers un des plus modernes.

Les voûtes de la nef et celles des collatéraux sont épaisses, en plein cintre et en berceau, les unes et les autres sans arc doubleau, si ce n'est aux trois premières travées, à partir de la porte occidentale. Dans cette partie de l'église, l'arc doubleau n'a point pour but d'ajouter à la solidité de la voûte; il est destiné plutôt, ce me semble, à marquer une divi-

[1] Ou du moins à l'époque de la construction de l'église : je crois la base de la tour plus ancienne encore.

[2] On sait que les fenêtres basses des églises romanes du nord de la France sont étroites à l'extérieur, et fort ébrasées à l'intérieur.

sion dans la nef. Cette division est encore mieux indiquée par la forme des piliers. Les deux premières travées s'appuient sur des piliers formés par un faisceau de quatre colonnes engagées; vient ensuite un autre pilier carré, avec une colonne engagée sur ses quatre faces. Dans la nef, au lieu de piliers on ne trouve plus que de longues colonnes cylindriques. Ne pouvant attribuer une différence si marquée dans la forme des piliers à un changement dans les plans de l'architecte, encore moins à des époques de construction distinctes, je pense qu'il faut y voir l'intention de conserver un souvenir de la disposition particulière aux premières basiliques chrétiennes. On sait que pendant longtemps une place fut réservée, vers l'entrée de la nef, aux catéchumènes et aux excommuniés. Cette place, marquée par une barrière plus ou moins fortement accusée, s'appelait le narthex intérieur. A Vézelay, à Tournus, des portes séparent le narthex intérieur de la nef. A Saint-Savin, toute barrière a disparu; il ne reste plus qu'une indication de séparation, souvenir traditionnel d'une disposition qui peut-être n'avait plus d'objet à l'époque où on l'exprimait de la sorte.

L'ornementation de cette partie de l'église se distingue encore de celle de la nef à proprement parler : dans les travées du narthex, les chapiteaux, presque nus, ne présentent qu'une corbeille lisse, avec des saillies au sommet qu'on peut considérer comme des rudiments de volutes; les chapiteaux de la nef ont une forme toute différente : leur



IV Chapiteau du narthex

corbeille, fort évasée, est entourée de rinceaux et d'entrelacs, d'un travail grossier sans doute, mais qui dénote pourtant quelque recherche. On verra tout à l'heure que l'on s'est



V Chapiteau de la nef

efforcé de donner encore plus de richesse aux chapiteaux des colonnes qui entourent le chœur. Au reste, on se ferait l'idée la plus inexacte de la sculpture poitevine, si l'on en jugeait par les chapiteaux de Saint-Savin. Ces derniers se font remarquer par leur rudesse, dans une

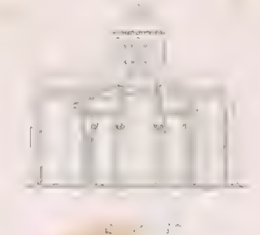
province où la sculpture d'ornementation est parvenue de bonne heure à l'élégance la plus raffinée.

Les colonnes de la nef n'ont point de base, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à une faible saillie, sans la moindre moulure, ménagée au bas du fût, à quelques centimètres au-dessus du pavement.

L'axe de la nef ne correspond point exactement à celui du chœur, et les piliers de la nef sont fort mal alignés. Ces irrégularités tiennent, soit à une négligence très-commune à l'époque romane, soit à une cause particulière que j'aurai plus tard à rechercher.

J'ai encore à répéter ici ce que je disais tout à l'heure de l'absence de décoration sculptée dans le vestibule. Je citerai comme un fait caractéristique la nudité des fenêtres, sans archivoltes ornées, sans colonnes engagées. Sauf les chapiteaux, on ne voit pas trace de sculpture dans toute la nef.

C. TRANSSEPTS.



VI. Coupe transversale de l'église

Les piliers placés au centre des transsepts, et destinés à soutenir la coupole et le clocher, ayant une très-forte saillie sur l'alignement des colonnes de la nef, le chœur est masqué en grande partie au spectateur entrant dans l'église, qui, de loin, pourrait croire que pour arriver au maître autel il a une porte à franchir. Cette disposition nuit à l'effet pittoresque qu'on pourrait attendre de la grandeur réelle de l'édifice, et a, de plus, ce désavantage, qu'elle empêche de voir le chœur du point de vue où le chevet et les chapelles qui l'entourent paraîtraient de la manière la plus favorable. A Saint-Sernin de Toulouse, on observe une disposition semblable, mais elle n'appartient pas au plan primitif. L'érection tardive d'une très-haute tour au-dessus de la coupole des transsepts a nécessité le renforcement des piliers au centre de l'église. Ici, l'on serait tenté, au premier abord, d'attribuer à un motif analogue la saillie extraordinaire des piliers des transsepts. Un examen plus attentif ne permet point cependant d'admettre cette hypothèse. En effet, le clocher a des proportions médiocres, et rien dans ses détails ne semble appartenir à une époque postérieure à la construction générale. Le rétrécissement disgracieux de la nef et la saillie de ces piliers pourraient s'expliquer simplement par la timidité ordinaire aux premiers architectes de l'époque romane. Bien différents de leurs successeurs, qui recherchaient les constructions difficiles et hardies, ils craignaient de donner à leurs voûtes une portée trop grande, et exagéraient la force des

massifs destinés à les soutenir. Je reviendrai au reste sur ce point, et je proposerai une autre explication, peut-être plus satisfaisante, qui me sera fournie par l'histoire du monastère.

Les croisillons des transsepts sont fort courts, et leurs murailles absolument nues. Chacun a une petite chapelle semi-circulaire qui s'ouvre à l'ouest, et qui forme comme la base de la couronne d'absides et d'autels qui entoure le chevet.

Au XVIIe siècle, on avait fait une sacristie dans le croisillon nord, au moyen d'un mur qui l'isolait du reste de l'église. En démolissant ce mur, au commencement de la présente année, on l'a trouvé formé en partie de débris sculptés, appartenant, comme il semble, au XIIe ou au XIIIe siècle. Le fragment le plus considérable et le plus curieux est une grande statue d'ange, complétement peinte, mais malheureusement mutilée. Elle était encastrée dans le mur du transsept, sous la retombée de l'arc que forme l'ouverture de l'abside. Il est évident qu'elle n'avait été mise là qu'à une époque assez récente, et pour faire office de moellons. On ignore où elle a pu être placée dans l'origine. La vignette ci-jointe me dispense de toute description.



VII. Statue trouvée dans l'église de Saint-Savin.

Un peu plus loin, à l'angle rentrant du même croisillon, le long de la muraille orientale du transsept, entre le mur nord et l'abside, on a trouvé en 1844 un tombeau de pierre de forme trapézoïde, composé de deux pièces : l'une en façon d'auge, avec une place creusée et arrondie pour la tête du cadavre; l'autre servant de couvercle, plate en dessous et présentant à l'extérieur un angle très-obtus. Sur le côté plat, *à l'intérieur,* on lit l'inscription suivante tracée en creux :

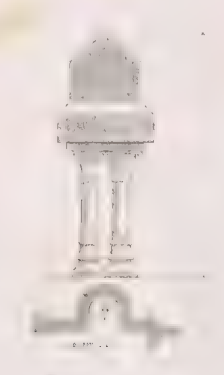
HICRCOVICZET ODO ABBAZ

Hic requiescit Odo abbas.

Les caractères sont très-frustes et de la forme la plus barbare. Il paraît que ce tombeau aurait été déjà fouillé, car on n'y a trouvé ni ossements, ni aucun de ces objets que renferment d'ordinaire les sépultures du moyen âge. La tête du mort, ou plutôt la partie du tombeau destinée à la recevoir, était tournée au nord.

On connaît deux Odon abbés de Saint-Savin, le sixième et le neuvième; l'un mort en 942, l'autre vers le milieu du XIe siècle. Il est impossible de déterminer aujourd'hui auquel des deux appartient ce tombeau. D'ailleurs il est si étrange de tracer une inscription à l'intérieur d'un sépulcre, qu'on se demande si le couvercle n'a point été retourné et taillé pour une nouvelle destination. On pourrait peut-être expliquer cette inscription cachée, par un motif d'humilité, qui aurait porté l'abbé Odon à vouloir dérober sa dépouille mortelle aux hommages de ses successeurs immédiats.

Dans l'abside de l'autre croisillon, et dans l'épaisseur du massif de maçonnerie qui supportait l'autel, on a découvert tout récemment un tombeau en pierre dont l'origine est inconnue. D'après sa forme, et surtout d'après l'ornementation des chapiteaux des colonnettes qui le soutiennent, on doit présumer qu'il remonte aux premières années du XIIIe siècle. La vignette ci-jointe en fera connaître la disposition, qui m'a paru assez curieuse pour devoir être reproduite.



VIII. Tom[illegible]

Un peu plus loin, et dans le mur même, on a trouvé une fiole en verre blanc, de forme allongée, avec un goulot étroit, scellée à ses deux extrémités du sceau de l'abbaye, et



IX. Sceau de l'abbaye de Saint-Savin.

renfermant une substance jaunâtre qui s'est solidifiée après avoir été liquide. Auprès de la fiole était un mereau de l'ordre de saint Benoît, portant les initiales ordinaires de ces sortes

de jetons[1]. La forme de la fiole, celle du cachet, enfin la présence du mereau, ne permettent pas de croire que ce singulier dépôt ait été fait à une époque fort ancienne. Très-probablement il ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Pourquoi ces objets ont-ils été cachés de la sorte dans l'intérieur d'un mur? C'est ce qu'il serait, je crois, difficile de deviner aujourd'hui.

Du croisillon sud on passait autrefois dans le cloître et dans les bâtiments réguliers de l'abbaye. Le cloître est absolument détruit. Ce qui reste des bâtiments réguliers date du XVIIe ou XVIIIe siècle, et sert maintenant de logement à la brigade de gendarmerie de Saint Savin.

D. CHOEUR.

Le chœur est élevé de quelques marches, et les colonnes qui l'entourent reposent sur un stylobate orné d'une arcature qui se répète dans les chapelles du chevet et sur les murs latéraux; ce chœur est fort court. Il n'a que onze arcades assez étroites disposées en demi-cercle, et surmontées autrefois de petites fenêtres ou de niches; au-dessus est une voûte de la même hauteur que celle de la nef et de même construction. Les chapiteaux du chœur, les plus riches qui se voient dans l'église, sont d'un travail assez médiocre, mais pourtant recherché; ils sont alternativement historiés et ornés de feuillages fantastiques. Les arcades,



X. Arcades du chœur, chapiteaux, ornementation peinte des fûts et des archivoltes.

revêtues d'un crépi de mortier, n'ont point d'archivoltes sculptées, et si, comme il est probable, le sculpteur de Saint-Savin a épuisé tout son talent sur les chapiteaux du chœur, il est facile de juger combien l'art était encore loin de l'éclat où il parvint dès les premières années du XIIe siècle.

[1] Au droit, le monogramme IHS; une croix au-dessus et trois clous au-dessous; puis les lettres suivantes disposées en cercle: †VRSNMSV†SMQLIVB, c'est-à-dire « Vade Retro Satana; Nunquam Mihi Suade Vana; Sunt Mala Quæ Libas; Ipse Venena Bibas. » — Revers: une croix ancrée, avec les initiales suivantes: sur la ligne horizontale, NDSMD, « Non Draco Sit Mihi Dux; » sur la ligne verticale, CSSML, « Crux Sacra Sit Mihi Lux; » enfin, dans les angles rentrants de la croix sont disposées les lettres suivantes: CSPB, « Crux Sancti Patris Benedicti. » (Voy. Duby, *Traité des Monnaies des Barons et des Prélats*, t. I, p. 74.)

Les cinq chapelles semi-circulaires autour du chœur n'offrent rien de remarquable. Toutes sont fort étroites et chacune est percée d'une fenêtre assez grande pour donner du jour au chœur, qui sans cela serait fort mal éclairé[1].

Il faut remarquer que l'entrée du passage semi-circulaire entre le chœur et les chapelles ne s'ouvre point dans l'axe des collatéraux de la nef, disposition singulière et assurément peu gracieuse. Je me borne à présent à la signaler; j'essayerai d'en rechercher les motifs en étudiant l'histoire de l'abbaye.

On descend dans la crypte par un escalier pratiqué dans l'axe du chœur, et en face de la chapelle n° 4, dite de Saint-Marin. L'entrée de cet escalier, recouverte par une espèce de trappe, rétrécit ou plutôt envahit le passage entre le chœur et les chapelles, et il me paraît très-probable que l'architecte, pour adopter une disposition aussi peu commode, a dû obéir à des nécessités résultant de la sainteté particulière de ce lieu. La crypte n'a d'autre ornementation que ses peintures. C'est une salle basse, voûtée en plein cintre, qui occupe à peu près tout l'espace entouré par les colonnes du chœur. Sous la chapelle de Saint-Marin il existe un petit caveau carré, communiquant avec une sorte de puits récemment découvert; peut-être était-ce un *trésor,* ou plutôt une cachette comme il en existe une dans la crypte de la cathédrale de Chartres. (Voir la vignette n° III.)

E. REMARQUES SUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE.

A ne voir l'église qu'à l'extérieur, ses assises en moellons uniformes et régulièrement disposés, on ne devinerait pas la grossièreté singulière de l'appareil. Ces assises de moellons ne sont qu'un parement, derrière lequel on trouve un *opus incertum* composé de pierres de toute grandeur, de briques et de gravois, noyés pêle-mêle dans le ciment, et revêtus d'un crépissage à l'intérieur de l'édifice. Les colonnes ne sont pas construites en meilleurs matériaux; leurs tambours sont de moellons assemblés sans beaucoup de soin, et séparés par des lits de mortier d'une épaisseur remarquable. Le tout est couvert, ainsi que les arcades, les voûtes et les parois, d'un enduit assez fin, évidemment destiné à recevoir des peintures.

Les voûtes sont fort épaisses, en moellons, et cintrées en berceau. Avant les dernières réparations, elles étaient dans l'état le plus alarmant. La charpente est moderne, ou du moins très-postérieure au XVIe siècle. Le clocher, à l'intersection des transsepts et de la nef, est octogone, percé de fenêtres en plein cintre, flanquées de colonnettes courtes et d'un travail grossier. L'une d'elles se distingue par l'ornementation à la fois curieuse et barbare de son fût; il est guilloché ou cannelé horizontalement.

[1] Voir, à l'appendice B, un extrait du manuscrit de dom Estiennot, qui fait connaître les noms des différents autels et les inscriptions très-anciennes que l'on y a tracées. Pour plus de clarté, j'ai suivi, dans l'indication des autels de l'église, l'ordre marqué dans le manuscrit de dom Estiennot. Il désigne par le n° 1 l'autel placé dans le transsept nord; le n° 2 est l'autel du chœur voisin du n° 1, et ainsi de suite. En faisant le tour du chœur de gauche à droite, on revient au transsept, et l'autel placé dans le croisillon sud porte le n° 7 Il y avait encore deux autels situés entre le narthex et la nef, et dédiés l'un à Marie, l'autre à saint Joseph; leur construction ne remontait qu'à l'année 1664. Aujourd'hui l'on n'en trouve plus la moindre trace

Résumons en quelques mots les caractères principaux de l'église de Saint-Savin :

Rudesse et timidité de la construction; mauvaise qualité des matériaux; emploi excessif du mortier;

Voûtes en berceau non contre-boutées par les voûtes des collatéraux;

Rareté et grossièreté de l'ornementation sculptée;

Emploi exclusif de l'arc en plein cintre.

Toute personne familiarisée avec l'architecture du moyen âge assignera sans hésiter à l'église de Saint-Savin une date fort reculée dans le XIe siècle, soit, pour plus de précision, de l'an 1000 à 1050.

II.

LÉGENDE DE SAINT-SAVIN.

J'ai tiré le récit qu'on va lire, d'un manuscrit latin faisant partie du recueil de dom Fonteneau [1], et copié sur le légendaire de Saint-Cyprien à Poitiers. Le manuscrit est un petit in-4° de vingt-huit pages, d'une écriture très-fine qui me paraît appartenir au commencement du XVIIe siècle. On lit à la fin du cahier cette note écrite d'une autre main : « Nota que ledit extrait nous fut laissé par MM. les anciens et ceux qui officiaient à Notre-Dame l'ancienne, qui est une paroisse proche Saint-Pierre le Puellier. On dit qu'il y avait un autre légendaire, mais qu'on ne put trouver. » La vie des saints Savin et Cyprien, telle qu'elle est rapportée dans la Bibliothèque de Labbe, tome II, 665, ne diffère pas essentiellement du manuscrit dont je vais donner l'extrait; peut-être même n'en est-elle qu'un abrégé. J'ai pensé que, pour l'explication des peintures qui se rapportent à la vie de saint Savin, je devais donner la préférence au légendaire conservé dans l'abbaye. Quant à l'authenticité de la légende même, je ne puis que m'en rapporter aux propres paroles du P. Labbe : « Hinc « patet ab imperitis temporum scriptoribus aut conficta, aut saltem vitiata, in plerisque « fuisse martyrum acta. »

Il m'a paru inutile de traduire littéralement le latin détestable et le style ampoulé de l'auteur de la légende, qui emprunte les noms des compagnons des deux martyrs. Je me bornerai à insérer ici la préface, qui pourra donner une idée de la manière du narrateur et de sa latinité.

« Incipit prologus sanctorum martyrum Savini et Cypriani.

« Sanctissimo præsulum, domino Germano, Asclepius et Valerius prespiteri (*sic*) salutem. « Si, facta quæ digna sint imitari, et alteri possunt prodesse seculo, sanctorum trophea, « stylo vel rustico quis digesserit, et sibi, mercedem, et imitari volentibus, salubrem con- « feret medicinam. Victoriasque præciosorum martyrum Savini et Cypriani fratris sui, qui- « bus usque ad calcem interfuimus, non loqui quam memoria dignæ sint, erimus ducentes « (*nocentes?*). Plebeio utentes calamo, ut vulgaribus prosint, de pluribus pauca, sed, in « Deo teste, verissima scripsimus; quæ Vestræ Sanctitudini offerre dignius putavimus; ut, « qui illos vestra benedictione firmastis, eorum certamina vestra nunc iterum authoritate « vulgetis.

« Explicit prologus, incipit passio, etc. »

En l'an 458 de l'incarnation de N. S., Maximus et Ladicius étant consuls à Amphipolis, ville d'Italie (*sic*), un redoublement de ferveur se manifesta parmi les gentils, par des sacrifices continuels à Dionysius, leur principale idole. Il y avait alors à Amphipolis deux frères d'une naissance illustre, Savin et Cyprien, natifs de Brixia (Brescia), ville voisine, célèbres l'un et l'autre par leur sagesse et leurs vertus. Ils voyaient avec horreur les gros-

[1] Recueil de dom Fonteneau, t. LXXX. Voir l'appendice A, n° 17.

sières superstitions des Amphipolitains et les exhortaient à quitter leurs idoles de bois ou de métal, pour adorer le seul vrai Dieu.

Cinq mois après la fête de Dionysius, que les gentils avaient célébrée par des danses et des orgies, Ladicius vint à Amphipolis, et tout le peuple, animé contre les chrétiens, courut les dénoncer et demander leur mort au proconsul (*sic*). Celui-ci fit aussitôt comparaître les deux frères devant son tribunal, et les interrogea d'abord avec douceur. Savin, comme l'aîné, parla le premier, et, plein d'une noble audace, confessa qu'il était chrétien. Il reprocha même à Ladicius son aveuglement. Le magistrat, espérant que la jeunesse de Cyprien serait plus facile à séduire, tâcha d'obtenir de lui une rétractation. Prières, menaces furent inutiles; les tourments n'eurent pas plus d'effet. D'abord on les suspendit à un poteau, et on les déchira avec des ongles de fer[1]. Les bourreaux se fatiguaient, lorsque Ladicius voulut tenter encore une fois de séduire les deux chrétiens et d'obtenir d'eux qu'ils sacrifiassent aux idoles. Il s'aperçut bientôt que leur constance n'était pas ébranlée. Savin, s'approchant de l'idole de Dionysius, fit le signe de la croix, et aussitôt l'idole, tombant de son piédestal, se rompit en morceaux. Furieux à ce spectacle, Ladicius fit jeter les deux soldats du Christ dans une fournaise ardente; mais le feu les respecta et n'endommagea pas même leurs vêtements. Sous cette voûte ardente, les deux jeunes martyrs louaient le Seigneur, lorsque tout à coup les flammes, sortant avec impétuosité de la fournaise, consumèrent Ladicius et cent soixante des gentils qui assistaient au supplice. On ne put retrouver le moindre débris de leurs cadavres. Un des principaux de la ville, nommé Gelasius, peu touché de ce miracle, fit conduire les saints dans la prison.

Quelques jours après arriva Maximus, collègue et parent de Ladicius, attiré à Amphipolis par la nouvelle de la mort de ce dernier. On lui amena les deux saints. « Parle, dit-il à Savin, toi qui es supérieur de taille et d'années, comment te nommes-tu[2]? » Or Savin était d'une haute stature, terrible à voir, le visage gracieux et rondelet[3], bien proportionné de tous ses membres, et, quant à l'esprit, le plus doux et le plus aimable des hommes. « Mon père, répondit Savin, se nommait Magnus, ma mère Tatia, je m'appelle Savin. Élevé par eux dans l'étude des bonnes lettres, je suis un humble clerc. — Et toi, quel est ton nom? demanda le proconsul à Cyprien. — Moi, je suis Cyprien. Nous sommes frères de père et de mère, fils de Magnus de Brescia, trois fois consul, et revêtu de la dignité préfectorale. Notre mère est également de famille consulaire, étant fille de Campadia[4]. — Eh bien! dit Maximus, en dépit de votre illustre naissance, sachez que si vous n'adorez pas sur l'heure le dieu Apollon, vous serez mis à la gêne, puis livrés aux bêtes de l'amphithéâtre. On devine la réponse des deux héros chrétiens. Trois jours leur supplice fut différé, non point par commisération; mais on voulait faire jeûner une lionne et deux lions terribles, afin de rendre inévitable la mort des

[1] L'auteur invente un verbe pour ce supplice : c'est *ungulari*.

[2] « Dic mihi qui ætatis corpore es prolixior et temporis quan« titate, quo censeris nomine? »

[3] Je traduis ainsi les mots *cicerina facie*, que je ne comprends guère. L'auteur veut-il dire que le saint avait le visage rond comme un pois chiche, *cicer*, ou bien le mot est-il défiguré dans le manuscrit, et faut-il lire : *cincinnata facie*, tête frisée? Voici le texte : « Erat nempe Savinus statura procerus, « terribilis visu, venusta et cicerina facie, decens corpore, et « mente benignissimus. » L'auteur ayant dit dans sa préface qu'il écrivait pour le vulgaire, avec un style rustique, j'ai donné la préférence à la leçon *cicerina facie*, qui sent son paysan en effet.

[4] Le texte porte que la mère des saints était *consul* aussi : « Mater autem nostra æque consul de matre sua Campadia est « orta. »

martyrs. Le jour venu, Maximus assis sur son tribunal, tout le peuple se pressant dans l'amphithéâtre, on lâcha d'abord la lionne, qui, d'un bond, s'élança au milieu de l'arène en poussant un rugissement effroyable. Mais, ô surprise! à la vue des deux frères, sa fureur disparaît; elle remue la queue comme un chien, et leur lèche les pieds. Les deux lions qu'on lâche ensuite montrent la même douceur, et caressent humblement les victimes offertes à leurs dents homicides. Mais tout le peuple s'écria : « Ils charment les lions par art magique! qu'on leur donne la mort! » Le proconsul les fit ramener en prison, pour méditer quelque genre de supplice aussi nouveau qu'épouvantable. Trois jours les deux frères demeurèrent en prison, « *restaurés par la nourriture du jeûne.* » Au bout de ce temps, un ange leur apparut : « Sortez, leur dit-il, prenez le chemin des Gaules; là vous trouverez la récompense que le Seigneur vous destine. » Aussitôt les murailles de la prison s'écartèrent à droite et à gauche, et les chrétiens se virent libres.

Les saints sortirent de prison vers les calendes de mai. Ils se rendirent d'abord chez deux prêtres chrétiens, Asclepius et Valère, qui jusqu'alors avaient échappé à la persécution en déguisant leur croyance. Animés par la fermeté de Savin et de Cyprien, ils trouvèrent assez d'audace, non-seulement pour les accompagner dans leur long voyage, mais même pour les suivre jusqu'à leur martyre. Tous ensemble ils traversèrent les Alpes pennines, et parvinrent au bord du Rhône : leur renommée les précédait, et partout ils étaient entourés d'un grand concours de peuple avide de les voir et d'entendre leurs touchantes exhortations. Une femme païenne, nommée Emmenia, vint déposer à leurs pieds son enfant mort. « Vous êtes, leur dit-elle, comme on le prétend, les amis du grand Dieu. Faites, par vos prières, qu'il me rende ma seule espérance, mon fils unique. Je suis chrétienne si vous me le rendez. » Saint Savin fit une courte oraison, puis, prenant la main de l'enfant, il le releva plein de vie. Avertis par un ange, les saints et leurs compagnons poursuivirent leur voyage. A Lyon, ils passèrent la Saône à la nage (*sic*), et, cheminant par la haute Bourgogne, ils parvinrent jusqu'à Auxerre. Là ils trouvèrent le très-glorieux Germain, et Loup, évêque de Troyes, l'un et l'autre revenant d'un voyage en Irlande, île habitée par les Scots et les Bretons, vers lesquels le souverain pontife les avait dépêchés pour extirper l'hérésie des Pélagiens (*sic*). D'abord Germain voulut les retenir; mais, éclairé par une révélation divine, il les bénit et les accompagna jusqu'à trois milles d'Auxerre. Après avoir passé la Loire et traversé le pays de Tours, saint Savin et ses compagnons se trouvèrent sur le territoire des Poitevins, au confluent de la Gartempe et de la Creuse : là, comme ils prenaient quelque repos, ils aperçurent le proconsul Maximus qui les poursuivait.

Maximus avait juré de ne revoir l'Ausonie (*sic*) que lorsqu'il aurait vengé la mort de son parent Ladicius; il s'était mis en route avec deux cents satellites italiens, et, suivant partout les saints à la piste, il venait enfin de les découvrir. Déjà les chrétiens se croyaient parvenus au terme fatal de leur voyage, quand tout à coup une barque parut au bord de l'eau. Ils y entrèrent, et la barque, sans voiles, sans rames, les porta en un instant à l'autre rive. Aveuglé par la fureur, Maximus se jeta sans balancer dans la rivière pour les atteindre. Il y perdit la moitié de son monde, qui se noya dans les flots. Sans se décourager, il recommença sa poursuite, et atteignit enfin les illustres fugitifs sur le bord de la Gartempe, à un mille environ d'Antigny, dans un lieu nommé Cerisier (*Cerasus*). Aussitôt il les fit garrotter, et les conduisit dans une

île de la Gartempe, en face d'un champ appelé Sceaux (*Sellis* ou *Psellis*). Là il leur fit souffrir tous les supplices que sa rage sut imaginer. Un malheureux, tourmenté par un esprit de ténèbres, assistait à ce triste spectacle. « Tu vois ce fou, dit Maximus à Savin; ne saurais-tu faire sur ce misérable quelqu'un de ces miracles que tu faisais en Ausonie, par la vertu de ton Christ crucifié? » Savin, levant les yeux et les mains au ciel, supplia le Seigneur de délivrer le possédé : incontinent l'esprit immonde sortit du corps de ce malheureux avec une horrible puanteur. Le possédé demanda le baptême, et avec lui dix des satellites de Maximus. Nul miracle ne pouvant toucher ce maudit, il fit trancher la tête à Savin et à ses dix soldats; quant à Cyprien et à ses deux compagnons, Asclepius et Valère, il les emmena avec lui à Antigny.

La nuit même, les deux prêtres Asclepius et Valère, miraculeusement délivrés de leurs fers, se rendirent dans l'île où gisait abandonné le cadavre du martyr; ils le portèrent de l'autre côté de la rivière, sur une hauteur qu'on nommait alors le mont des Trois Cyprès (*ad tres Cupressos*). Il y avait là une chapelle ruinée par les Vandales, consacrée jadis au bienheureux saint Vincent. Ce fut ce saint lieu que les deux prêtres choisirent pour la sépulture de Savin. Ils l'y déposèrent le 9 des ides de juillet. Cyprien trouva le martyre à Antigny et fut enterré à côté de son frère. Pour Maximus et ses soldats, livrés aux démons et agités d'une fureur divine, ils périrent tous misérablement bientôt après. Ainsi finit la légende. — L'île de la Gartempe, où Savin souffrit le martyre, existe à quelque distance du bourg actuel de Saint-Savin, non loin d'Antigny : on la nomme l'île du Gué de Sceaux; elle est en face d'un hameau nommé Saint-Cyprien, que longe une voie romaine. On voyait encore, il y a vingt-cinq ou trente ans, près de l'île, sur la rive gauche de la Gartempe, les ruines d'un village nommé le Gué de Sceaux. Quant au mont des Trois Cyprès, il est connu aujourd'hui sous le nom de mont Saint-Savin. On passe par cette hauteur pour aller au hameau du Breuil. Je n'y ai observé nul vestige de chapelle, mais, au XVIIe siècle, il y avait, sur le coteau, une église dédiée à saint Vincent. Le P. Labbe l'appelle l'église paroissiale de Saint-Savin : « Ecclesia parochialis, S° Vincentio dicata, in monte imposita est[2]. »

Un des religieux réformés de l'abbaye de Saint-Savin, à propos de la légende dont on vient de lire l'abrégé, a écrit en note :

« L'endroit qu'on appelle le mont Saint-Savin, où l'on prétend que ce saint a été martyrisé[1], n'est décoré d'aucune marque ni d'aucun monument d'antiquité. L'église est d'un goût très-moderne. Tout ce qu'on dit sur le martyre de saint Savin, arrivé dans ce lieu, n'est fondé que sur une tradition, aussi bien que ce qu'on dit sur le martyre de saint Cyprien, son frère, au Gué de Sceaux[3]. »

[1] L'auteur de cette note confond les faits et les lieux. Le mont des Trois Cyprès est le lieu de la sépulture et non du martyre de saint Savin. Saint Cyprien fut décapité à Antigny, et non au Gué de Sceaux.

Le *Martyrologium gallicanum* de Dusaussay rapporte en deux mots le martyre des saints Savin et Cyprien. Il croit à tort que le monastère de Cerisier fut consacré à un autre saint :

« V° Idus Julii

« In finibus Pictonum passio SS. martyrum Savini et Cypriani, « qui apud oppidum Confluentium, sub Maximo præside, fidem « Xpi asseverantes, gloriosum pro eius confessione martyrium « compleverunt. Fuit alius Savinus, alias Sabinus, confessor, « eodem in tractu meritis gratia conspicuus, in cuius honorem « conditum est antiquum cœnobium ad Garempam (*sic*) amnem, « 9 leucis ab Augustorito Pictonum, ubi colitur proprio natali « 7 Idus octobris. » (André Dusaussay, *Martyrologium gallicanum*, p. 1144.)

[2] Bibl. Labb. II, 665.

[3] Recueil de dom Fonteneau, t. LXXX. Voir l'appendice A, n° 23.

III.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-SAVIN.

Les archives de l'abbaye de Saint-Savin ont été détruites pendant les guerres civiles du XVIe siècle. Le titre le plus ancien qui se soit conservé, d'ailleurs sans importance, ne remonte qu'au commencement du XIe [1]. Auparavant on ne trouve qu'inexactitudes et contradictions.

Plusieurs mémoires recueillis dans la précieuse collection de dom Fonteneau, bien que d'une date assez récente (ils sont tous du XVIIe ou même du XVIIIe siècle), m'ont paru cependant offrir le témoignage d'une tradition locale qui ne pouvait être négligée, et j'en ai fait un fréquent usage.

On attribue généralement à Charlemagne la fondation de l'abbaye de Saint-Savin. Vers 800, suivant la chronique de Maillezais [2], en 810, suivant un mémoire manuscrit du recueil de dom Fonteneau [3], Charlemagne fit bâtir un monastère et une forteresse dans un lieu nommé Cerasus ou Cerisier, et y déposa quantité de reliques qu'il avait rapportées d'une expédition au delà des Pyrénées. Cerasus est, ainsi qu'on l'a vu dans la légende, le lieu où saint Savin aurait été arrêté par les soldats de Maximus, et toutes les traditions sont d'accord pour y reconnaître l'emplacement actuel de l'abbaye. Aujourd'hui il peut paraître surprenant qu'un prince guerrier comme Charlemagne ait choisi cette localité pour y construire un château-fort. En effet, c'est une vallée commandée par des hauteurs facilement accessibles. La Gartempe, qui coule au milieu, étant presque toujours guéable, on ne peut guère supposer que le château de Cerisier fut destiné à défendre un pont ou un passage. Mais sans doute l'aspect des lieux a changé considérablement. Autrefois, lorsque les plateaux du Poitou étaient boisés, la Gartempe avait peut-être assez de profondeur pour former un obstacle sérieux; et il était facile, au reste, par quelques travaux, de la faire contribuer puissamment à la défense d'une forteresse bâtie sur ses bords. Il y a deux siècles, l'abbaye était encore entourée de fossés. En 1626, on arrivait par un pont-levis à la porte occidentale [4], et probablement ce pont-levis traversait un fossé rempli par la rivière. Qu'il fût défendu par la nature ou par l'art, l'emplacement choisi par Charlemagne n'offrait pas les inconvénients qu'il présenterait aujourd'hui, car la distance qui le sépare des coteaux voisins est plus que suffisante pour le mettre hors de la portée des machines de guerre connues au moyen âge.

Alors même que le hameau de Cerisier n'eût pas été célèbre au temps de Charlemagne

[1] C'est une lettre de Guillaume, duc d'Aquitaine, à Aribert, abbé de Saint-Savin, auquel il demande dix de ses religieux pour établir la réforme à Charroux. Cette pièce paraît, d'ailleurs, incertaine. Dans le texte, Aribert n'est point qualifié d'abbé de Saint-Savin, et ce titre lui serait contestable, si j'en crois une note de dom Fonteneau, t. XXV, p. 585.

[2] « Anno DCCCLXXVIII... cœnobium S. Savini et castrum in quo « est, quod Carolus Magnus jussit ædificari, inviolabile mansit « solum, cæteris multis destructis, quæ non occurrit nominari. » (*Chronicon Mulleacense*, Bibl. Labb. II, 199.)

[3] *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin*, manuscrit. Recueil de dom Fonteneau, t. LXXX. Voir appendice A.

[4] *Procès-verbal des lieux réguliers de l'abbaye, etc.* Recueil de dom Fonteneau, t. LXXX. Voir appendice A.

comme le théâtre d'un martyre, le voisinage du château-fort offrait à une communauté religieuse une protection trop nécessaire à cette époque pour qu'elle ne fût pas recherchée avec empressement. On n'a, d'ailleurs, aucune raison de penser que l'établissement du monastère ait été postérieur à celui de la forteresse de Cerisier; mais il est incertain que Charlemagne ait terminé ces constructions. Selon la chronique de Maillezais, Louis le Débonnaire les aurait trouvées détruites et les aurait réparées [1]. Dans l'impossibilité d'expliquer comment les bâtiments auraient pu être renversés si peu de temps après leur fondation, les auteurs du *Gallia Christiana* supposent avec beaucoup de vraisemblance que le fils acheva l'œuvre de son père. Quoi qu'il en soit, Louis le Débonnaire dota richement l'abbaye et en remit la direction à saint Benoît d'Aniane.

La découverte des reliques de saint Savin et de saint Cyprien mit en réputation le monastère de Cerisier, et sans doute occasionna son changement de nom. Je lis dans un des mémoires manuscrits déjà cités, que cet événement arriva sous le règne de Charlemagne [2]; mais les noms de quelques personnages qui figurent dans le récit font soupçonner que c'est au temps de Charles le Chauve qu'il faut le rapporter. « C'est, dit l'auteur du mémoire, d'après un vieux bréviaire escript en lettre gotique, gardé au monastère, en la translation de saint Savin, qu'il a trouvé la relation des miracles qui firent découvrir les corps saints. » Une brebis égarée du troupeau, passant dans un taillis, tomba tout à coup frappée d'un engourdissement surnaturel. Le berger, qui la suivait à la piste, se frayant avec le fer un passage au milieu des broussailles, voulut faire lever l'animal, et reconnut à son immobilité qu'il s'était abattu sur le tombeau d'un saint. Il se hâta d'en informer le voisinage. Bientôt après, un prêtre, nommé Bonitus, perdit son cheval qu'on lui déroba. Plein d'une naïve confiance, il alla porter selle et bride sur la sépulture des martyrs, protestant qu'il les y laisserait jusqu'à ce que son cheval fût retrouvé [3]. De retour à sa maison, il le vit qui rentrait de lui-même à l'écurie.

[1] « Multa ab eo sunt in Aquitania ejus ditione reparata, imo « constructa cœnobia; sed præcipua hæc sunt : monasterium « S. Filiberti,... mon. S. Savini, etc. Ex anonymi vita Hludovici « Pii imperatoris. » Voir, à l'Appendice, les preuves et autorités recueillies par dom Estiennot.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin.* Rec. de dom Fonteneau, t. LXXX. Appendice A.

[3] Ce trait caractéristique me semble prouver l'ancienneté, sinon l'authenticité de la tradition. Voici le texte cité dans le mémoire manuscrit :

« Cum quoddam pecus cuiusdam coloni aberrasset a grege, ad « locum tandem prorupit, in quo, quadrupede quod querebat « conspecto, colonus eum commovere, sed pecus nullo modo se « levare potuit. Obruerat enim intrans eiusdem olim basilice « septa, taliter debile, quatenus omnibus contractum membris « nec assurgere nec incedere penitus posset. Inter cætera unum « ibidem miraculum ostensum a Bonito sacerdote, ipsius Boniti « nepote, comperimus. Dicebat enim mihi quod idem Bonitus « equum quondam sibi sublatum interpellatione domini Savini « recuperare monuit. »

« Il prit la selle et la bride, les porta au sépulcre de ces martyrs, et, avec une simplicité qui a été souvent suivie de miracles dans la vie des pères, protesta qu'il les laisserait là jusqu'à ce qu'ils eussent réparé cette perte, lui rendant son cheval. » (*Mém. pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin*, chap. II.)

Le même miracle est raconté dans la Translation de saint Savin, attribuée au moine Aimoin, mais en d'autres termes :

« Te, inquit, sancte martyr, cultui seu venerationi ecclesia « tibi refecta, pro parvo possim et laborando restituere, tu, proh « nefas! equum mihi, tuis meritis, ut poteras, non custodisti. « Equidem servio ecclesiam, num patior? Quod si rectum vide- « tur, Deus discernat, tuque perpende, mihique equum restitue. »

Le même auteur rapporte un autre miracle de saint Savin, presque aussi notable que celui du cheval. Le voici :

« Presbyter vero, inde, cum per eamdem viam, qua sancti « martyris corpus translatum venerat, plaustrum musto onustum « minaret, antiquam domum pervenisset, ducilis a fundo karra- « lis egressus, in terram, nemine considerante, prosiliit : Attamen « mustus, haud minus quam si obturatum esset foramen, nec « una flueret gutta, stetit, perventumque ad receptaculum plaus- « trum cum fuisset, presbyter accedens, et tonnam hinc inde, si « quiddam fecisset, circumspiciens, animadvertit aperto fora- « mine ducilem abesse, æstimans pavensque nihil in ea musti « remansisse, famulos, vehementi furore commotus, arguere cœ-

Ces miracles, et bien d'autres encore, furent attestés à Charlemagne, suivant le vieux bréviaire, par Baydilo, abbé de Maurmoutier, près Tours, et comte palatin, qui s'empressa de donner au nouveau monastère la terre de Cerisier, qu'il possédait.

Dès le commencement du IXe siècle, l'abbaye de Cerisier ou de Saint-Savin jouissait de grands priviléges. Elle est citée, en 817, comme franche et libre de toute prestation et de tout service militaire envers l'empereur, tenue seulement à prier pour son salut, celui de ses fils et la stabilité de l'empire[1]. Le second abbé de Saint-Savin, Odon, ou plutôt Dodon, fit exécuter de grands travaux dans le monastère, ainsi que l'attestait l'inscription gravée sur son tombeau[2]; ce qui donnerait lieu de croire que les bâtiments fondés par Charlemagne ou Louis le Débonnaire n'avaient qu'une médiocre importance. Les formidables remparts élevés autour du couvent assuraient à ses religieux une sécurité enviée par toutes les communautés voisines dans ce temps de troubles et de pillages. Saint-Savin était un lieu de refuge pour les moines chassés de leurs couvents par la terreur que répandaient dans toute la Gaule les incursions des barbares du Nord. En 846, les religieux de plusieurs monastères y arrivaient en fugitifs, apportant de villes fort éloignées leurs reliques et leurs trésors. Les portes de la forteresse s'ouvrirent à la fois pour recevoir les châsses de saint Maixent, de saint Florent et de saint Romard. Les moines de Glanfeuil y déposèrent les dépouilles sacrées de saint Maur; enfin, ceux de Saint-Martin d'Autun vinrent y demander un asile. Moins confiants que les étrangers dans la force de leurs murailles, les religieux de Saint-Savin, sur le bruit d'une irruption de pirates, transportèrent à Bourges la châsse de leur patron et l'y laissèrent trente années[3]. Pourtant, au milieu de la dévastation générale, il ne paraît pas que l'abbaye de Saint-Savin fut attaquée. Elle demeurait debout, presque seule, en 878, parmi les ruines fumantes que les barbares venaient de laisser partout dans l'Aquitaine[4].

« pit, et quare hoc minime providerint acriter, ut tristis, invehere; dumque amaro nimis animo sic loquitur, unus retro recurrens, ducilem a terra non longe jacentem recepit, atque ad patentem qui erat in tonna applicuit. Quo apposito, priusquam intro poneretur, impetus musti e regione prosiliens, ad barbam et pectus porrigentis ducilem usque volavit. Presbyter autem et qui astabant, pro hoc quod visu mirabile ostensum fuerat, attoniti stupuerunt, vocesque hymnidicas omnium factori ejusque sancti martyris Savini, in cœlum levatis manibus, cum jubilatione dederunt. Sacerdos vero sub eadem summa, qua illud in tonnam posuerat, vino recepto, ampliori voto et ore grates lætus exsolvit. Hoc et alia idem Bonimius a præfato Bonito avunculo suo frequenti relatu se accepisse fatebatur. » (*Acta translationis S. Savini martyris.* (Attribué à Aimoin.) Vet. scriptor. ampliss. Collectio, t. VI, 809-810.)

Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France portent le jugement suivant sur la Translation de saint Savin :

« L'écrit dont il est ici question est fort court. L'auteur avait dessein d'y faire l'histoire du rétablissement de l'abbaye de Saint-Savin, mais il l'a exécuté d'une manière si concise et si obscure, faute de marquer les époques, que les faits y paraissent confondus. On en peut cependant tirer quelque secours pour l'histoire du IXe siècle. Aimoin y fait connaître un Hucbert, abbé de Saint-Savin, qui ne se trouve point dans les catalogues imprimés des abbés de ce monastère, et qui, suivant la notion qu'il en donne, semble avoir succédé immédiatement à Dodon, disciple de saint Benoît d'Aniane, réformateur de cette abbaye. Il y parle encore d'un Baydile, clerc du palais, abbé et restaurateur de Maurmoutier, inconnu d'ailleurs. Comme l'auteur témoigne avoir appris quelques circonstances de la bouche de Bonime, neveu du prêtre Bonit, qui eut beaucoup de part à ce rétablissement, on en peut légitimement conjecturer que Baydile vivait au commencement de ce siècle ou vers la fin du précédent. » (*Hist. litt. de la France*, t. V, p. 647.)

[1] *Gallia christ.* II, 1285.

Jacques Loubbes, dernier abbé regulier qui avait encore les titres de la maison, déclare, dans l'hommage qu'il rendit au Roi en 1537 : « que l'abbaye de Saint-Savin est de fondation royalle, et qu'il la tient de la franche aumosne des roys de France, à la charge d'une messe chaque jour de l'année, qui est la conventuelle, de deux messes à chaque muance de roy, etc. » (*Aveu et denombrement de l'abbaye de Saint Savin, rendu au Roy par Jacques Loubbes, abbé de cette abbaye.* Recueil de dom Fonteneau, t. XXV, p. 611. Mss. de dom Nozereau, *ibid.* t. LXXX, p. 3.)

[2] Voir, à l'Appendice, l'inscription rapportée par dom Fonteneau.

[3] *Mém. pour servir à l'hist. de l'abb. etc.* chap. IX-X

[4] *Gallia christ.* 1285. Bibl. Labb. II, 199.

En même temps la réputation de sainteté de ses religieux s'étendait au loin. C'était aux abbés de Saint-Savin qu'on demandait des réformateurs pour rétablir la discipline dans les monastères du midi de la France. Depuis le IXe jusqu'au XIe siècle, ils envoient de pieuses colonies dans le Poitou, l'Angoumois, le Limousin et jusque dans la haute Bourgogne[1]. S'il en faut croire les traditions locales du monastère, la fameuse abbaye de Cluny serait une fille de Saint-Savin[2].

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une anecdote intéressante qui fait connaître quelle était la rigueur de la règle de saint Benoît et la ferveur de ses disciples. « Nous lisons dans « un vieux manuscrit de Limoges, dit l'auteur anonyme d'une histoire de Saint-Savin, que « ces barbares (des pirates normands) ayant rencontré un soir, près de Châtellerault, un de « nos religieux et l'ayant fait prisonnier, ils lui firent en vain éprouver tous les tourments que « leur malice put inventer, pensant l'obliger à parler, sans en venir à bout; dont étant extrê- « mement surpris, ce saint personnage leur fit réponse, lorsque l'heure de prime du lendemain « fut passée, que s'il ne leur avait pas parlé, ce n'était pour autre raison, sinon que sa règle ne « lui permettait pas de rompre le silence depuis complies jusqu'au lendemain après prime[3]. »

Peu après leur translation de Bourges, les reliques de saint Savin disparurent sans qu'on pût savoir où elles avaient été déposées. A l'approche d'une troupe de pillards, les religieux avaient enterré la châsse dans leur église, qui, bientôt après, fut saccagée et détruite. Probablement les moines qui avaient pris part au dépôt des reliques périrent dans la catastrophe qui suivit, et avec eux s'éteignit leur secret[4]. La destruction du château et de l'église est niée par quelques-uns des historiens de l'abbaye : il est impossible, néanmoins, d'expliquer autrement la disparition des reliques de saint Savin dans une communauté si pieuse et si intéressée à leur conservation.

Lorsque la tranquillité fut un peu rétablie dans le Poitou, vers 888 ou 890, un prêtre nommé Bonitus (si je lis bien un nom surchargé dans le manuscrit d'où je tire ces renseignements) répara le monastère et probablement aussi le château de Cerisier[5].

Au commencement du XIe siècle, Adelmodis ou Almodie, comtesse de Poitiers, première femme de Guillaume IV, surnommé Fier à bras, duc d'Aquitaine, laissa une somme d'argent très-considérable, par testament, à Odon II, abbé de Saint-Savin, pour qu'il en fît l'usage qui lui semblerait le plus utile au salut de son âme. Odon fit aussitôt reconstruire l'église de son monastère sur un plan plus vaste, et l'église actuelle de Saint-Savin passe pour être son ouvrage[6].

[1] A Ruffec, Saint-Cybard d'Angoulême, Saint-Martial de Limoges, la Baulme (probablement Baulme-les-Messieurs dans le Jura). *Mém. pour servir à l'hist. etc.* chap. VII, X, XI.

[2] *Id.* chap. XIII.

[3] *Id.* chap. IX.

[4] « Tunc a Nortmannis obsesso castro Ceracensi captoque, « funditus eversum fuit monasterium sancti Savini, ut de historia « translationis ejusdem sancti habetur. » (Mss. de dom Estiennot.)

« Timentes monachi S. Savini de incursione Nortmannorum « recondiderunt terræ, quam secretius potuerunt, non solum « S. Marinum, verum etiam beatissimum martyrem Savinum, « necnon venerabilem egregiumque versificatorem Prudentium, « quem ab Hispania referunt ab imperatore Carolo Magno in has « regionum partes fuisse delatum, qui qualis quantæque peritiæ « fuerit satis ab eo libris editis cognosci potest; Sm quoque Maxentium, qui et Adjutor dicitur, quem ejusdem persecutionis « tempore, occasione quadam huc referunt esse delatum; Venerandum quoque Romardum ex castello Haylone, ac beatum « Florentium ab Hoya insula... Terra itaque hos omnes pariter « per diversa ecclesiæ loca, sine aliquibus indiciis quibus re- « periri ullatenus possent, recondiderunt. Ex Ms. codice Mon. « S. Savini. » (Mss. de dom Estiennot.)

[5] Mss. de dom Estiennot.

« Odo sub regimine Gumbaldi Karrofensi cœnobio præfecti,

Odon prit en 1023 la direction de l'abbaye de Saint-Savin, pendant l'absence de Gombauld, qui s'était rendu à Charroux pour y établir la réforme. On ignore la date précise de la mort de la comtesse Adelmodis; mais son mari, qui lui survécut, mourut en 1030. En 1040, Odon assistait à la consécration de l'abbaye de la Trinité, à Vendôme[1]. L'époque de sa mort est inconnue. Gervais, son successeur, non pas immédiat, était abbé de Saint-Savin en 1074[2]. Il réforma, dit-on, la discipline, qui s'était relâchée sous l'abbé son prédécesseur: or il est évident que le reproche ne peut s'adresser à Odon, qui avait tant fait pour le monastère[3]. Il est donc probable que Odon mourut au plus tard vers 1050. Si, comme l'attestent les traditions de l'abbaye, l'église fut entièrement construite par lui, on ne peut douter qu'elle ne fût terminée au milieu du XI[e] siècle. Commencés vraisemblablement vers 1023, avec des ressources considérables, on ne peut guère supposer que les travaux aient duré plus de vingt-sept ans.

Ainsi que nous l'avons vu, les caractères architectoniques de l'église de Saint-Savin se rapportent parfaitement à cette date, et l'archéologie, par ses inductions, confirme le témoignage de l'histoire. Il est vraisemblable que le plan d'Odon fut modifié par l'existence de l'église du IX[e] siècle sur le même emplacement. D'un côté, le désir de conserver la crypte et certains autels a pu obliger Odon, soit à respecter la disposition primitive, soit à la reproduire dans l'édifice qu'il a fait élever; d'un autre côté, les anciennes fondations pouvaient être assez solides pour que les architectes en voulussent tirer parti. J'ai fait remarquer l'espèce de désaccord qui existe entre la nef et le chœur de Saint-Savin. Ce désaccord tient peut-être aux deux causes que je viens d'indiquer.

Admettons un moment, comme une pure supposition, que l'église du IX[e] siècle ait eu la

« licentia et deprecatione ejusdem patris subrogatur et curam agit cœnobii sancti Savini. Hic non modicam pecuniæ quantitatem suscepit ab Almoide, Pictavorum comitissa, ab hac vita recedente, quatenus dum quo utilius proficere sciret ad suæ ipsius remedium animæ ordinaret; qui Odo statuit ut ecclesia sancti Savini melioraretur et a statu quo primitus fabricata fuerat omni parte sui amplificaretur. — Hæc vetus codex de inventione sancti Ma-rini. Dum novæ ecclesiæ fundamenta jaciuntur, inventæ fuere sancti Marini reliquiæ. Almoidis autem, comitissa Pictaviensium, Guillelmi IV, dicti Ferri Bracchio, ducis Aquitaniæ, conjux erat. Cujusquidem pecunia basilica quam Odo construxerat eadem ipsa est quæ hactenus extat ampla et ornata cathedralique haud impar. » (Mss. de dom Estiennot.)

[1] *Gallia christ* II, 1287

[2] *Id. ibid.*

[3] « Gervasius, monachum in asceterio sancti Cypriani professus sub Rainaldo abbate, vir summæ abstinentiæ omniumque virtutum ornamento præclarus (inquit Gofridus, in vita S. Bernardi de Tyronio), ad regimen ecclesiæ S. Savini suscipiendum multis totius congregationis petitus precibus, sanctum Bernardum adjutorem postulat... et hæc duo luminaria mittuntur ad depellendas illius ecclesiæ tenebras, quia per præcedentis abbatis negligentiam, loci illius congregatio, regularis vitæ deseruerat tramitem, et rigorem disciplinæ in teporem vitæ ac dissolutionem commutaverat. » (*Gallia christ.* II, 1287.)

« Odo fut donc établi abbé de Saint-Savin par Gombaud, qui se chargea de la conduite de l'abbaye de Charroux environ l'an 1023. Odo se comporta d'une manière très-louable, conserva l'esprit de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Savin. Pendant son gouvernement, Almoide, que d'autres appellent Adelmodis, comtesse de Poitou, épouse de Guillaume IV, dit Bras-de-Fer, duc d'Aquitaine, donna à Odo une grosse somme d'argent pour l'employer à quelque ouvrage pieux pour le repos de son âme. Odo résolut de cet argent de réparer et même d'agrandir l'église de Saint-Savin, ce qu'il fit aussi; et ce fut pour lors qu'en jetant les fondements de cette nouvelle église, telle que nous la voyons aujourd'hui, on trouva les corps saints de saint Maixent ou Adjutor, de saint Romard, de saint Florent, de saint Prudence, de saint Savin et de saint Marin, ce qui causa une joie incroyable à tous ces bons religieux, aussi bien qu'à tout le peuple des lieux circonvoisins....

« Nous ne savons pas le nom de l'abbé qui succéda à Odo environ l'an 1050; mais nous n'ignorons pas qu'il n'avait pas le zèle de ses prédécesseurs. Sa négligence fut cause d'un grand débordement, et la dissolution des religieux faisait autant de bruit que leur vie exemplaire avait fait d'éclat peu de temps auparavant....

« Environ l'an 1070, l'abbé qui était cause de ce débordement mourut, et ces bons religieux dont je viens de parler portèrent toute la communauté à choisir pour abbé Gervasius, religieux de saint Cyprien de Poitiers. » (*Abrégé de l'histoire de Saint-Savin*, p. 20

forme d'une croix latine, qu'elle n'ait eu qu'une seule nef, et que le chœur n'ait consisté, comme dans la plupart des édifices de ce temps, qu'en une grande abside, laquelle aurait occupé tout l'espace compris aujourd'hui par le stylobate semi-circulaire. Supposons encore que, par un motif de respect religieux, ou seulement pour la commodité et l'économie de la construction, on ait conservé dans le nouveau plan les murs anciens ou du moins leurs fondations et leurs soubassements, qu'en serait-il résulté? Les murs de l'abside seraient devenus le stylobate du chœur; les murs des transsepts auraient servi à soutenir la coupole et le clocher central; les fondations des murs latéraux de la nef ancienne auraient reçu les colonnes de la nef moderne. Cette hypothèse, que je ne présente qu'avec la plus grande réserve, pourrait expliquer, ce me semble, le rétrécissement de l'église à l'intersection des transsepts et la position des collatéraux du chœur sur un autre axe que ceux de la nef. J'ajouterai que la tour occidentale ou plutôt la base de cette tour, qui n'est pas liée à la nef, a probablement fait partie des fortifications du château de Cerisier, et qu'elle ne s'est réunie à l'église que par suite de l'agrandissement de cette dernière sous Odon II. Le caractère tout militaire qu'on observe à la base de cette tour et l'absence de liaison avec les murs de la nef, me semblent une forte présomption en faveur de ma conjecture.

Je dois dire ici quelques mots d'une tradition du pays, à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance, mais que l'on ne doit pas négliger pourtant. Les habitants de Saint-Savin, probablement d'après les religieux de l'abbaye, tiennent pour constant que la tour occidentale a été construite par Charlemagne, et en allèguent une preuve singulière. Sur un grand nombre de pierres du parement, on observe des E gravés au ciseau, et voici, dit-on, le sens mystérieux de cette lettre. Charlemagne aurait fait vœu de fonder autant de monastères qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Chaque monastère aurait été pour ainsi dire numéroté suivant son ordre de fondation, et Saint-Savin, comme le cinquième, aurait été désigné par un E. En effet, un E figure dans les armes de l'abbaye.

Je lis ce qui suit dans un des manuscrits de dom Fonteneau :

« Jacques Charron, en son histoire universelle, dit que Charlemagne fonda autant de monastères comme il y a de lettres à l'alphabet, parmi lesquels il compte Saint-Savin. François Belleforest, en ses Chroniques et Annales de France, assure la même chose, et ajoute que ces monastères furent bâtis et fondés des trésors que cet empereur avait conquis en son expédition d'Espagne. De Saint-Lazare Senonais, en son troisième tome de l'Histoire romaine, livre VI, le confirme, et dit de plus qu'il donna à chacune de ces abbayes une lettre d'or valant cent livres, qui marquait le rang de sa fondation, et qu'il y en avait qui montraient encore la leur, l'ayant gardée jusqu'à son temps; ce qui nous fait juger que Saint-Savin fut la cinquième que cet empereur fit bâtir à son retour d'Espagne, d'autant que l'on remarque dans les pierres du clocher, bâti constement il y a plus de six cents ans, et dans les vestiges des autres anciens bâtiments, un E gravé partout; et voilà pourquoi Saint-Savin porte de France à une palme d'or et un coutelas d'argent, la poignée d'or posée en sautoir, cantonné de trois fleurs de lys d'or, avec un E couronné d'or en chef, le tout timbré d'une crosse et d'une mitre et entouré de deux palmes de sinople[1]. »

[1] *Mémoire pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin*, chap. III. Voir la vignette n° IX, page 11

Mon savant confrère, M. Natalis de Wailly, a bien voulu me communiquer un document fort curieux relatif à ces fondations attribuées à Charlemagne. Il est extrait du chapitre XIII du livre I[er] d'une vie manuscrite de Charlemagne, que les Bollandistes (tome II de janvier, page 875) supposent avoir été écrite peu après 1165. Ils n'en ont publié que le prologue et la table des chapitres. Les extraits du manuscrit concordent parfaitement avec ceux qu'ont donnés les Bollandistes, en sorte qu'on ne peut douter qu'ils n'appartiennent au même ouvrage.

« Bibliothèque royale, manuscrits Bouhier, n° 29, page 189.

« Nomina XXIIJ monasteriorum secundum numerum litterarum distinctorum.

« Placet vero quarumdam ecclesiarum ab eodem Christi athleta fundatarum nomina dis-« tinguere, sicut in gestis ipsius apud Parisiacum pagum triumphamus nos legisse, etc. (*sic.*)
« Hæc sub istis titulis et numero legimus comprehensa :

A.	Monasterium	Sancti-Philiberti.
B.	————	Sancti-Florentii.
C.	————	Sancti-Salvatoris, Caroffi.
D.	————	Conchas.
E.	————	Sancti-Maxentii.
F.	————	Menate.
G.	————	Magni loci.
H.	————	Massiacum (*ou* Mussiacum).
I.	————	Sancti-Savini.
K.	————	Moniliacum (*peut-être* Monisaten, *le même que* Fenolhetum).
L.	————	Sancti-Theofredi.
M.	————	Sancti-Pascensii.
N.	————	Donosa *sic* (?).
O.	————	Solempniacum.
P.	————	Puellare Sanctæ-Mariæ.
Q.	————	Puellare Sanctæ-Radegundis.
R.	————	De Vera.
S.	————	Deutera in pago Tolosano (?).
T.	————	Valida in Septimania (Valada).
V.	————	Sancti-Aniani.
X.	————	Galunæ (Galliaci?).
Y.	————	Sancti-Laurentii.
Z.	————	Sanctæ-Mariæ quæ dicitur in Rulune (*peut-être* in Rubinem *ou* de Regula).
&.	————	Cannas.

« Et alia quam plurima, quibus, veluti signis, totum decoravit Aquitaniæ regnum.

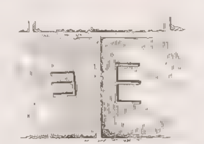
« Hæc autem XXIIJ monasteria secundum ordinem et numerum litterarum alphabeti notum « est fuisse certo epigrammate figuræ in superliminari ecclesiæ insigniter distincta, et ideo « sola certis numeris et nominibus sunt adnotata, cum longe plura superesse constet, etc. (*sic.*)
« Quos etiam ditavit amplissime et reliquiarum patrociniis insignivit, etc. »

On le voit, le manuscrit, en confirmant le fait des vingt-trois fondations carlovingiennes, contredirait la tradition relative à Saint-Savin, puisque sa lettre serait l'I et non pas l'E. On

ne peut d'ailleurs considérer le manuscrit cité comme une autorité irrécusable. Il atteste seulement une tradition répandue au XIIe siècle, qui, suivant toute apparence, était conservée avec des variantes dans les différents monastères dont elle intéressait l'histoire.

Je citerai, à cette occasion, un fait assez curieux que j'ai observé par moi-même. Il existe dans l'eglise de Conques (Aveyron), parmi un assez grand nombre de reliquaires anciens, un objet de forme triangulaire, en bois recouvert de cuivre doré ou peut-être de vermeil, incrusté de pierres précieuses et de quelques intailles antiques, parmi lesquelles on remarque une Victoire écrivant sur un bouclier, d'un très-beau style. La base du triangle a été évidemment raccommodée, et très-maladroitement, à une époque fort ancienne; mais les parties qu'on peut regarder comme intactes sont d'un travail qui conviendrait au VIIIe ou au IXe siècle. On appelle ce reliquaire l'A de Charlemagne[1], et il passe pour être un présent de ce prince. Il paraît qu'au XVIIe siècle plusieurs monastères conservaient d'autres reliquaires en forme de lettres auxquels on attribuait la même origine.

Pour revenir à Saint-Savin, alors même qu'admettant l'authenticité de la tradition locale on supposerait que les pierres de la tour portent en effet le chiffre particulier à ce monastère, il ne s'ensuivrait pas, comme une conséquence nécessaire, que ces lettres ont été gravées au temps de Charlemagne. Il est impossible, en effet, de prétendre apprécier la date de ces E par la comparaison de leur forme avec celle de quelques E empruntés à des inscriptions ou des manuscrits carlovingiens. On conçoit qu'il n'y a nulle conclusion à tirer de la forme de lettres grossièrement tracées à la pointe du ciseau par des ouvriers inexpérimentés.



XI. Lettres gravées sur les pierres de la tour occidentale

J'avais toujours regardé les E de la tour de Saint-Savin comme des marques d'appareilleurs; la présence d'un E dans le blason de l'abbaye a quelque peu ébranlé ma conviction, et m'a engagé à réunir ici le petit nombre de renseignements que j'ai pu recueillir. Pour avoir une opinion arrêtée sur ce sujet, attendons que d'autres faits du même genre viennent jeter un jour nouveau sur la question.

Vers le milieu du XIIIe siècle, le monastère de Saint-Savin reçut des donations considérables. « En 1250, le comte Ildephonse ou Alphonse, quatrième fils de Louis VIII et frère de saint Louis, donna à l'abbaye de Saint-Savin sa belle, noble et seigneuriale terre du Rillet, avec toutes ses dépendances s'étendant dans neuf paroisses circonvoisines... » Dans le même temps, les domaines de la communauté s'agrandissaient par suite d'un legs aussi important. Une mère désolée, dont les deux fils étaient morts à la chasse, la dame de Toiray, laissait tous

[1] D'après la liste précédente, Conques devrait avoir un D.

ses biens au monastère de Saint-Savin. « La terre seigneurie de Toiray, dit le moine dont je transcris la relation, est un membre très-considérable de l'abbaye. » Par un sentiment d'humilité fréquent à cette époque, la noble légatrice voulut être enterrée sous le clocher de l'église, devant la porte, afin d'être foulée aux pieds de ceux qui entraient et sortaient de la nef. » Il faut convenir, ajoute mon auteur, qu'on n'enterrait personne dans l'église dans ces temps, parce qu'on la regardait comme remplie de corps saints. On enterrait les abbés dans le cloître[1].

Les religieux de Saint-Savin étaient tenus de célébrer quatre services chaque carême pour leurs bienfaiteurs : le premier, pour les rois fondateurs; le second, pour la comtesse de Poitou, Adelmodis; le troisième, pour le comte Ildephonse; le dernier, enfin, pour la dame de Toiray[2]. Je rapporte ces donations parce qu'elles peuvent donner une idée des richesses de l'abbaye, et que, dans le moyen âge, les grandes constructions avaient presque toujours lieu à la suite de legs ou de présents faits à des communautés monastiques. L'église de Saint-Savin, cependant, n'a point conservé les traces de travaux considérables exécutés dans le courant du XIIIe siècle. Peut-être faut-il attribuer à cette époque l'érection d'un jubé dont j'ignore l'emplacement, et dont je n'ai connu l'existence que par une pièce manuscrite qui en mentionne la destruction[3]. Il est probable, en outre, que les bâtiments conventuels s'agrandirent ou même se renouvelèrent au moyen des nouvelles libéralités dont le monastère fut alors l'objet. Enfin, on pourrait encore rapporter au même temps la construction des cloîtres détruits vers la fin du XVIe siècle.

Du XIIIe au XIVe siècle, l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin n'offre aucun fait qui mérite d'être relaté. Déjà la prospérité du monastère touchait à sa fin, et une série de catastrophes allait fondre sur son église.

Les guerres acharnées du XIVe siècle entre la France et l'Angleterre lui portèrent le premier coup. En 1368, une troupe d'Anglais s'était retranchée à Saint-Savin, de l'aveu de l'abbé, nommé Jocelin, Anglais lui-même, ou du moins dévoué aux intérêts de la Grande-Bretagne. Un religieux, en 1370, pour se venger de lui, livra l'abbaye aux Français, qui en massacrèrent la garnison. L'année suivante, le Prince Noir reprit le monastère et y mit tout à feu et à sang[4].

Nous touchons à l'époque des guerres de religion, si fatales à nos monuments. Je laisse parler un des historiens de l'abbaye[5] :

« Il n'y a rien de remarquable de cette maison, depuis l'an 1400 jusqu'à l'an 1500, que des aliénations, des usurpations et des démembrements, dont on trouve encore des mémoires, quoique fort imparfaits, de sorte que pendant ce siècle, par la négligence des abbés et des religieux particuliers, qui, bien loin de s'opposer à ces aliénations, y prêtaient la main autant qu'il dépendait d'eux, toutes les maisons, particulièrement de noblesse, des environs de Saint-Savin se sont enrichies des dépouilles de cette pauvre abbaye...

[1] *Abrégé de l'hist. de Saint-Savin*, p. 30. Recueil de dom Fonteneau, t. LXXX.

[2] *Mémoires pour servir à l'hist. de l'abbaye, etc.* Rec. de dom Fonteneau, t. LXXX.

[3] Procès-verbal de visite, 1626. *Mém. pour servir à l'hist. de l'abbaye, etc.* Rec. de dom Fonteneau, t. LXXX.

[4] Mss. de dom Nozereau, p. 5.

[5] *Abrégé de l'hist. de Saint-Savin*, p. 35 et suiv.

« Les édits du roi Charles IX, de 1562, qui ordonnaient de grosses impositions sur les ecclésiastiques, et qui permettaient, pour le payement d'icelles, d'aliéner le bien d'église, donnèrent lieu à bien des aliénations et des usurpations, et il n'y eut point d'officier ni de bénéficier qui n'imitât son abbé en déchirant les entrailles de sa mère, c'est-à-dire en aliénant le plus beau et le meilleur de l'abbaye et du couvent...

« Il n'est pas possible de marquer en détail toutes les pilleries non plus que toutes les prises et reprises qui ont été faites de ladite abbaye, tant par les huguenots que par les catholiques, depuis l'année 1550 ou environ que commencèrent les troubles; mais il sera parlé des principales.

« En 1562, le sieur de Bourdeille fut envoyé avec cinq cents chevau-légers à Saint-Savin, qu'il prit et pilla avec un grand carnage.

« En 1568, le 10 novembre, le comte de Choisy et Beauvoisin et autres capitaines, s'étant saisis de l'abbaye sans beaucoup de résistance, firent de ce sanctuaire un lieu de désolation. Nous ne lisons pas qu'ils tuèrent les moines, comme ils firent à Saint-Michel-en-Erm la même année, car ils s'étaient retirés de là, ne pensant qu'à sauver leur vie, sans pourvoir aux choses sacrées. Les huguenots pillèrent tout ce qu'ils purent et ce qui était resté du pillage de 1562 : ils mirent le feu à l'église, à la charpente du clocher, qui allait jusqu'au sommet de la flèche, et aux chaises du chœur, qui étaient magnifiques; les grandes et les petites orgues et les images eurent le même sort.

« L'image de Notre-Dame, qui, avec le chef de saint Savin, était en grande vénération parmi le peuple (on appelait cette Notre-Dame, Notre-Dame des Enfants), fut jetée dans la rivière, dans un grand trou qui est sous la chute de l'eau de la roue du moulin. Un habitant de Saint-Savin âgé de quatre-vingts ans a raconté que, les troubles étant passés, le peuple, s'étant assemblé, avait fait plonger un homme dans l'eau pour attacher ladite image avec des cordes, qui, avec des chevaux et des bœufs, n'avait pas eu l'industrie de la retirer. Outre cela, dans le même pillage, le comte de Choisy détruisit le monastère et se saisit des papiers et titres de l'abbaye ; il en fit brûler beaucoup et emporta le reste à Naillé.

« Il y a aussi apparence que ces brigands firent brûler les reliques qu'ils purent découvrir et qui étaient en grand nombre dans ce monastère, ou qu'ils les jetèrent dans la rivière, quoique quelques-uns assurent qu'elles sont cachées dans quelque lieu secret... »

L'abbaye n'eut pas moins à souffrir de l'indiscipline des troupes catholiques. En 1574, elle fut saccagée par l'armée royale, qui y tint garnison jusqu'à la paix de 1576.

Les fortifications de Saint-Savin, impuissantes pour défendre l'abbaye contre un siége régulier, suffisantes cependant pour protéger les bandes de pillards qui rançonnaient la province, attirèrent de nouveaux malheurs sur l'église pendant les guerres de la Ligue. Le monastère fut pris et repris plusieurs fois, et toujours de plus en plus maltraité. En 1585, les ligueurs y assiégèrent le capitaine Taillefer, qui s'était retranché dans l'église.

« Ils appliquèrent le pétard au côté de l'église qui regarde le jardin de Saint-Marin[1], dans le coin qui joint la chapelle de la croisée, et ayant fait une large ouverture, qui n'a été

[1] Chapelle n° 7 de notre plan. M. Joly a retrouvé des traces évidentes de l'explosion.

bouchée qu'avec de la terre, s'en rendirent par force les maîtres et y firent un grand butin, en ce que ledit capitaine Taillefer y avait amassé beaucoup de richesses.

« Après la mort d'Aymeric de Rochechouart, abbé de Saint-Savin, qui arriva en 1580, M. Claude de Villequier, père du vicomte de la Guerche, trouva moyen d'obtenir l'abbaye de Saint-Savin, vacante, pour un tiers confidencier nommé Mathurin Vincent, sous le nom duquel il en jouit douze ans ou environ, car Vincent n'était abbé que de nom... Son fils, le vicomte de la Guerche, voyant que la garnison qu'il y fallait entretenir pour défendre la place, consommait la plus grande partie des revenus, et que les moines demandaient qu'on réparât les lieux réguliers brûlés et détruits par les huguenots, et qui n'avaient été réparés que par des bousillages et de la terre, sur les magnifiques ruines de l'ancien cloître et de l'ancien bâtiment, la condamna à être démolie et détruite, sous prétexte de la ruine que sa forteresse apportait au pays, quoiqu'on pût dire que c'était plutôt pour mieux recueillir les revenus, qui bien souvent étaient dissipés par les garnisons.

« Le sieur de Champagne, prévôt des marchands de Montmorillon, qui était sujet de l'abbaye, eut commission de détruire la forteresse de Saint-Savin. On avait lieu d'espérer qu'il userait sobrement de son pouvoir; mais, bien loin de là, il outrepassa tellement sa commission, qu'il démolit non-seulement la forteresse, il démolit et fit mettre par terre tout le monastère, sans épargner le cloître ni le chapitre, ni le dortoir, ni le réfectoire, ni la cuisine, ni les logis des officiers particuliers, ni les chambres des hôtes. On prétend aussi que son impiété le porta jusqu'à vouloir faire sauter le clocher, que les huguenots mêmes avaient épargné : car les religieux de la congrégation de Saint-Maur, faisant restaurer ledit clocher en 1664, pour réparer les dommages que le feu et les injures du temps y avaient portés, découvrirent un conduit qui avait été pratiqué sous les fondements dudit clocher, dans lequel dix hommes se seraient tournés, ce qui avait été fait pour faire sauter le clocher par le moyen de la poudre[1]. On présume que M. de Champagne fit cela, en ce que ni les huguenots, ni les Normands n'ont jamais si fort maltraité cette pauvre maison qu'il fit, n'y laissant aucun vestige de maison religieuse. Ledit sieur de Champagne fit aussi conduire beaucoup de matériaux des débris de l'abbaye en sa maison de Champagne pour l'embellir...

« Il paraît encore évidemment aujourd'hui que le cloître a été démoli deux fois, par la naissance des voûtes dont il reste encore quelques vestiges du côté de l'église, dont l'une (*sic*) paraît avoir été d'une structure magnifique, c'est-à-dire celle qui fut faite du temps d'Odo par la libéralité de la comtesse Adelmodis, duchesse d'Aquitaine; l'autre en berceau, qui n'était qu'une faible réparation de l'entretien et selon que le temps le permettait[2]. »

Charles d'Enan, évêque de Poitiers, puis de Langres, abbé de Saint-Savin, se démit,

[1] Il s'agit probablement de la tour qui s'élève au-dessus du vestibule, laquelle avait un pont-levis et pouvait être considérée comme une espèce de donjon, en raison de la hauteur et de l'épaisseur de ses murs. Il est evident, d'ailleurs, que l'accusation portée contre le sieur de Champagne n'est pas fondée. Un conduit où dix hommes se seraient tournés » n'est pas une mine. Un petit baril de poudre eût suffi pour renverser la tour de Saint-Savin.

[2] *Abrégé de l'hist. de Saint-Savin*, p. 35 et suiv. Le bon moine montre ici peu de connaissances en architecture. La voûte *en berceau* est la seule qui puisse appartenir à l'époque d'Odon. L'autre partie du cloître datait probablement du XIII[e] siècle. Il ne reste plus rien de ces cloîtres aujourd'hui.

en 1611, de son abbaye en faveur d'un certain Vautron, créature d'un misérable nommé le baron des Francs, qui, s'établissant dans le monastère, en fit bientôt une demeure de bandits. Pendant plusieurs années, à la tête de quelques coupe-jarrets, il renouvela dans les environs de Saint-Savin toutes les violences et les pillages qu'on raconte des capitaines d'aventure du XIVe siècle. Les crimes de ce scélérat ont laissé de telles traces dans le monument dont j'écris l'histoire, qu'il m'est impossible de les passer sous silence.

Quand on lit dans le recueil de dom Fonteneau ou dans les archives de la préfecture de la Vienne le récit des excès de tout genre commis par le baron des Francs, on peut se croire transporté à l'époque où les barbares campaient en vainqueurs sur les ruines des cités gallo-romaines. Le seigneur des Francs arrive à Saint-Savin escorté de quelques bandits et suivi d'une troupe de concubines et de bâtards. Aussitôt il s'installe militairement dans le monastère; de la tribune il fait son corps de garde; il prend son bois de chauffage dans la charpente du couvent. Il démolit une partie des voûtes; on n'arrive plus à lui qu'en traversant une planche jetée sur cette coupure, car il ne peut dormir tranquille que derrière un retranchement. Tant qu'il aura de la poudre et des balles, il n'est point en peine pour faire vivre sa petite garnison. Voyez-le sortir au fourrage : il monte son bon cheval de bataille et se met en marche avec dix ou douze valets armés jusqu'aux dents. « Voici un troupeau de moutons : Il est à nous! Voici des bœufs : Choisissez les plus gras; ce sera pour le saloir. Il faut penser à l'hiver. » Si, par hasard, quelque paysan, le bonnet à la main et la larme à l'œil, vient supplier le baron d'avoir pitié de lui : « Tu raisonnes! Qu'on me charge de coups ce maraud. » La vendange n'embarrasse pas davantage le seigneur des Francs. Comme ses ancêtres, il ne plante ni ne sème; mais il sait bien récolter, et militairement. Au mois de septembre, ses vendangeurs prennent la serpette, sans oublier la dague au côté et le pistolet à la ceinture. « Quel est le meilleur clos? C'est celui de ce gentillâtre qui ose se croire notre égal. N'est-ce pas une honte qu'un petit noble d'hier ait de si bon vin! Mais, mort-Dieu! il n'en boira pas! Allons, enfants, à l'ouvrage! et si le hobereau vous dérange, souvenez-vous que vous avez au côté un porte-respect. »

Le baron des Francs n'a pas toujours ce ton terrible : de bandit il sait devenir escroc. Il rencontre un bourgeois de Saint-Savin qui passe pour riche : « Bon homme, que faites-vous de votre fils? Il est bien fait, il a une belle voix, il a tout ce qu'il faut pour être d'église. Çà, voulez-vous que nous en fassions un chantre? S'il me convient, pourquoi ne serait-il pas prieur un jour? Mais je suis mal en fonds, et vous m'obligeriez en me donnant cent pistoles pour sa réception... » Qu'on s'avise plus tard, l'argent payé, de parler de l'office promis : « Ton argent, bon homme! il me servira à te plaider, à te ruiner. Vraiment! c'est pour ton fils qu'il y a des offices dans l'abbaye royale de Saint-Savin! »

Outre son sérail, le baron des Francs a une femme légitime, belle et de haut lignage, dame Éléonore Turpin des comtes de Crissé; elle n'est point jalouse et aime les bâtards de son mari comme s'ils étaient ses enfants. La noble dame passe une moitié de son temps à la ville, l'autre dans son abbaye. Sa vie de Paris ne ressemble guère à sa vie de campagne. A la cour, elle sollicite les juges, car le baron plaide toujours, et de temps en temps est condamné à mort; elle visite les grands, elle voit le ministre et les seigneurs les plus puis-

sants; elle séduit tout ce qui l'approche. C'est une femme aimable, spirituelle, de bel air et de grandes manières. Vient-elle à Saint-Savin, elle fait d'autres visites : elle va chez des femmes du bourg, suivie de porteurs d'épées et de pistolets; elle arrache les coiffes des pauvres bourgeoises, distribue des soufflets libéralement, force les armoires, prend le linge, l'argent : tout lui est bon. D'ailleurs, elle sait bien se faire rendre les respects qui lui sont dus. On a sonné la messe depuis une heure; qu'importe! la messe attendra. Si les moines ont commencé, tant pis pour eux! Elle entre à grand bruit; son écuyer tire son sabre, et d'un revers coupe les cierges sur l'autel. Ces façons toutes militaires réussissent auprès des moines de Saint-Savin. Aussi le baron des Francs a-t-il eu soin de placer parmi les religieux un homme à lui, qui, bien que tonsuré, porte une courte épée sous sa robe, et dans le chapitre il en laisse voir la poignée, et plus, lorsque les discussions ne sont pas conduites au gré du baron. Son emploi est de menacer de couper bras et jambes : il s'en acquitte à ravir; mais on veut qu'il assassine, et il faiblit. La vengeance du baron est terrible : on prend ce misérable, on l'enchaîne; puis on le jette dans le coin d'une chambre, replié sur lui-même. Bientôt on trouve qu'il a trop d'air pour respirer : on bâtit autour de lui une prison; elle n'a que trois pieds de long, deux pieds et demi de large. On l'y laisse huit mois!...

Je ne veux point que l'on m'accuse d'exagérer les traits de ce tableau. Je citerai les propres expressions d'un des chroniqueurs de l'abbaye; je copie dans l'appendice une enquête judiciaire. Aussi bien on y trouvera des renseignements curieux sur l'état où le baron des Francs mit l'église de Saint-Savin.

« Ledit Descards, en 1611, se démit de son abbaye en faveur de Vautron, confidentaire et à la puissance du baron des Francs, qui épousa la fille naturelle dudit Descards. Ledit des Francs, sieur de Neuchèze, était d'une grande qualité, mais fort dépourvu de biens : c'est pourquoi sa femme lui apporta en mariage l'abbaye de Saint-Savin. Il s'en vint l'année même, avec ses armes et bagages, faire sa demeure audit Saint-Savin, car il n'avait pas d'autre bien. Le premier meuble qu'il envoya fut une charge de bâtards, et la première chose qu'on vit fut un mulet avec des paniers chargés de cette denrée. Les mères accompagnaient leur marchandise et le fruit de leurs débauches; elles mirent pied à terre et se logèrent au milieu des masures dans quelques cabanes que quelques pauvres religieux avaient raccommodées du mieux qu'ils avaient pu, pour y faire leur demeure. Ces nouvelles abbesses commencèrent d'abord, sous l'autorité et la violence de ceux qui les entretenaient, à faire la recette des revenus de la maison, et en donner des acquits comme de leur propre bien. Les religieux furent obligés de prendre la fuite, les uns à Laultier, les autres à Merigny, les autres ailleurs. Les violences et les concussions se répandirent aussi sur les vassaux de l'abbaye; les plaintes en furent portées par tous les tribunaux de justice, ce qui obligea ledit des Francs, pour s'assurer le bénéfice, de demander au Roi un nouveau brevet, qu'il obtint en 1613, par lequel le Roi déclare vouloir que ledit des Francs jouisse de l'abbaye de Saint-Savin sous le nom de Claude Vautron, et ce à la prière et recommandation de M. le duc du Maine.

« Comme il y avait des décrets de prise de corps contre ledit sieur des Francs, il fut contraint de se retirer sur les voûtes de l'église, où il fit bâtir une cheminée qui y est encore[1];

[1] On en voit les traces aujourd'hui dans les combles de l'église du côté nord.

il fit aussi rompre la voûte du côté du clocher à l'entrée du degré, pour faire une espèce de chausse-trappe ou pont-levis, pour éviter les mains des prévôts qui le cherchaient. Là accoucha la fille d'un procureur de Bèse que ledit des Francs avait enlevée et séduite sous promesse de mariage, et naquit Charles de Neuchèze, dit de l'Épine, qui depuis a été abbé. Ainsi les gueuses étaient sur les voûtes de l'église et les chevaux dans la nef. Il avait fait murer la grande porte de l'église aussi bien que les deux qui sont pour entrer dans le monastère, n'ayant rien laissé d'ouvert que la moitié de celle du cloître, dont il avait fait murer l'autre moitié, de sorte qu'on avait peine à y faire passer un cheval.

« Il y avait aussi une autre petite porte du côté de la rivière, par laquelle ledit des Francs se donnait du large, sans passer par la ville, de crainte d'être arrêté; mais il passait la rivière à gué. Vautron, tout méchant qu'il était, ne l'était pas assez pour prêter la main à tous ces désordres : c'est pourquoi le sieur des Francs lui fit faire une démission de l'abbaye en faveur d'un misérable appelé Pierre Prandion. C'est sous le nom de celui-ci qu'il fit pis que jamais... Tous ces désordres firent tant d'éclat, que le marquis d'Effiat se résolut de prendre le dévolu sur ladite abbaye, fondé sur la confidence manifeste et les concussions journalières qui donnèrent occasion à plusieurs décrets de prise de corps tant contre le prétendu abbé que contre le sieur des Francs. Le sieur d'Effiat poursuivit vigoureusement son dévolu et fit séquestrer les fruits de ladite abbaye, et envoya le prévôt de l'Ile-de-France avec ses archers sur les lieux, tant pour lever lesdits fruits que pour mettre en exécution les décrets. Il fut obligé d'y demeurer longtemps, et, n'y trouvant pas de logement, se retrancha dans la tour du Chantre[1], où il demeura plus de huit mois avec tout son monde. Ledit sieur des Francs obligea son confidentaire de résigner ladite abbaye à son fils naturel Charles de Neuchèze, qui avait environ douze ans, et s'en alla à Paris pour soutenir son droit contre le sieur d'Effiat, qui mourut sur ces entrefaites. Mais la dame d'Effiat soutenait les prétentions de feu son mari. Ledit sieur des Francs mena sa femme, qui avait de l'esprit et de la beauté (Éléonore Turpin de Crissé), car il n'osait pas se produire, de peur d'être pris. Sa femme se servit si adroitement des talents que la nature lui avait donnés, tant envers la dame d'Effiat qu'envers les juges, qu'enfin elle obligea ladite dame de se désister. Le gain de ce procès les enfla tellement, qu'on peut dire qu'ils ne s'en revinrent de Paris que pour augmenter les désordres. Tout le monde était scandalisé de leurs désordres : les religieux, par la rétention de leurs pensions; les gentilshommes, par l'usurpation de leurs droits; et les habitants, par les violences qu'on leur faisait. En 1627 et 1628, il y eut encore des plaintes et des arrêts par lesquels il fut ordonné que visite serait faite par l'ordinaire. Enfin, en 1634, les grands jours se tinrent à Poitiers. Les plaintes de tous ces désordres y furent portées et la cour députa un commissaire sur les lieux, pour en faire visite et informer. Sur son rapport, il intervint un arrêt en exécution duquel l'évêque de Poitiers donna commission à son grand vicaire de se transporter sur les lieux, pour en faire la visite et remédier au désordre. Il en dressa procès-verbal le 28 janvier 1634, et fit plusieurs ordonnances touchant le service divin, les réparations de l'abbaye, etc... Il n'y eut rien d'exécuté, par les violences du sieur des Francs.

[1] Cette tour, aujourd'hui détruite, faisait partie autrefois de l'enceinte fortifiée de l'abbaye. Elle flanquait au S. O. la courtine levée devant la façade de l'église.

« Charles de Neuchèze, son fils naturel, ayant reçu quelques mécontentements de la dame des Francs, prit un cheval la nuit et s'enfuit, dans le dessein de se démettre de son abbaye en faveur de quelque personne puissante, moyennant quelque récompense, ce qui étonna beaucoup... Le sieur des Francs se préparait à le poursuivre;... mais Charles de Neuchèze n'alla pas bien loin sans se départir de sa résolution : il s'en revint trouver son père, ce qui le réjouit beaucoup. C'est pourquoi il lui fit tant de caresses, qu'il l'obligea de se démettre de son abbaye en faveur de Bénigne de Neuchèze, qui n'avait pas douze ans. Après quoi la guerre ouverte fut déclarée entre lui et les habitants de Saint-Savin. Il ne sortait plus de la ville qu'avec des coupe-jarrets; il fut contraint de quitter les masures de l'abbaye, ne pouvant s'y mettre à couvert, et résolut d'aller rester à Saint-Cyprien [1], où il fit garnir de guérites [2] une méchante maison qui y était, et s'y retrancha avec des gens de sac et de corde, faisant tous les jours quelque nouvelle violence sur les uns et les autres. Un jour il prenait les bœufs d'un paysan, les faisait tuer et saler; le lendemain il enlevait les meubles d'un autre et maltraitait encore ceux qui s'y opposaient, de sorte qu'il ne se passait point de jour qu'il ne fît quelque tour de son métier.

« M. Jacques d'Allemagne, sieur de Naillé, se voyant inquiété par ce méchant homme, trouva moyen de faire avertir son éminence monseigneur le cardinal de Richelieu, ministre d'état, de sa mauvaise vie, et son éminence, bien informée de ses désordres et de l'inexécution des arrêts de la cour, y apporta l'autorité du Roi, et fit expédier une commission au grand-prévôt du Poitou de l'arrêter prisonnier. Cet ordre fut donné si secrètement, que ledit des Francs n'en put rien découvrir; et sa femme, qui était à Paris depuis deux ans pour poursuivre son procès, lui marquait toujours que dans les greffes il n'y avait rien contre lui.

« Un nommé Boisjoli, habitant de Saint-Savin, fut accusé d'avoir dit qu'il avait vu le sieur des Francs dans la garenne qui faisait une très-mauvaise action que la pudeur ne permet pas de nommer, dont ledit des Francs témoigna être fort offensé. Un jour de dimanche, ledit Boisjoli étant à sa porte avec ses voisins, un des coupe-jarrets dudit sieur des Francs, passant par là, lui tira un coup de pistolet, le tua sur la place et s'enfuit. La ville en fut émue, et les habitants, qui se voyaient assassinés jusque chez eux, se liguèrent tous ensemble contre le sieur des Francs et les siens. Ils furent trouver le grand-prévôt et lui promirent de le lui mettre entre les mains, ce qui se fit de la sorte. Ayant été avertis par une des femmes qu'il avait débauchées et qu'il entretenait, qu'il la devait venir voir cette nuit, et qu'on le trouverait à Saint-Cyprien, ils en avertirent promptement le grand-prévôt et lui donnèrent le rendez-vous la nuit dans un petit bois qui est auprès du village des Buissons, d'où ils furent investir la maison de Saint-Cyprien; et le grand-prévôt ayant disposé tout son monde autour d'icelle, frappa à la porte. Incontinent le sieur des Francs cria à ses malheureux : Aux guérites! aux guérites! Mais, ayant appris que la maison était investie, il leur défendit de tirer, et ayant ouvert une fenêtre qui regarde vers Saint-Savin pour se sauver, il en fut empêché par ceux qui avaient investi la maison. Il courut d'abord à la porte pour demander au prévôt qui il était, et, après l'avoir reconnu, il se rendit à lui. Il lui demanda quel ordre il avait

[1] Hameau près de Saint-Savin, entre ce bourg et Antigny.

[2] On appelait alors guérite une barricade avec des embrasures qui permettaient de tirer à couvert. Le mot *guérite* est emprunté à l'espagnol *guarida*, retraite, asile

de le prendre; et, après avoir su que c'était par ordre de sa majesté, il fut tout étonné. Le jour étant venu, le prévôt commanda à ses gens de monter sur les chevaux du sieur des Francs, car il en avait huit ou neuf des plus beaux; il fit monter le sieur des Francs sur un petit bidet sur lequel il le fit lier, et le mena passer à Saint-Savin pour le conduire à Poitiers. Quand il vit qu'on le menait à Saint-Savin, il s'écria fort, disant au prévôt que ce n'était pas ce qu'il lui avait promis, qu'il l'allait livrer à la rigueur et à la rage de ses ennemis; à quoi le prévôt répliqua qu'il avait ordre de le faire passer par là, mais qu'il ne lui serait fait aucun mal. Je ne dis rien des imprécations et malédictions dont il fut chargé dans toutes les rues de Saint-Savin où il fut promené en cet état, et ensuite il fut conduit en prison à Poitiers, d'où, après quelque temps, mené à la Bastille par ordre du Roi, où il mourut peut-être bien de poison, comme l'on croit, n'ayant pu se tirer d'affaire, quoique ses proches se fussent empressés de solliciter pour lui[1]. »

Le monastère de Saint-Savin ne jouit pas de plus de tranquillité après la détention et la mort du baron des Francs; sa veuve et son fils, Bénigne de Neuchèze, malgré vingt arrêts rendus contre eux, continuèrent à disputer la possession de l'abbaye et à vexer les habitants du bourg avec une audace inconcevable. En 1639, dame Éléonore de Turpin-Crissé, veuve de Henri de Neuchèze, baron des Francs, accompagnée d'une troupe d'hommes armés, se rendait dans la vigne de messire Gabriel Casseloup, notaire à Saint-Savin, et la vendangeait de force. L'information judiciaire d'où je tire ces détails rapporte, d'après plusieurs témoignages, qu'elle avait dit en jurant, « qu'elle voulait que le diable lui mangeât le corps si ledit Casseloup buvait le vin de sa vigne[2]. » Une lettre du roi Louis XIII avait chargé l'évêque de Poitiers et l'intendant de la généralité de Poitou d'établir la réforme dans le monastère, et de prendre à cet effet toutes les mesures qui leur paraîtraient convenables. Des religieux de la congrégation de Saint-Maur furent établis dans l'abbaye[3], et défense fut faite, sous peine de la vie, à l'abbé de Neuchèze, à sa mère[4] et à ses domestiques, de se présenter dans la ville de Saint-Savin ou sur les domaines de l'abbaye. On régla que les biens du monastère seraient administrés par une commission d'ecclésiastiques et de laïques, et qu'une partie des revenus serait employée aux réparations des édifices sacrés. Mais l'abbé Bénigne de Neuchèze, ou plutôt sa belle-mère, pendant sa minorité, avait su se ménager des protecteurs puissants. L'évêque de Châlons, Charles de Neuchèze, son parent, avait reçu ses pouvoirs et obtint, en 1641, la suppression de cette commission, dont l'autorité lui fut remise en partie. Bientôt l'abbé, avec sa belle-mère, reparut à Saint-Savin, accompagné d'une troupe de trente ou quarante hommes armés, et renouvela les violences de son père : il pillait les métayers, enlevait de force les récoltes et battait ceux qui osaient résister. Chaque année les mêmes scènes se reproduisaient. Un fermier nommé Hilaire Taffet, plus hardi que les autres, après s'être pourvu auprès du lieutenant général de Poitiers, s'était fait accompagner de quelques gens armés pour faire la vendange. « Mais ledit sieur abbé ne manqua pas d'y venir à main-forte avec ses domestiques

[1] *Abrégé de l'histoire de Saint-Savin*, p. 45 et suiv.

[2] Archives de la préfecture de la Vienne. Information sur les violences commises par dame Éléonore de Turpin, etc. 30 septembre 1639, liasse 1.

[3] 29 août 1640.

[4] Il semblerait que la dame des Francs avait adopté Bénigne de Neuchèze, ou que sa naissance adultérine eût été déguisée, car dans tous les actes on appelle la veuve du baron des Francs mère de l'abbé.

et autres personnes, qui étaient au nombre de plus d'une centaine, armés d'épées, de fusils, de pistolets et de bâtons, lesquels jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, en la présence même du lieutenant particulier assesseur criminel de Poitiers, qui s'y était transporté à la requête dudit Taffet, pour lui faire prêter main-forte, se jetèrent impétueusement sur ledit Taffet et ses assistants, les battant, frappant et excédant de plusieurs coups de leurs armes et bâtons, en sorte que plusieurs en furent cruellement blessés et en danger de leurs personnes, dont l'un d'eux, appelé Rousseau, mourut de ses blessures[1]. »

Les plaintes, les enquêtes, les arrêts, se succédaient, sans que la situation changeât en rien. L'abbé, devenu d'âge à se faire craindre, semblait avoir pris le baron des Francs pour modèle, et, dans une enquête faite à Saint-Savin en 1654, il disait tout haut, « qu'il voulait venger la mort de son père, mort en prison pour de semblables violences commises sur les mêmes lieux[2]. »

Un procès-verbal de visite faite par ordre du lieutenant général de Poitiers nous apprend quelle était la situation de l'abbaye au moment de sa réforme.

« Une partie des voûtes de l'église était fondue, les piliers endommagés, les chapelles et le jubé ruinés, la charpente des couvertures pourrie, les fenêtres sans vitres et à demi murées, le chœur sans cloisons et sans stalles. Il n'y avait que deux cloches, une fêlée et l'autre usée. Pour tous ornements une aube, une chasuble, un calice et un ciboire d'étain; une croix de bois, avec un Christ de cuivre brisé, était attachée avec une corde. L'office divin avait cessé; les religieux étaient dispersés; tous les bâtiments qui composaient autrefois le cloître, le dortoir et les autres lieux réguliers, entièrement ruinés et renversés, n'y restant d'iceux que quelques pans de murailles[3]. »

Les réparations étaient estimées, en 1650, à 77,683 livres[4].

Un autre procès-verbal de visite faite par le lieutenant général de Poitiers contient quelques détails intéressants sur l'église, et particulièrement sur la tour occidentale.

« Et, étant entrés sous le clocher de pierre de ladite église, nous ont fait voir lesdits religieux, sur la main droite en entrant, un lieu tout noir de fumée, là où il paraît y avoir eu du feu depuis peu de temps, à cause de la noirceur de la fumée et à cause de l'odeur qui y est encore très-grande, quoique le lieu soit beaucoup exposé à l'air. La première voûte dudit clocher paraît tout enfumée; et nous ont prié lesdits religieux de remarquer que, à cause que les soldats dudit sieur abbé faisaient leur corps de garde ordinaire sous ledit clocher et y faisaient du feu continuel, ayant la plupart du temps la porte fermée, que la fumée qui sortait dudit feu n'ayant pas d'autre sortie, elle entrait toute en l'église par la porte qui entre dudit clocher dans le bout de la nef[5], comme il paraît par la noirceur qui est à ladite porte et à la muraille au-dessus d'icelle, tant du côté du clocher que par le dedans de l'église,

[1] En 1652. Mss. de D. Nozereau.

[2] Arch. de la préfecture. *Mémoires sur les méfaits de l'abbé de Saint-Savin,* 1654, liasse 3.

[3] Extrait d'un Mémoire intitulé : *État des demandes à former par les religieux de Saint-Savin contre M. Gabriel Daché, abbé commendataire,* 1746. Arch. de la préfecture, liasse 6.

[4] *Id. ibid.*

[5] Il semble qu'il s'agit ici du vestibule; mais on se rappelle que la « grande porte de l'église » avait été murée; par conséquent, dans le vestibule, les soldats n'auraient pas eu de *porte à fermer*. Le corps de garde n'aurait-il pas été placé dans la tribune? Peut-être faut-il entendre par « la porte qui entre dans le bout de la nef, » l'arcade de la tribune bouchée aujourd'hui.

laquelle noirceur va jusqu'au haut de la voûte, et nous ont pareillement lesdits religieux montré plusieurs grotesques contre la muraille dudit clocher. En sortant de ladite église, nous ont lesdits religieux fait voir à la porte qui y est du côté où ont été d'autre part tous les cloîtres et bâtiments de ladite église, qui sont présentement tous en mazures (*sic*)[1]. »

Un accommodement eut lieu, en 1655, entre l'abbé Bénigne de Neuchèze et les religieux. Je n'en ai pu retrouver les conditions. Le *Gallia christiana* place en cette année seulement l'avénement de l'abbé; il faut croire qu'à dater de cette époque une administration moins irrégulière succéda à tant de désordres.

Probablement les bâtiments conventuels (aujourd'hui la caserne de gendarmerie) furent alors construits. Il ne paraît pas que des réparations importantes furent faites à l'église; je n'en ai trouvé nul indice. Peut-être commença-t-on à recouvrir les fresques des chapelles de ce badigeon blanc si souvent renouvelé dans la suite.

La révolution n'a pas laissé dans l'abbaye de Saint-Savin les traces hideuses que conservent tant d'églises en France. Lorsque commença la guerre contre les saints et les fleurs de lys, toutes les fresques à la portée des vandales étaient déjà cachées sous plusieurs couches de badigeon; pour atteindre à la voûte du chœur, il eût fallu des échafauds; d'ailleurs, ce qui restait de peintures était protégé par le respect traditionnel des habitants du bourg.

Je crois devoir rapporter au commencement du XIXe siècle quelques travaux exécutés dans la tour, qui l'ont gravement compromise. On voulut garnir de volets les fenêtres supérieures: sans doute on avait des volets tout faits qu'il ne fallait pas laisser perdre; mais ils étaient carrés et les fenêtres étaient en plein cintre. Que fit-on? On coupa les claveaux des cintres. Déjà l'incendie allumé par les soldats du comte de Choisy avait calciné les trompes sur lesquelles repose la flèche. Nulle réparation n'y fut exécutée; il semble même qu'on ait entaillé au marteau les pierres que le feu n'avait que légèrement altérées. En dépit de tant d'efforts, l'immense flèche de pierre subsista, suspendue en quelque sorte. Cependant les trumeaux des fenêtres, horriblement surchargés, se lézardaient en tout sens; les pierres s'écrasaient, heureusement sans se disjoindre; une longue crevasse se manifesta depuis les fenêtres mutilées jusqu'à la base de la tour; les contre-forts se déversaient et avaient cessé d'adhérer à la muraille qu'ils devaient soutenir.

Le reste de l'église était dans une situation presque aussi alarmante; depuis longtemps la toiture délabrée laissait pénétrer partout les eaux pluviales. La voûte de la nef était lézardée suivant son axe dans toute sa longueur, et les crevasses avaient en quelques endroits plus de cinq centimètres de large. Le pilier nord-ouest de la coupole, à l'intersection de la nef et des transsepts, présentait de nombreuses fissures verticales qui indiquaient une solution de continuité dans la maçonnerie, d'où pouvait résulter l'écroulement du clocher central.

C'était surtout du côté nord de l'église que les dégradations étaient le plus menaçantes. Plusieurs piliers s'écrasaient, et le mur, hors d'aplomb, était poussé en dehors par le poids énorme d'une voûte en moellons, surchargée encore par une couche de cendres, de tuiles et de toutes sortes de débris, haute de plus d'un mètre.

[1] 3 juin 1652, *Visite faite par le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers dans l'abbaye de Saint-Savin*. Archives de la préfecture, liasse 3.

Pour prévenir la chute imminente de la voûte, je ne sais quel détestable maçon, soi-disant architecte, avait entrepris de reprendre les piliers en sous-œuvre. Il avait entaillé les chapiteaux de deux côtés pour recevoir des pièces de bois transversales servant de chapeau à un chevalement destiné à soutenir les arcs des bas-côtés, pendant qu'on réparerait les piliers endommagés. Tout l'échafaudage était combiné de telle sorte, que, si les travaux eussent été continués, l'édifice se serait écroulé infailliblement.

Tel était l'état de l'église de Saint-Savin lorsque je la vis pour la première fois il y a quelques années. M. le ministre de l'intérieur, informé de l'imminence du danger, résolut d'y porter remède. L'église fut aussitôt classée au nombre des monuments historiques, et les autorités locales furent invitées à faire rédiger promptement un projet de restauration. A cette époque, les fonds alloués au budget de l'intérieur pour la conservation de nos monuments étaient tellement bornés, que toutes les réparations s'exécutaient sous la direction des architectes des départements, car le déplacement d'artistes envoyés de Paris eût absorbé les faibles allocations qu'on pouvait accorder. Le premier secours que reçut l'abbaye de Saint-Savin lui fut bien fatal. En attendant le projet général de restauration, une somme de quinze cents francs, seule disponible alors, avait été destinée à subvenir aux travaux de consolidation les plus urgents que réclamait la voûte de la nef. L'architecte du département de la Vienne avait eu l'ordre de prévenir l'écartement de la voûte par un système de tirants en fer; on lui avait recommandé de boucher les lézardes avec du ciment, et les instructions étaient tellement minutieuses, qu'on lui prescrivait expressément de couler le mortier par l'extrados de la voûte et de veiller à ce qu'il ne se répandît pas à l'intrados sur les peintures. L'architecte ne tint aucun compte de ces avertissements : il fit ouvrir la voûte par l'intrados, remplit les crevasses sans le moindre soin, et, qui pis est, fit remplacer dans le narthex une notable portion du crépissage intérieur, détruisant ainsi plusieurs compositions, à la vérité fort altérées déjà, mais encore reconnaissables. Ces inconcevables travaux furent exécutés avec une si grande rapidité, que le ministre n'en fut instruit que lorsqu'il était trop tard pour y porter remède. Quelques mois après, l'architecte qui les avait prescrits entra, me dit-on, dans une maison d'aliénés.

En 1841, la direction des travaux fut remise à M. Joly-Leterme, architecte de Saumur, qui venait de donner des preuves de son habileté dans la restauration de l'église de Cunault. Désormais les réparations furent conduites avec intelligence. Toutes les parties menacées du monument furent consolidées, quelques-unes reprises en sous-œuvre, non sans des précautions infinies. Les trompes, les trumeaux, les cintres de la tour furent remplacés, opération périlleuse entreprise avec audace, on peut dire avec courage, et terminée aujourd'hui avec un bonheur complet. Maintenant les contre-forts sont réparés, les murs raffermis; les lézardes ont disparu. La conservation de l'église est désormais assurée pour longtemps, et il ne reste plus à y faire que de légères réparations de détail, dont on peut d'avance prédire le succès. En même temps que M. Joly dirigeait les travaux de consolidation, il prenait les précautions les plus minutieuses pour conserver tout ce qui restait des anciennes fresques. Bientôt il essaya d'en rechercher de nouvelles. En détachant le badigeon avec prudence, écaille par écaille, il conçut l'espoir de retrouver mainte ancienne peinture barbouillée peut-être depuis des siècles. Le succès a dépassé ses espérances. Grâce à ses soins, à sa patience, il est parvenu

à rendre au jour une assez grande quantité de fresques inconnues et à découvrir des traces certaines de la décoration générale.

Tout l'intérieur de l'édifice était peint ou du moins badigeonné à fresque. Partout on a pu constater les couleurs et le dessin des ornements courants. Une restauration complète de l'ancienne décoration était devenue facile. Cette restauration, je n'ai pas besoin de le dire, ne s'applique qu'au badigeonnage et aux ornements courants, dont il existait des indications incontestables. M. Joly a conservé scrupuleusement jusqu'aux moindres traces de la peinture primitive, autant comme une relique curieuse pour l'antiquaire que comme un témoignage de son exactitude. Enfin, ce n'est que sur les parties de l'église renouvelées entièrement, pour ainsi dire, qu'il a reproduit des motifs d'ornementation calqués sur ceux qu'il venait de découvrir.

En commençant cette notice, je disais que ni le temps ni les efforts malveillants des hommes n'ont porté à nos monuments des coups aussi funestes, que des soins ignorants et une triste manie d'améliorer. L'église de Saint-Savin ne fournit-elle pas la preuve la plus complète de la vérité d'une assertion qu'on a peut-être regardée comme un paradoxe? Saccagée par les Anglais, brûlée par les protestants, dévastée dans toutes nos guerres civiles, repaire d'une horde de bandits pendant un demi-siècle, elle se distingue aujourd'hui, parmi les nombreuses églises du même temps, par l'unité de sa disposition et par la conservation de son caractère. Les malheurs de l'abbaye ont préservé l'église des réparations que subirent, dans le XVIIIe siècle, la plupart des monastères de l'ordre de saint Benoît. Si l'architecture du XIe siècle subsiste à Saint-Savin, c'est parce que ses religieux furent trop pauvres pour l'altérer.

IV.

DISPOSITION DES PEINTURES DANS L'ÉGLISE.

Tout l'intérieur de l'église, ainsi qu'on l'a déjà dit, était revêtu d'un enduit de mortier peint ou badigeonné à fresque. Aujourd'hui, une partie seulement des peintures est assez bien conservée pour pouvoir être dessinée; partout cependant on a retrouvé des traces qui suffisent pour faire juger de la nature de la décoration. Voici comment cette décoration était disposée.

Le porche, du moins la portion de voûte et de parois comprise entre l'arc doubleau et le mur de la nef, présente plusieurs compositions tirées de l'Apocalypse. L'arc doubleau était orné d'une suite de médaillons, presque tous détruits maintenant : il m'a semblé y reconnaître quelques-uns des signes du zodiaque. Au-dessus de la porte qui donne dans la nef, on voit un Christ colossal assis sur un trône et entouré d'une gloire. Enfin, de chaque côté de la porte, on distingue trois compartiments l'un au-dessus de l'autre remplis de figures fort effacées. Les deux compartiments inférieurs représentent, je crois, les apôtres : ils sont assis trois par trois, la tête entourée d'un nimbe et le corps dans une espèce de gloire. Dans l'encadrement supérieur, on voit trois anges qui paraissent saluer le Christ. La vignette suivante, gravée d'après un dessin de M. Denuelle, montre l'attitude tout orientale que le peintre leur a donnée. On salue encore dans tout le Levant un personnage de distinction en portant la main à terre, puis à son cœur, à ses lèvres et à son front. En Perse, on saluait de la sorte le grand Roi, comme on peut le conclure de l'anecdote si connue d'Ismenias, qui, pour concilier le cérémonial persan avec la roideur républicaine de la Grèce laissa tomber son anneau devant Artaxercé et le ramassa aussitôt [1].



XII. Anges et apôtres du vestibule

[1] Ισμηνιας δε, προσκυνῆσαι κελευόμενος, ἐξέβαλε προ αὐτȣ̃ χαμάζε τὸ δακτυλιον, εἶτα κύψας ἀνείλετο, καὶ παρέσχε δοξαι προσκυνοῦντος. Plut. Artax. 22.

Sur la voûte de la nef sont peints un assez grand nombre de sujets empruntés à la Genèse et à l'Exode.

La salle principale de la crypte offre sur les deux parois nord et sud la légende des saints Savin et Cyprien. Un grand Christ dans une gloire, entouré des attributs symboliques des quatre évangélistes, occupe toute la voûte de l'escalier qui conduit à cette crypte.

D'autres fresques couvrent les parois de l'escalier et les chambranles de l'espèce de porte, ou plutôt la saillie de mur qui sépare l'escalier de la crypte. On reconnaît la Vierge et quelques saints de grandeur naturelle; mais tout est horriblement salpêtré, et l'enduit même, partout crevassé, tombe en larges écailles.



XIII. Figure peinte dans l'escalier de la crypte.



XIV. Figure peinte dans l'escalier de la crypte[1].

Tout ce qui pouvait être copié des peintures qui décoraient le vestibule, la nef et la crypte est reproduit dans cet ouvrage.

Les murs de la nef, des transsepts et du chœur, ainsi que les voûtes des collatéraux et des transsepts, étaient badigeonnés en blanc, et sur ce fond on avait figuré par des lignes rouges un appareil régulier de moellons à assises horizontales. A 2 mètres 60 centimètres du sol[1], dans la nef et le transsept, règne une espèce de litre ou de large bordure, sur laquelle sont tracés des ornements bizarres en blanc, jaune et rouge sur un fond bleu. Çà et là on en a retrouvé des portions assez bien conservées pour qu'il fût possible de calquer le motif des ornements et de le reproduire, là où l'enduit s'était détaché de la muraille. (Voir le frontispice.)

Les colonnes étaient également badigeonnées, ou plutôt peintes de manière à représenter des marbres et des agates. Il ne faut point s'attendre à une imitation fort exacte; on devine l'intention de l'artiste, voilà tout. Qu'on se représente de larges veines rouges, jaunes, vertes ou grises, toujours accompagnées d'autres veines blanches et se développant depuis le haut jusqu'au bas des fûts, tantôt en spirales; tantôt en zigzags opposés, tantôt en longues lignes légèrement ondulées (voir la vignette n° X). Chaque colonne a sa teinte particulière : on en voit de rouges, de jaunes, de grises, etc.; mais toujours des veines

[1] On remarquera la disposition de l'arcade sous laquelle est représentée la sainte n° XIV. A sa droite, au-dessus de la colonne, est une petite niche en ogive. C'est une singularité assez notable pour l'époque à laquelle, suivant toute apparence, ces peintures ont été exécutées.

[1] Mesure prise du sol à la partie inférieure de la bordure.

blanches alternent avec des veines d'une autre couleur. Les tailloirs étaient peints de même. Quant aux chapiteaux, on n'a retrouvé que des traces très-incertaines de leur coloration. Les piliers qui séparent le narthex intérieur de la nef avaient une décoration plus recherchée. La colonne engagée du côté de la nef est divisée en un grand nombre de compartiments carrés, contenant chacun un animal fantastique d'une exécution très-grossière, mais facile et hardie. Ces compartiments sont accompagnés de quelques ornements courants d'un dessin bizarre, mais tout aussi *lâchés* d'exécution.



XV. Animaux fantastiques peints dans le narthex.

A l'intérieur de la nef, au-dessous de la porte occidentale, est pratiquée une assez grande niche dans laquelle on voit une Vierge assise couverte de riches vêtements et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Cette peinture, très-élégante et d'une assez bonne conservation, a été découverte récemment, sous une épaisse couche de badigeon, par les soins de l'architecte M. Joly. Il est facile de voir qu'elle n'appartient pas à la même époque que les autres peintures. Elle est d'un style moins sévère et d'une exécution plus précieuse. Je doute qu'elle soit peinte à fresque, car les couleurs ont une transparence qu'on n'observe point dans les fresques voisines; je serais disposé à croire qu'elle a été peinte à l'œuf ou par quelque autre procédé analogue. C'est, je pense, un ouvrage du XIII[e] siècle. Cette Vierge, dessinée par M. Denuelle, est reproduite sur le frontispice de cet ouvrage.

Les derniers travaux exécutés au commencement de cette année dans la nef de Saint-Savin ont fait découvrir une série de peintures jusqu'alors ignorées : ce sont de grandes figures debout, les bras étendus et tenant des phylactères, qui occupent les pendentifs des arcades. M. Joly en a reconnu dix, presque toutes fort endommagées. Les vignettes ci-jointes représentent deux de ces figures. La première est un Jonas, comme l'indique l'inscription sur le phylactère : JONAS IN VENTRE... probablement CETI.





XVI. Prophète peint sur le second pendentif du côte nord de la nef.



XVII. Prophète peint sur le quatrième pendentif du côte sud de la nef

Sur les grands murs du transsept, sauf l'appareil figuré et la bande ou litre que j'ai déjà décrits, on ne voit d'autres traces de peinture qu'un grand saint Christophe presque entièrement effacé, et qui ressemble beaucoup à celui de Cunault. D'après quelques vestiges fort incertains d'ailleurs, on peut présumer que cette figure est du XVe siècle. Je ne la crois pas exécutée à fresque, mais peinte en détrempe sur l'ancien badigeon.

On aperçoit quelques restes de peintures représentant des anges ou des saints dans la chapelle du transsept nord. Le nom de l'un d'eux, GABRIEL, est encore visible. Ces peintures touchent à la statue d'ange dont j'ai parlé plus haut.

Autrefois la voûte du chœur était entièrement couverte de peintures; mais, par suite du délabrement de la toiture, l'humidité a fait tomber l'enduit de presque tout le haut de l'hémicycle. Sur quelques rares écailles encore adhérentes aux moellons on a reconnu un fragment d'un nimbe crucifère colossal, puis un autre nimbe plus petit dans lequel paraissait *une tête d'oiseau*. C'en est assez pour faire deviner le motif de la composition. L'oiseau nimbé étant évidemment l'aigle de saint Jean, la voûte devait représenter le Christ entouré des attributs symboliques des quatre évangélistes. Aux retombées de la voûte, et dans les niches placées au-dessus des arcades, on a découvert sous le badigeon plusieurs grandes figures, fort effacées il est vrai, mais dont l'attitude et même le caractère sont encore reconnaissables. Il y en a quelques autres semblables, peintes sur les piliers du transsept du côté qui regarde le chœur. Plusieurs ont des vêtements pontificaux, des mitres et des crosses.

La plupart sont nimbées. Toutes, d'ailleurs, ont tellement souffert de l'humidité et des insultes des badigeonneurs, qu'il serait bien difficile aujourd'hui de les reproduire par le dessin. Ce ne sont plus que des ombres colorées, dont l'œil saisit l'ensemble à distance et qui, de près, deviennent des taches confuses.

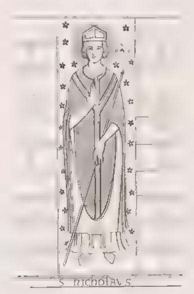
Les archivoltes des arcades du chœur sont ornées d'une bordure et de chevrons, d'une disposition originale, peints en rouge, en jaune et en blanc. La vignette n° X a fait connaître cette disposition. Des rinceaux de motifs variés, tous très-simples et un peu lourds, couvrent l'intrados de l'arcade qui sépare le chœur du transsept, l'ébrasement de quelques-

unes des fenêtres, ou bien sont jetés çà et là dans des entre-colonnements entre les fenêtres des chapelles. Les différents motifs de cette ornementation ont été réunis sur le frontispice de cet ouvrage.

La chapelle de Saint-Marin (n° 4) a conservé des vestiges plus distincts d'une décoration fort élégante. A l'intérieur, comme dans toutes les autres chapelles, règne une arcature à hauteur d'appui. Dans chaque arcade on voit une figure de saint peinte, de proportion médiocre et sur un fond jaune uni. Les archivoltes sont peintes en vert et entourées de bordures rouge et jaune. D'autres saints en buste occupent les pendentifs de l'arcature, et autour d'eux se groupent de petits anges vêtus de longues draperies, dans différentes attitudes.

On lit auprès de deux personnages peints dans l'intérieur de l'arcature : HELISABET (*sic*) et ZACHARIAS. Dans un des trumeaux au-dessus de l'arcature, on distingue une figure en buste d'assez grande proportion, la tête entourée d'un nimbe ailé, et tenant un livre à la main. Cette décoration sera reproduite dans une des planches de cet ouvrage. On voit dans la même chapelle un autre sujet de plus petite proportion peint également sur un trumeau : deux personnages nimbés déposent dans un cercueil une figure nimbée aussi, et revêtue d'une longue draperie noire; une main divine sort du ciel et se dirige vers le bienheureux qu'on va ensevelir. D'après le nom très-ancien de la chapelle, je suppose que c'est l'enterrement de saint Marin qu'on a voulu représenter.

Dans la chapelle voisine (n° 5), paraissent encore quelques grandes figures de saints et d'évêques fort semblables à celles du chœur et tout aussi altérées; auprès de l'une d'elles on lit SCS. NICOLAVS.

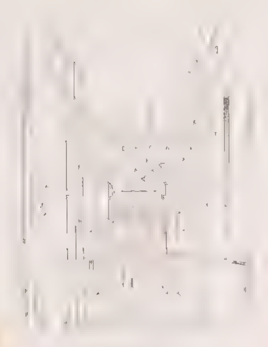


XVIII. Figure peinte dans la chapelle n° 5

Il me reste à décrire la salle supérieure du vestibule, ou la tribune placée au premier étage de la tour occidentale; elle a souffert plus qu'aucune autre, et il suffit de rappeler qu'elle a servi d'antichambre et peut-être de corps de garde au baron des Francs. Un assez grand nombre de compositions sont cependant encore reconnaissables, et ce qu'on peut distinguer fait vivement regretter la perte du reste. Il y a quelques années, tous les murs de cette salle étaient couverts de cette singulière couleur rose qu'on voit si souvent dans les vieux édifices, et qu'on pourrait prendre pour un badigeon : c'est, m'a-t-on dit, un lichen

qui s'implante dans les pierres exposées à l'humidité. En balayant cette espèce d'efflorescence rose, on observa dessous, d'abord des couleurs, puis des figures; on parvint même à reconnaître plusieurs sujets. Malheureusement l'enduit a été rongé presque partout, et les couleurs y sont encore moins adhérentes que sur les parois qu'on a badigeonnées. A force de soins et de précautions minutieuses, M. Joly est parvenu à mettre à découvert ces vestiges précieux. S'ils sont trop altérés pour être facilement reproduits par le dessin, du moins on peut se faire une idée de la décoration remarquable de cette salle, et apprécier même le caractère très-original de ses peintures.

La vignette ci-jointe, représentant l'intérieur de la tribune, vue du côté de l'ouest, le seul où la paroi soit demeurée nue, rendra ma description plus intelligible et me dispensera d'entrer dans des détails minutieux. Les divisions tracées sur les parois et les lettres qui les accompagnent désignent les compositions peintes que je dois passer en revue.



XIX. Vue de la tribune.

On sait que la tribune est partagée en deux parties par un arc doubleau.

Sur la portion de voûte comprise entre l'arc doubleau et la nef, paraissent deux figures colossales (*n*, *o*) : l'une, nimbée et assise sur un trône, dans une de ces gloires que quelques antiquaires nomment *Vesica piscis*, doit représenter le Christ dans ses attributions de juge suprême; quant à l'autre figure, placée sous une arcade ou dans une gloire, elle est trop mutilée par la chute de grandes plaques d'enduit pour qu'il soit possible de la déterminer avec quelque certitude. Peut-être avait-on voulu réunir dans le même lieu le Père et le Fils, ou même la Trinité, ainsi que l'ont fait depuis plusieurs artistes du moyen âge[1]. L'état de ces fresques est tel aujourd'hui, que l'on ne peut présenter pour leur explication que des conjectures.

[1] Dans la chapelle de Montoire, près de Vendôme, par exemple, au XIIe ou XIIIe siècle, ou bien dans le tableau attribué au roi René, qu'on voit à l'hôpital de Villeneuve-lès-Avignon.

PAROI FAISANT FACE A L'EST, OPPOSÉE AU SPECTATEUR.

Entre l'intrados de la voûte et l'extrados de l'arcade très-profonde dont la muraille de la nef forme le fond :

A, B, C, trois grandes figures presque effacées, dont l'attitude même n'est pas facile à distinguer. Peut-être l'artiste avait-il voulu représenter la Transfiguration. Le Christ serait placé entre Moïse et Élie.

D, H, deux anges drapés de longues robes, grands comme nature, se dirigeant l'un et l'autre vers le sommet de l'archivolte, où l'on voit un médaillon[1], F, soutenu par deux autres anges, E, G, de proportion plus petite, dans l'attitude des Renommées antiques. La vignette ci-jointe est dessinée d'après l'ange H, le seul qui soit assez bien conservé.



XX. Ange de la tribune.

INTRADOS DE LA NICHE.

K, K', répétition du motif précédent : deux anges soutenant un médaillon.

I, côté droit de la niche : un personnage, tête nue, assis sur une chaire et sous une arcade; son manteau est rouge-brun, sa robe jaune. Sa main droite est sur sa poitrine; la gauche est légèrement soulevée, l'index et le pouce élevés en signe de commandement. Les compositions suivantes étant évidemment tirées de la Passion de N.-S., je suppose que cette figure représente Pilate; si c'était Hérode, il aurait la couronne en tête.

L. Du côté opposé, en regard, un homme pendu à un arbre. Évidemment, c'est Judas.

[1] Sans doute ce médaillon représentait le Christ en buste. C'est un motif assez frequent dans les peintures du moyen âge.



XXI. Judas. Peinture de la tribune.

FOND DE LA NICHE, OU TYMPAN AU-DESSUS DE L'ARCADE DONNANT DANS LA NEF.

M. Dans la partie supérieure de ce tympan, on aperçoit, disons mieux, on devine une composition qui n'a été, je crois, traitée que rarement par les artistes byzantins : c'est une descente de croix. Tout le haut du corps du Christ a disparu, le mortier s'étant depuis longtemps détaché de la muraille. Cette figure est colossale. Ses pieds touchent presque à terre; les disciples et les saintes femmes, d'une moindre proportion, mais cependant grands comme nature, paraissent s'empresser autour du Sauveur. Les jambes et la partie inférieure des draperies, seules parties conservées, font juger de leurs mouvements. Deux personnages, qui vont recevoir le Christ dans leurs bras, sont montés, non point sur une échelle, mais sur une espèce de petit tabouret placé au pied de la croix.

N, O. Deux anges, de faible proportion et fort effacés, occupent les espèces de pendentifs entre le bas de la composition précédente et l'archivolte de l'arc qui donne dans la nef. Cette archivolte est ornée d'un rinceau, qui se termine par des têtes fantastiques d'un très-mauvais dessin. (Voir le Frontispice.)

T, P, deux compositions peintes l'une au-dessus de l'autre sur le côté gauche de la niche, devenues absolument méconnaissables. On lit cependant sur le fond de l'une d'elles, T, le mot *christicolis*, ainsi écrit : XPICOLIS.

R. Sur le côté opposé de la niche on trouve des vestiges un peu plus distincts. Il est facile de reconnaître un sarcophage vide, à cannelures ondées, dans un édicule ou une espèce de crypte voûtée, au-dessus de laquelle quelques soldats paraissent à mi-corps, couchés sur leurs boucliers et endormis. Dans l'édicule, au-dessus du cercueil, on voit un objet carré, peint en rouge avec des ornements jaunes : c'est, je le présume, une lampe funéraire. On lit sur le fond et près du sarcophage : SEPVLCRO DNI (*sic*). Les soldats ont des cuirasses à

écailles et des casques à nasal, pointus du cimier, fort semblables à ceux de la tapisserie de Bayeux. Le sujet n'a besoin d'aucune explication.

S, apparition de Jésus-Christ à Marie-Madeleine. Les têtes seules sont assez bien conservées : celle de la sainte est remarquable par l'expression de vive tendresse mêlée de douleur. La recherche de l'expression est rare, comme on sait, chez les artistes du moyen âge. Cette fresque se distingue encore par le type des têtes, qui s'éloignent de cet ovale de convention qu'on observe presque toujours dans les peintures byzantines.

PAROI SUD.

V, trois figures revêtues de longues draperies, debout sous des arcades.

X, trois personnages (assis ?).

Y, deux personnages nimbés, ensevelissant un cadavre, nimbé également, dans un caveau; au-dessus du cercueil volent deux anges. Le nimbe qui entoure la tête du cadavre m'a paru crucifère : ce serait alors l'ensevelissement du Christ par Joseph d'Arimathie et Nicodême.

Z, deux figures debout, tenant des phylactères.

CONTRE-FORT INTÉRIEUR, PAROI SUD.

i, k, l, m, quatre saints ou quatre évêques, debout l'un au-dessus de l'autre, séparés par des lignes de couleur ou des encadrements fort minces. Dans le compartiment inférieur, *m*, on lit ces mots : S. GELASIVS. On m'assure qu'on distinguait encore, il y a quelques années, le nom de saint Fortunat, ce qui donnerait lieu de croire que l'on avait peint sur ce contre-fort, et sans doute sur celui qui lui est opposé, les premiers évêques du diocèse de Poitiers.

q. Entièrement effacé.

r, s, t, quatre saints presque entièrement effacés. Une grande meurtrière a été percée au milieu de ces peintures.

PAROI NORD.

a, trois figures sous des arcades.

b, c. Effacés.

d. Une figure nimbée; deux anges volent au-dessus de sa tête. Une grande foule se presse à l'entour. Un des personnages semble désigner le saint d'un geste de menace. On lit sur le fond : DIONISIVS. Ce seul mot me semble donner la clef de cette composition. Saint Savin fut mené, comme on l'a vu, devant l'idole de Dionysius par le proconsul Ladicius. Ce serait donc une scène de son martyre qui serait représentée ici; et l'on peut supposer, non sans vraisemblance, que les deux compositions précédentes se rapportaient à la même légende.

Sur le contre-fort intérieur du même côté, quatre saints ou quatre évêques, *e, f, g, h,* font pendant aux personnages semblablement disposés sur la paroi sud.

p de la paroi nord est encore un pendant aux peintures de la portion de muraille opposée

On distingue trois personnages sous des arcades; probablement ce sont, comme les précédents, des saints patrons de l'église.

Le reste de la paroi nord a perdu son enduit de mortier. La paroi occidentale ne paraît pas avoir été jamais recouverte de peintures; on se rappelle qu'elle est percée d'ouvertures pour la manœuvre d'un pont-levis.

Résumons en peu de mots cette immense décoration historiée :

Dans le vestibule, une série de sujets tirés de l'Apocalypse;

Sur la voûte de la nef une suite de compositions prises dans la Genèse et l'Exode;

Le chœur réunissait autour du Christ les saints protecteurs de l'abbaye, ou qui ont illustré la province d'Aquitaine;

Les chapelles offraient également les images des patrons de l'église et des évêques du pays;

La crypte était consacrée à la légende des saints Savin et Cyprien;

La tribune enfin, outre une série de sujets empruntés à la Passion et à la légende locale, réunissait, comme en une espèce d'iconostase, les images d'une foule de saints honorés particulièrement dans le monastère.

V.

OBSERVATIONS SUR LES PEINTURES DE SAINT-SAVIN.

Les peintures de Saint-Savin, du moins toutes celles que j'ai pu observer de près, sont des *fresques*[1], c'est-à-dire qu'elles ont été appliquées sur un enduit de mortier humide dans lequel les couleurs, préparées à l'eau de chaux, ont pénétré à quelques millimètres. L'action de la lumière a beaucoup affaibli la vivacité des teintes; on peut s'en convaincre en comparant les peintures de la nef exposées au jour, avec celles de la crypte, qui sont demeurées dans une obscurité continuelle : les premières sont *passées*, tandis que les autres ont conservé toute leur fraîcheur. Mais la cause principale de destruction paraît avoir été l'humidité; lorsqu'elle n'a pas occasionné la chute du mortier, comme cela est arrivé malheureusement pour la voûte du chœur, elle a produit une espèce d'efflorescence (c'est cette végétation rose dont j'ai parlé tout à l'heure) qui a détaché les couleurs de l'enduit avec lequel elles devaient s'incorporer. Il ne reste plus alors qu'une poussière qui s'enlève au moindre frottement. En quelques places, les couleurs, soit qu'elles fussent trop épaisses[2], soit qu'elles aient été appliquées sur du mortier trop sec, soit enfin qu'elles soient des retouches en détrempe, se sont soulevées par écailles, ne laissant plus sur l'enduit qu'une empreinte très-faiblement colorée et souvent incertaine.

Les blancs et les tons de chair se sont altérés plus que les autres teintes. Sur les pendentifs du chœur et dans la chapelle de Saint-Marin, il y a des roses qui sont devenus d'un noir verdâtre. Probablement les couleurs décomposées de la sorte sont des retouches anciennes, car on remarque qu'elles sont plus épaisses que les autres et imparfaitement fondues avec les teintes qu'elles recouvrent. Je pense d'ailleurs que ces peintures du chœur et des chapelles sont d'une autre date que celles de la nef et de la crypte, ou tout au moins exécutées par des artistes à qui les procédés de la fresque étaient moins familiers.

On sait que les maîtres italiens se servaient d'un style ou d'une pointe de métal pour ébaucher leurs compositions sur l'enduit de mortier. Ce trait, gravé plus ou moins profondément, n'existe pas dans les fresques de Saint-Savin[3]. L'ébauche a été faite au pinceau : c'est un trait esquissé en rouge. Grâce à la solidité de cette couleur, souvent le trait s'est

[1] Il faut en excepter la Vierge du narthex et le saint Christophe du transsept, l'un et l'autre peints assez longtemps après les grandes compositions de la nef et de la crypte. Les mortiers sur lesquels les peintures sont appliquées sont faits avec la chaux du pays et le sable tamisé; on les a lissés avec beaucoup de soin, et sur la dernière couche on a passé un lavage de chaux, pour faire disparaître toutes les aspérités et boucher les interstices.

[2] Le moine grec, auteur du Guide de la peinture, traduit par le docteur Paul Durand, recommande d'appliquer les différentes couches de peinture fort minces, afin qu'elles adhèrent bien les unes aux autres. Il paraît que cette recommandation n'était pas toujours exactement suivie. Voir *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 35, comment il faut faire les carnations.

[3] On voit cependant quelques traits d'une ébauche à la pointe dans la chapelle n° 5. M. Joly, qui les a observés le premier, pense que cette ébauche n'a jamais été exécutée. Il a reconnu d'ailleurs qu'elle était tracée d'une main hardie, et il la compare à l'esquisse d'un artiste exercé plutôt qu'à un calque timide d'après un poncif.

conservé, tandis que les teintes qui le recouvraient ont disparu. Les contours sont tracés avec une facilité singulière et une sûreté de main qui indique autant d'adresse que d'habitude. On ne voit point de *repentirs*, et, pour la netteté du trait, ces compositions rappellent la hardiesse des peintures antiques de Pompéi et d'Herculanum.

La peinture à fresque n'admet qu'un nombre fort borné de teintes, la chaux décomposant toutes les couleurs végétales et beaucoup de couleurs métalliques. La palette des artistes qui ont travaillé à Saint-Savin était des plus restreintes, et je doute qu'ils aient fait usage de toutes les ressources que comportait ce genre de peinture, même de leur temps. Les couleurs qu'ils ont employées sont le blanc, le noir, deux teintes de jaune, plusieurs teintes de rouge, plusieurs nuances de vert, du bleu, et les teintes résultant de la combinaison des couleurs précédentes avec le blanc.

Le blanc des fresques de Saint-Savin couvre peu; il s'est décomposé souvent, et parfois il est devenu comme translucide. Les inscriptions de la nef tracées en blanc sont maintenant illisibles.

Le noir a été rarement employé pur. Mêlé au blanc, il servait à faire diverses nuances de gris.

Les rouges se sont, en général, très-bien conservés. Ce sont, je crois, des ocres, et, par conséquent, ils n'ont jamais une grande vivacité. La teinte qui se reproduit le plus fréquemment est très-intense, un peu violacée et tirant sur le pourpre.

Les jaunes sont également bien conservés. Il y a des draperies peintes en jaune qui ont un éclat remarquable, et que nos ocres n'ont point, ce me semble, aujourd'hui.

Le bleu est fortement altéré. On s'en est, d'ailleurs, servi assez rarement. Presque toujours il a pris une teinte verdâtre et sale. L'analyse que M. Chevreul a bien voulu faire, à ma prière, a démontré que le cobalt était la base de cette couleur[1].

Le vert est quelquefois très-brillant et très-vif. J'ignore sa composition, mais je doute que ce soit une terre naturelle. La teinte la plus claire manque, je crois, à la fresque moderne.

Il est inutile de dire qu'aucune de ces couleurs n'a de transparence. Toutes ont un aspect terreux et terne. Il est évident qu'on ne les a jamais recouvertes d'un vernis ou d'un encaustique, comme quelques peintures murales des anciens.

Les couleurs ont été appliquées par larges teintes plates, sans marquer les ombres, au point qu'il est impossible de déterminer de quel côté vient la lumière. Cependant, en général, les saillies sont indiquées en clair, et les contours accusés par des teintes foncées; mais il semble que l'artiste n'ait eu en vue que d'obtenir ainsi une espèce de modelé de convention, à peu près tel que celui qu'on voit dans notre peinture d'arabesques. Dans les draperies, tous les plis sont marqués par des traits sombres, ordinairement rouges, quelle que soit la couleur de l'étoffe. Les saillies sont accusées par d'autres traits

[1] « La matière bleue provenant de l'église de Saint-Savin est colorée par le verre bleu de cobalt appelé *smalt*. Après avoir enlevé, au moyen de l'acide chlorhydrique, le sous-carbonate de chaux dont la matière était mêlée, j'ai isolé parfaitement l'oxyde de cobalt du verre bleu, qui ne s'était pas dissous dans l'acide.

« Il est certain que les anciens connaissaient la propriété qu'ont certains minerais de former un verre bleu avec la matière du verre, c'est-à-dire avec la silice et un alcali, potasse ou soude. H. Davy a constaté, en 1814, que des vases d'un verre bleu transparent trouvés dans des tombes de la grande Grèce étaient colorés avec le cobalt, etc. » (Extrait d'une note de M. Chevreul.)

blancs assez mal fondus avec la teinte générale[1]. Il n'y a nulle part d'ombres projetées, et, quant à la perspective aérienne, ou même à la perspective linéaire, il est évident que les artistes de Saint-Savin ne s'en sont nullement préoccupés.

J'ai parlé de la mauvaise qualité des bleus employés dans ces fresques. Le bleu de la plupart des fonds de ciel a disparu. La partie inférieure des fonds, je n'ose dire le terrain, s'est mieux conservée. Presque toujours les figures se détachent sur une couleur claire et tranchante; mais il est difficile de deviner ce que le peintre a voulu représenter. Souvent une suite de lignes parallèles de teintes différentes offre l'apparence d'un tapis; mais cela n'est, je pense, qu'une espèce d'ornementation capricieuse, sans aucune prétention à la vérité, et le seul but de l'artiste semble avoir été de faire ressortir les personnages et les accessoires essentiels à son sujet.

A vrai dire, ces accessoires ne sont que des espèces d'hiéroglyphes ou des images purement conventionnelles. Ainsi les nuages, les arbres, les rochers, les bâtiments, ne dénotent pas la moindre idée d'imitation; ce sont plutôt, en quelque sorte, des explications graphiques ajoutées aux groupes de figures pour l'intelligence des compositions.

Blasés aujourd'hui par la recherche de la vérité dans les petits détails que l'art moderne a poussée si loin, nous avons peine à comprendre que les artistes d'autrefois aient trouvé un public qui admît de si grossières conventions. Rien cependant de plus facile à produire que l'illusion, même avec cette naïveté de moyens qui semblent l'éloigner. Assurément un mur de scène en marbre, avec sa décoration immobile, n'empêchait pas les Grecs de s'intéresser à une action qui devait se passer dans une forêt ou parmi les rochers du Caucase; et le parterre de Shakespeare, en voyant deux lances croisées au fond de la grange qui servait de théâtre, comprenait qu'une bataille avait lieu : la péripétie l'agitait, et chacun frémissait aux cris de Richard offrant tout son royaume pour un cheval[2].

A côté de cette indifférence pour les détails accessoires, ou, si l'on veut, de cette ignorance primitive, on remarque parfois une imitation très-juste et un sentiment d'observation très-fin dans les attitudes et les gestes des personnages. Les têtes, bien que dépourvues d'expression, se distinguent souvent par une noblesse singulière et une régularité de traits qui rappelle, de bien loin, il est vrai, les types que nous admirons dans l'art antique. Rarement les visages sont peints de profil, et lorsque l'artiste les a rendus de la sorte, il s'est presque toujours écarté de cette noblesse qu'il recherche ailleurs avec soin. Il semble qu'il eût ses modèles de prédilection, qu'il savait reproduire, incapable d'ailleurs d'inventer dès qu'il était réduit à ses proprés ressources.

[1] On observe, dans les fresques de Saint-Savin, l'application des procédés indiqués par Théophile et par le moine grec auteur du Traité de peinture récemment publié par M. Didron. Ces deux auteurs recommandent de cerner les contours avec une teinte foncée et de marquer les saillies avec des teintes plus claires. L'un et l'autre enseignent à couvrir d'abord l'esquisse avec une teinte plate uniforme assez foncée, que Théophile nomme *Posch*, et le grec *Πρόπλασμα*. Sur ce fond, on appliquait d'autres teintes plus foncées ou plus claires. Sans doute il faut attribuer à ce procédé singulier, surtout à la composition du posch ou proplasma, les singulières altérations que certaines couleurs ont subies, notamment la transformation de certains roses en verts.

[2] Il me semble voir un commencement de prétention à l'imitation de détail, à ce qu'on appelle aujourd'hui la vérité de la mise en scène, dans une note de Cervantes, qu'il plaça en tête de son Siége de Numance, probablement pour l'instruction des directeurs de théâtre. Scipion se dispose à faire une allocution à son armée. — « Ici entreront autant de soldats que faire se pourra, habillés à la romaine, et *sans arquebuses.* »

Dans les différentes compositions de la nef, de la crypte et de la tribune, les fabriques sont toujours peintes de couleurs vives et tranchées, à l'extérieur comme à l'intérieur. Évidemment ce n'est point là une invention de l'artiste; il n'a fait qu'exprimer un usage général de son temps.

Le Seigneur est toujours représenté revêtu d'une robe talaire et d'un manteau très-ample; ses pieds sont nus. Un nimbe crucifère entoure sa tête. On sait que les artistes du moyen âge ont toujours identifié le Seigneur ou le Père avec Jésus-Christ.

Partout on observe les mêmes costumes à peu près. Sauf les rois et les magistrats, qui portent de longues robes, tous les hommes sont revêtus d'une tunique à manches, fort serrée à la taille et tombant au-dessus du genou. Les poignets et le bas de la tunique sont souvent ornés d'une broderie ou d'une bande d'étoffe de couleur tranchante. Les jambes sont couvertes d'un pantalon étroit, et la chaussure la plus ordinaire paraît ne consister qu'en une semelle attachée à la jambe par des courroies qui s'entre-croisent et montent quelquefois jusqu'au genou. Sur l'épaule droite s'attache un manteau assez étroit et court, tombant jusqu'au jarret; il est fixé non point par une agrafe, mais par un nœud fait avec l'étoffe même du manteau, de la même manière exactement que les Bédouins fixent aujourd'hui sur leur épaule la longue draperie blanche dont ils s'enveloppent. Les anges, les rois, Moïse, et quelques personnages principaux, ont des robes qui descendent jusqu'à la cheville, et par-dessus un manteau long, tourné autour du corps de manière à laisser un bras et une épaule libres; cet ajustement rappelle tout à fait celui de plusieurs statues antiques.

Les femmes ont la robe talaire et le manteau médiocrement ample. Les rois portent un bandeau sur le front; mais, sauf quelques exceptions assez rares, tous les personnages sont figurés la tête nue. Dans la nef et dans la crypte, bien que quelques-unes des compositions représentent des soldats, on ne voit aucune armure[1]. La seule arme défensive est un bouclier arrondi par le haut, pointu par le bas. Quelques personnages semblent encore porter, soit des casques, soit une espèce de bonnet plat et serrant la tête, dont la forme m'est nouvelle. J'ai déjà remarqué qu'il y avait dans la tribune des soldats dont l'accoutrement rappelle celui des guerriers de la tapisserie de Bayeux. Il faut noter comme un fait curieux que les cavaliers de Saint-Savin n'ont point d'étriers. J'en conclus encore une tradition antique : car, pour ne point copier le harnachement en usage à son époque, le peintre devait avoir l'autorité d'anciens modèles. Peut-être tant de détails sembleront minutieux : à mon avis, ils ont leur importance pour constater l'origine de nos peintures. Ce n'est point dans les costumes de son temps que l'artiste de Saint-Savin a trouvé ces larges manteaux qui drapent si élégamment ses principaux personnages. Ni au XIe, ni au XIIe siècle, on n'allait tête nue en France : les soldats se couvraient de mailles, les cavaliers se servaient d'étriers. Si les personnages de Saint-Savin ont un costume de convention, si dans ces peintures on observe maints détails qui ne se rapportent pas au temps où elles ont été exécutées, il faut reconnaître que l'artiste n'a pas pris ses modèles dans la nature de son époque, mais qu'il a copié des types anciens et consacrés par la tradition.

[1] Voir une exception probable à l'explication de la planche XV.

Le mouvement des draperies, accusé en général assez correctement, et souvent très-gracieux, suffirait seul à prouver des réminiscences de l'antique. Il est facile d'y surprendre un souvenir non-seulement de l'ajustement familier aux artistes des beaux temps de la Grèce, mais encore de leurs procédés d'exécution. Cela est surtout remarquable dans la manière d'indiquer par un petit nombre de plis le mouvement des membres que les draperies recouvrent. A Saint-Savin, ces plis semblent tracés au moyen d'un poncif, tant leur disposition est constante dans la plupart des figures. Je dois surtout insister sur un point, c'est que les plis dessinés par l'artiste sont les plis essentiels, si je puis m'exprimer ainsi, et que leur indication tient à un système tout antique, qui consiste à marquer les détails importants et à négliger les détails inutiles [1].

A la première vue des peintures de Saint-Savin, on est frappé de l'incorrection du dessin, de la grossièreté de l'exécution, en un mot de l'ignorance et de l'inhabileté de l'artiste. Un examen plus attentif y fera reconnaître un certain caractère de grandeur tout à fait étranger aux ouvrages qui datent d'une époque plus récente. Comparez une des compositions de la nef, avec un tableau de Jean van Eyck, par exemple : celui-ci est sans doute bien plus correct, bien plus exact, bien plus près de la nature, mais le style en est bas, et *bourgeois*, pour me servir d'une expression d'atelier. Les fresques de Saint-Savin, au milieu de mille défauts, ont quelque chose de cette noblesse si remarquable dans les œuvres d'art de l'antiquité. Que si l'on poursuit l'examen jusque dans les détails de l'exécution, on observera une simplicité singulière de moyens et de procédés, des contours franchement accusés, une sobriété de détails, en un mot un choix dans l'imitation, qui n'appartient jamais qu'à un art très-avancé. La plupart des statues ou des tableaux du moyen âge présentent une minutie de détails qui trahit l'inexpérience de l'artiste. Hors d'état de distinguer dans son modèle les parties véritablement importantes, il s'attache aux petits accessoires, dont l'exécution est toujours plus facile. Depuis les enfants qui charbonnent des soldats sur les murs jusqu'aux artistes médiocres de tous les temps, le procédé d'imitation est le même : les uns comme les autres cherchent un but à leur portée; ils ne voient dans la nature que ce qu'ils peuvent comprendre et reproduire. Les écoles de l'antiquité, au contraire, savaient, avec un admirable discernement, négliger les accessoires inutiles pour faire ressortir avec plus d'énergie ce qu'il y avait de caractéristique et de beau dans l'objet qu'ils voulaient imiter. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les vases peints ou les statues grecques de la belle époque. Peut-on concevoir un modelé plus exact et plus correct que celui de la figure de l'Ilissus dans le tympan du Parthénon? Et cependant il n'y a là nulle recherche, nulle prétention à la science de l'anatomie [2]; c'est une nature d'élite, où le statuaire n'a exprimé que ce qui servait à caractériser la force, la grâce et la beauté. Outre le talent d'imitation, il y a toujours dans les œuvres des grands maîtres cette délicatesse de goût qui sait distinguer et choisir. Je n'ai pas besoin de dire que je ne veux établir aucune comparaison entre les fresques de Saint-Savin et les chefs-d'œuvre que nous a transmis l'antiquité. Il faut cependant reconnaître qu'un système commun a présidé

[1] Comparer les draperies des fresques de Saint-Savin avec celles des vases grecs et des fresques de Pompéi.

[2] Comparer la simplicité d'exécution de Phidias avec la recherche et quelquefois l'exagération des maîtres du XVI[e] siècle.

à l'exécution d'ouvrages si différents. Dans les uns et les autres paraît ce sentiment délicat qui fait discerner dans l'imitation l'utile de l'inutile. Le goût antique éclate surtout dans ce choix souvent difficile. Ce goût, très-affaibli sans doute, se montre encore pourtant dans nos compositions de la Genèse et de l'Apocalypse. On y aperçoit, comme dans la copie d'une copie, des traces d'un art supérieur, et, si je puis m'exprimer ainsi, la mauvaise application d'une méthode excellente. Je le répète, les peintres de Saint-Savin ont reçu leur art des maîtres de la Grèce. L'héritage s'est transmis par une succession non interrompue; mais chaque siècle a diminué le dépôt précieux, et c'est à peine si l'on en peut deviner la richesse originelle lorsqu'on voit la misère des derniers légataires.

En décrivant les planches de cet ouvrage, j'espère, par des observations de détail, confirmer cette assertion générale, et faire passer ma conviction dans l'esprit du lecteur.

Quelle date doit-on assigner aux fresques de Saint-Savin?

La solution rigoureuse de cette question est impossible, on le sent, faute de renseignements historiques; mais on peut, je crois, par des inductions, arriver à resserrer les limites de l'incertitude.

Personne n'ignore qu'au moyen âge la peinture eut un développement beaucoup moins rapide que la sculpture. Si l'on place une statue du XIIe siècle à côté d'une statue du XIIIe, on les distinguera l'une de l'autre au premier coup d'œil. Examinons ensuite plusieurs verrières de dates différentes, du XIIe et du XIVe siècle : il sera souvent difficile de désigner l'époque de chacune, surtout si l'on ne s'attache qu'à la comparaison des figures peintes, et les connaisseurs les plus habiles conviendront que les indices les plus sûrs pour se guider dans cette appréciation ne peuvent être tirés ni des costumes, ni du plus ou moins de pureté dans le dessin. Il en est de même pour les peintures murales. Les costumes de convention ou de tradition, les types byzantins, pour tout dire en un mot, se sont conservés dans les monuments peints longtemps après que la sculpture était entrée dans une voie d'imitation nouvelle et s'était fait un style original. S'il fallait rechercher la cause d'un fait que personne ne peut méconnaître, je serais tenté de l'attribuer à l'influence d'une école étrangère, opposée de sa nature au progrès, et, en quelque sorte, immobile par système.

La peinture byzantine est essentiellement conventionnelle et fondée sur la tradition. Les iconostases modernes des églises grecques reproduisent avec une fidélité extraordinaire les types les plus anciens, et telle était, telle est encore l'habileté d'imitation des artistes, qu'à moins d'être extrêmement familiarisé avec ce genre de peinture, il est facile de se tromper de plusieurs siècles en essayant de deviner la date d'une image de saint ou d'une composition religieuse [1].

Ce n'est donc ni dans les costumes des fresques de Saint-Savin, ni dans les procédés, ni dans le style même de la peinture, que nous devons espérer de trouver des renseigne-

[1] En 1841, mon savant ami M. Lenormant et moi, nous vîmes dans l'église de Sainte-Photine, à Smyrne, une Vierge, peinte en 1830, que nous aurions pu croire du XIIIe siècle. Cependant nous avions vu des peintures byzantines assez anciennes en Grèce et à Constantinople. Qu'on se représente une copie très-exacte d'après Cimabue.

ments précis pour nos recherches. Demandons à l'architecture, dont les caractères sont beaucoup moins contestables, des indications plus positives.

On pourrait être tenté, au premier abord, de conclure la date des fresques de celle de l'église même. En effet, une décoration peinte si complète semble indiquer un système général, conçu *a priori* et rapidement exécuté. Ces voûtes, ces colonnes, ces murs si mal construits, dont l'appareil se cache sous le crépi, furent incontestablement destinés à être recouverts de peinture.

Plusieurs faits positifs, et qui ne me sont connus que depuis peu de temps, viennent démentir formellement les conclusions trop hâtives que l'observateur pourrait former.

Dans quelques-unes des chapelles, notamment dans celle de Saint-Marin, où le mortier, en se détachant, a laissé à nu la muraille, on voit que les moellons, assez régulièrement appareillés en cette partie de l'église, ont été couverts d'un badigeon rouge, uniforme, appliqué en détrempe, autant qu'on en peut juger maintenant. C'est par-dessus ce badigeon rouge qu'est étendu l'enduit de mortier destiné à la peinture des fresques[1].

Dans la tribune, on reconnaît que l'archivolte de l'arcade donnant dans la nef a été autrefois sculptée; elle présente une moulure très-simple, mais cependant ornée, et évidemment destinée à être *vue*. Puis on a piqué cette même moulure, afin d'y faire adhérer le crépi de mortier, et, sur cet enduit, on a peint une archivolte d'un autre motif. Or, comme on ne s'est pas donné la peine de raser la saillie de la moulure ancienne, l'enduit, en cet endroit, forme un renflement, dont on ne soupçonnerait pas la cause si le temps n'avait fait tomber de larges écailles du mortier.

Il est donc évident qu'il s'est écoulé un certain espace de temps entre la construction matérielle et la décoration peinte de la tribune et des chapelles; de plus, que l'intention primitive de l'architecte n'était pas de faire usage de cette décoration, puisque, dans un cas, il a fait usage d'un badigeon uniforme, et qu'ailleurs il demandait à la sculpture un motif d'ornementation, caché depuis par la peinture. Ce qui est constant pour les deux extrémités de l'église paraît très-probable pour la nef[2] et le chœur, surtout si l'on fait attention à la disposition des fenêtres, fort mal calculée pour éclairer la voûte. Et cependant c'est cette voûte sur laquelle se voient aujourd'hui les peintures les plus remarquables, les mieux exécutées.

S'il faut reconnaître qu'un intervalle de temps s'est écoulé entre la construction de l'église et sa décoration par de grandes compositions historiques, il y a de fortes probabilités pour que cet intervalle n'ait pas été très-considérable.

Lorsqu'on étudie les progrès de l'architecture dans le Poitou, on ne peut douter que la

[1] Par-dessus les fresques on a peint, probablement dans le XVIIe siècle, des armoiries et de grandes fleurs rouges, non-seulement dans les chapelles, mais sur les colonnes du chœur. Je pense que c'est là une trace des *réparations* exécutées par les bénédictins de Saint-Maur. Ce n'est pas tout, par-dessus les fleurs du XVIIe siècle, on a étendu un badigeon blanc à plusieurs reprises, et avec tant de persévérance que M. Joly en a pu compter jusqu'à quatorze couches bien distinctes, formant ensemble une épaisseur de près d'un centimètre.

[2] A mon dernier voyage à Saint-Savin, j'ai observé que l'intrados d'un des arcs doubleaux du narthex avait été revêtu de deux couches de mortier superposées, l'une et l'autre couvertes d'ornements à fresque. Les ornements les plus anciens se montrent dans un endroit où la couche supérieure s'est détachée. Ils sont reproduits sur le frontispice. Il n'est pas douteux par conséquent que la nef n'ait été décorée à deux reprises, de même que la tribune et la chapelle de Saint-Marin.

sculpture de décoration n'ait pris de bonne heure un développement notable dans cette province.

On sait combien la nature des matériaux a partout exercé d'influence sur les caractères de l'architecture. Là où la pierre s'est trouvée tout à la fois facile à tailler et susceptible de recevoir un travail fini, la sculpture d'ornements a pris de très-bonne heure une grande importance, et son usage est devenu général à l'intérieur et à l'extérieur des édifices. Le calcaire, qu'on trouve en abondance dans tout le Poitou, s'exploite aisément. Au sortir de la carrière, il se taille sans peine; il durcit à l'air et conserve les détails les plus fins qu'y laisse le ciseau de l'artiste. Aussi, peu de provinces peuvent se comparer au Poitou pour la richesse de leur ornementation sculptée. Les chapiteaux, les archivoltes, les moulures, y sont travaillés avec une élégance et une recherche extraordinaires. Les façades sont couvertes non-seulement d'une profusion incroyable d'ornements courants, mais elles présentent souvent encore un nombre prodigieux de statuettes et de figures d'hommes ou d'animaux. Il y a telle église dont la façade ressemble à un immense bas-relief[1].

Dès le milieu du XIe siècle, ce goût de sculpture se manifeste dans le Poitou, et il s'y est répandu si vite, qu'une église dépourvue d'ornementation sculptée y est, pour ainsi dire, une rareté. On ne peut douter que les *imagiers* poitevins ne fussent très-nombreux, et que leur talent ne fût mis en réquisition pour tous les édifices de quelque importance.

Cependant Saint-Savin, nous l'avons remarqué plus d'une fois, est, sous le rapport de la sculpture, inférieur à presque toutes les églises qui l'entourent. Comment expliquer la rudesse de ses chapiteaux, la nudité de ses archivoltes, l'absence, dans toutes les parties de l'édifice, de cette ornementation taillée en pierre, prodiguée partout ailleurs? Comment un monastère dont les richesses étaient immenses, et qui, par l'étendue de ses relations, pouvait connaître et attirer dans ses murs les artistes les plus illustres, est-il demeuré étranger au grand mouvement qui animait alors l'architecture dans toute la France, et surtout dans les provinces méridionales? Une seule hypothèse peut, ce me semble, rendre raison de cette anomalie singulière. Il faut supposer que si les abbés de Saint-Savin n'employèrent ni sculpteurs ni imagiers dans leur église, depuis sa construction jusqu'au milieu du XIIe siècle, c'est que leur église avait déjà reçu son ornementation particulière, aussi riche sans doute dans leur opinion, et peut-être plus rare que celle des monastères voisins. Je conçois que l'entrée de la tour occidentale ait conservé ce caractère de simplicité commandée par sa destination toute militaire; mais que le tympan de la porte qui s'ouvre dans le narthex soit demeuré nu, tandis que la plus médiocre église de village ornait sa porte de bas-reliefs et de rinceaux, je ne puis le comprendre, si je n'admets qu'alors tout le vestibule était couvert de peintures qui ne laissaient plus de place au travail du sculpteur.

Il est probable qu'une circonstance particulière, telle que l'arrivée d'artistes en renom, aura engagé les religieux de Saint-Savin à choisir pour leur église un genre de décoration encore peu commun, suivant toute apparence. Les rapports remarquables qu'on observe entre les peintures de la nef et les plus anciennes peintures byzantines m'ont donné lieu de croire que ces artistes étaient des Grecs, ou tout au moins qu'ils appartenaient à une

[1] Il suffira de citer les églises de Notre-Dame de Poitiers, de Civray, de Saint-Pierre à Melle.

école de la Grèce. De quelque pays que fussent ces hommes, ils devaient assurément avoir obtenu ou conservé des traditions de l'art antique.

Les peintures du vestibule, de la nef et de la crypte, les mieux conservées aujourd'hui, me paraissent avoir été exécutées simultanément, non pas sans doute par le même artiste, mais sous la direction d'un seul maître et par les talents réunis de son école. En effet, non-seulement on remarque une conformité frappante entre les procédés matériels, mais encore les mêmes types de physionomies, les mêmes attitudes, les mêmes mouvements de draperies, se reproduisent dans ces trois parties de l'église, avec quelques différences légères d'exécution qui dénotent seulement des mains plus ou moins exercées. J'incline à croire que la tribune a été peinte à la même époque; mais l'état de dégradation de toutes ses fresques ne permet que des conjectures, car une comparaison rigoureuse est devenue aujourd'hui impossible.

Je trouve une différence sensible entre les peintures précédentes et celles du chœur. Les dernières, incontestablement inférieures sous le rapport de l'exécution, accusent une connaissance moins parfaite des procédés particuliers à la fresque. C'est dans le chœur et dans les chapelles qu'on voit, ainsi que je l'ai déjà dit, ces changements de couleur si étranges, qu'on ne peut attribuer qu'à l'ignorance des effets de la chaux sur certaines préparations, applicables dans un autre mode de peinture. Enfin les têtes n'ont point ce caractère de noblesse, les draperies cette élégance d'ajustement, que j'ai attribués à des souvenirs traditionnels de l'art antique. On observe dans le chœur, à côté de ces longues et roides figures de saints, des rinceaux très-grossiers, et surtout l'ornement de l'intrados des arcades, formé par des dents de loup peintes en rouge. N'est-ce pas là l'enfance de l'art, le barbouillage, si je puis m'exprimer ainsi, de nos premiers peintres nationaux? Le moyen de croire que ces dents de loup ont été badigeonnées par les mêmes artistes qui ont peint l'arc doubleau du narthex et la bande transversale qui partage les fresques de la nef? A mon avis, la décoration très-grossière du chœur serait contemporaine de la reconstruction de l'église par Odon II. Quant aux fresques de la chapelle de Saint-Marin, je les crois exécutées à une époque intermédiaire entre la décoration du chœur et celle de la nef.

La comparaison des fresques du chœur avec celles de la nef, et l'évidente infériorité des premières, suffiraient, ce me semble, à donner à mon opinion une grande vraisemblance; mais une autre considération vient encore la fortifier. Personne n'ignore que, dans la décoration d'une église, le plus grand luxe, la plus grande recherche, les ressources les plus puissantes de l'art, sont réservés pour le lieu le plus saint, pour le chœur. Toute grossière qu'est la sculpture de Saint-Savin, elle confirme cette règle générale, et l'on en a vu un exemple manifeste, en comparant les chapiteaux du narthex et de la nef avec ceux du chœur. Cela posé, il est évident qu'à l'époque où fut exécutée la décoration du chœur, elle devait être supérieure à celle de la nef; or, si l'on remarque le contraire aujourd'hui, n'est-ce pas une très-forte présomption pour croire que le chœur a été peint avant la nef?

En résumé, si mes inductions sont admises par le lecteur, voici les dates approximatives auxquelles on peut s'arrêter avec quelque vraisemblance:

De 1023 à 1050, construction de l'église, badigeonnage de ses murs et de ses voûtes.

Décoration du chœur. Décoration de la chapelle de Saint-Marin, postérieure de peu de temps à celle du chœur.

De 1050 à 1150, au plus tard, peinture des fresques de la nef, de la crypte, du vestibule et de la tribune, par des artistes appartenant à une école originaire de la Grèce.

De 1200 à 1300, peinture de la Vierge du narthex.

A partir de cette époque, il n'y a plus que d'ignobles badigeonnages, dont il est inutile de s'occuper. »

FIN DE LA NOTICE.

APPENDICE.

APPENDICE.

A

PIÈCES RELATIVES A L'ABBAYE DE SAINT-SAVIN,

QUI SE TROUVENT, EN COPIES OU EN ORIGINAUX, DANS LE RECUEIL DE DOM FONTENEAU.

TOME XXV.

1. Lettre de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, à Aribert, abbé de Saint-Savin, pour le prier d'envoyer dix de ses religieux à Charroux, afin de mettre la réforme dans cette abbaye, vers 1020.

Cette pièce est imprimée dans l'Histoire des comtes de Poitou, par Besli. Copie double; pages 585 et 587.

2. Don fait à l'abbaye de Saint-Savin par Hugues d'Angle, fils de Geoffroy, de la dîme de toutes choses sujettes à droit de dîme, dans Mérigny, comme aussi celle d'un bois appelé la Forêt, 1163.

Double; p. 589 et 591; copié sur une charte originale qui existait à Saint-Savin.

3. Sentence arbitrale d'Aubert, abbé du Dorat, sur des démêlés qui étaient entre l'abbé de Saint-Savin et le prieur de Viviers, 1227. P. 598.

Copiée d'après les Antiquités bénédictines de dom Estiennot.

4. Testament de Renaud de Montléon, écuyer, seigneur de Boismorand, 29 novembre 1421.

Copié sur une signification faite aux religieux de Saint-Savin, le 1er juin 1675, par le procureur de messire d'Allongny, seigneur de grand et petit Boismorand, p. 595.

5. Testament de Florent d'Allemagne, abbé commendataire de Saint-Savin, 1502.

Copié sur l'original dans les archives de Saint-Savin, p. 597-604.

6. Acte par lequel Florent d'Allemagne change quelques articles de son testament, 1510.

Copié d'après une informe (*sic*) dans les archives de Saint-Savin, p. 605.

7. Aveu et dénombrement de l'abbaye de Saint-Savin rendu au Roi par Jacques Loubbes, abbé de cette abbaye, 1537.

Copié sur l'original dans les archives de Saint-Savin, p. 607-612.

8. Chronique des événements arrivés à Saint-Savin et aux environs, depuis l'an 1562 jusqu'en 1607.

On lit cette note du copiste : « Cette pièce a été transcrite sur une feuille de papier d'une écriture ancienne et du temps, qui est dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin, p. 615-622. »

9. Sauvegarde accordée à l'abbé de Saint-Savin pour cette abbaye par le duc d'Anjou, frère du Roi, 1573. P. 623-4.

Copié sur l'original dans les archives de Saint-Savin.

10. Commandement fait au capitaine Lasalle de remettre à l'abbé de Saint-Savin son abbaye, où ledit Lasalle était en garnison avec sa troupe, 1576.

Copié sur un vidimus original dans les archives de Saint-Savin, p. 625.

11. Cession de deux terres seigneuriales faite par Pierre Goier, écuyer, seigneur de Borcanyer, à Françoise de Montrut, sa femme, pour servir d'assistance à sa dot, 1587.

Copié sur un vidimus original dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin, p. 627.

12. Commission du vicomte de la Guierche, gouverneur de Poitou, au sieur Champagne, capitaine, pour faire démolir les forts de la ville et abbaye de Saint-Savin, 1591.

Copié sur un vidimus original dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin, p. 629.

13. Enquête justificative de l'incendie de l'abbaye de Saint-Savin et de tous ses titres, ornements, etc. par les gens de guerre, 1624.

Copié sur l'original, p. 631-38.

14. Extraits d'un procès-verbal de visite de l'abbaye de Saint-Savin, fait à la requête des religieux, 1629.

Copié sur l'original, p. 639-642.

15. Procès-verbal du grand-prévôt de Paris sur les violences et vexations du baron des Francs dans l'abbaye de Saint-Savin en Poitou, 1631.

Pièce transcrite sur une ancienne copie dans les archives des religieux, p. 643-697.

16. Lettre de cachet qui ordonne aux abbé et religieux de Saint-Savin en Poitou de

donner une sépulture honorable au corps de Gaspard Freuler, colonel du régiment des gardes suisses, 1651.

Copiée sur l'original dans les archives de l'abbaye de Saint-Savin, p. 699.

TOME LXXX.

Ce volume contient quelques manuscrits originaux et des notes de différentes mains collées sur du papier, le tout réuni et relié sans ordre. Il n'y a pas d'indication de pages pour ce volume; quelques manuscrits seulement ont une pagination chiffrée.

17. Extrait du Légendaire de saint Cyprien de Poitiers. Légende des saints Savin et Cyprien.

Manuscrit de 14 feuillets, écriture ancienne.

18. Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin.

Manuscrit de 57 feuillets, de plusieurs mains. Il comprend l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à sa réforme, en 1640.

19. Procès-verbal qui justifie de l'incendie de l'abbaye et de la perte de plusieurs papiers, en date du 26 février 1624.

Copie collationnée et authentiquée en 1656.

20. Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin sur la Gartempe, en Poitou. — « Cœnobium ceracense, seu Sancti Savini ad Wartimpam, vulgo Saint-Savin-sur-« Gartempe. »

En note, d'une autre écriture : manuscrit de dom Estiennot, *parte secunda*, fol. 4°. — Ancienne écriture, surcharges et notes d'une autre main. — 17 feuillets.

21. Copie d'une note relative à la découverte de quelques ossements, en 1765, présumés provenir des reliques dispersées par les protestants.

22. Liste des prieurés, cures, etc. dépendants de l'abbaye de Saint-Savin, qui sont de pleine collation de l'abbé.

Copiée sur une feuille de papier écrite dans le XVIe siècle et conservée dans les archives de l'abbaye.

23. Quelques notes écrites sur des bandes de papier collées sur une même feuille.

Elles paraissent destinées à servir de matériaux pour une histoire de l'abbaye. J'ai cité celles qui m'ont paru offrir quelque intérêt.

24. Procès-verbal de visite des lieux réguliers de l'abbaye de Saint-Savin, à la requête de l'abbé de Neuchèze, en 1626.

Extrait.

25. Lettre du Roi à M. l'évêque de Poitiers pour le rétablissement du divin service en l'abbaye, et contre les violences du baron des Francs, 1640.

Copiée sur un vidimus des archives des religieux.

26. Procès-verbal de l'établissement de la congrégation de saint Benoît en l'abbaye de Saint-Savin, 1640.

Copié sur une copie non vidimée.

27. Reddition de compte à MM. de Neuchèze, par les religieux bénédictins, de la recette qu'ils avaient faite du revenu de l'abbaye, des 18, 19 et 21 janvier 1645.

Transcrite sur l'expédition originale.

28. Lettre du Roi au gouverneur du Poitou pour faire retirer les troupes qui étaient à la garde de l'abbaye, 1652.

Transcrite sur un vidimus original des archives des religieux.

29. Lettre du Roi à l'abbé de Saint-Savin pour faire retirer les troupes à la garde de l'abbaye.

Transcrite sur un vidimus *ut supra*.

30. Lettres patentes confirmatives de la fondation d'une messe et d'un maître d'école dans la ville de Saint-Savin, 1672.

Extrait.

31. État du monastère et du nombre des anciens religieux, au temps de l'introduction de la réforme dans l'abbaye de Saint-Savin.

Note extraite des archives de l'abbaye.

32. Inscription du tombeau de Dodon.

33. Quelques chapitres d'une histoire de l'abbaye de Saint-Savin, rassemblés sans ordre et commençant par le XXIIIe, intitulé : « De l'état du monastère de Saint-Savin durant le quatorzième siècle, que l'on disoit 1400 jusques à 1500. » Suivent d'autres chapitres relatifs aux VIIIe et IXe siècles.

Manuscrit de 16 feuillets d'une très-mauvaise écriture du XVIIe siècle. — Les dernières pages contiennent la table des chapitres d'une histoire de l'abbaye, commençant à sa fondation et continuée jusqu'en 1640. Le dernier chapitre est intitulé : « Pouillé des Bénédictins dépendant de l'abbaye de Saint-Savin. » Dans ce que j'ai pu lire du manuscrit, je n'ai trouvé aucun détail intéressant.

34. Dodon, second abbé régulier du monastère de Saint-Savin, en 822.

Note pour une histoire de Saint-Savin.

35. Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin en Poitou.

Très-beau manuscrit encadré de raies rouges, de 49 feuillets, contenant les treize premiers chapitres d'une histoire de l'abbaye, copie du manuscrit n° 33; mais cette copie n'est pas continuée au delà du IXe siècle.

36. Copie de l'arrêt des grands jours de Poitiers, du 21 octobre 1634, pour la réforme de l'abbaye de Saint-Savin, et contre le sieur des Francs et sa sequelle.

Pièce vidimée en 1669.

37. Arrêt du parlement qui ordonne que le procès sera fait et parfait à messire Benigne de Neuchèze, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Savin, et à ses complices, et qui défend, à peine d'amende arbitraire, de troubler les religieux de cette abbaye en la jouissance de l'église, des lieux réguliers et autres dépendances de la mense conventuelle, 1654.

Copie certifiée.

38. Arrêt du parlement de Paris sur un procès entre les religieux de Saint-Savin et Marie d'Allongny, au sujet de quelques dîmes, etc. 1672.

Imprimé.

39. Sentence du présidial de Poitiers pour l'adjudication des terres de la Rochebellyson et Gaudettière, 1682.

Copié sur un imprimé.

40. Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Savin, de la congrégation de Saint-Maur, ordre de saint Benoît.

13 feuillets; depuis la fondation du monastère jusqu'en 1640. Le manuscrit est daté de l'an 1723. Cela paraît être le brouillon du manuscrit n° 18.

41. Histoire de Saint-Savin, par dom Nozereau.

Manuscrit de 18 feuillets, contenant des détails assez intéressants sur l'abbaye, dont l'histoire est continuée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Le manuscrit commence ainsi : « Pour brouillard. — Livre ou papier terrier du revenu du monastère de Saint-Savin, ordre de saint Benoît, congrégation de Saint-Maur. » Ce titre est biffé. Puis on lit : « Chapitre premier : Des premiers fondateurs et bienfaiteurs dudit monastère. » Je suis porté à croire que ce manuscrit est le *brouillard* de dom Nozereau, écrit de sa main. Le manuscrit n° 40 le copie souvent textuellement.

42. Saint-Savin. Note sur l'église et le bourg de Saint-Savin.

C'est un extrait de quelques lignes du manuscrit de dom Estiennot.

43. Catalogue historique et chronologique des abbés de Saint-Savin.

2 feuillets, contenant les onze premiers abbés, depuis saint Benoît d'Aniane jusqu'à Gervais.

44. « Abbatia Sancti Savini. »

1 feuillet. Notes extraites, comme il paraît, de l'histoire de dom Estiennot, n° 20.

45. Lettre du Roy à monseigneur de Poictiers, portant commission pour l'établissement de la réforme en l'abbaye de Saint-Savin, 1640.

Copie certifiée en 1669.

46. Commission du Roy à MM. de Villemartin et Legras pour établir commissaires sur les revenus de l'abbaye de Saint-Savin et y remettre la réforme de saint Benoît, 1640.

Copié sur l'original, dans les archives de l'abbaye.

47. Procès-verbal de visite de l'abbaye de Saint-Savin, et établissement des commissaires sur les revenus d'icelle, en présence de l'évêque de Poitiers et des prieurs de Noaillé et de Saint-Maixent, 1640.

Copié sur l'original. Archives de Saint-Savin.

J'ajouterai à cette espèce de table du recueil de dom Fonteneau l'indication sommaire des pièces principales relatives à l'abbaye de Saint-Savin, qui se trouvent aujourd'hui dans les archives de la préfecture de la Vienne. J'ai déjà donné des extraits de plusieurs de ces documents.

1. Arrêt du parlement, rendu sur un décret de prise de corps prononcé par le juge de Saint-Savin, contre Jacques Touchart, greffier des présentations au siége royal de Montmorillon, qui avait repoussé par la force les violences commises par le sieur des Francs. 2 janvier 1616. (Saint-Savin, liasse 1.)

2. Enquête où il est attesté que l'abbaye avait été prise plusieurs fois par les gens de guerre, et, entre autres, par le comte Choisy de Beauvoisin et autres capitaines, que leurs troupes y avaient mis le feu et brûlé les titres, etc. 28 février 1624, l. 1.

3. Lettres royales pour séquestrer les biens de l'abbaye, vacants par le décès de Charles de Neuchèze. 1631, 25 août, l. 1.

4. Requête de F. Goudon, prieur claustral, à l'évêque de Poitiers, pour être autorisé à quitter l'abbaye, où la peste s'était introduite. 1632, l. 1.

5. Arrêts des grands jours portant que l'abbaye serait réformée, etc. 1634, 21 octobre, l. 1.

6. Information sur les violences commises par dame Éléonore Turpin de Crissé, femme du baron des Francs. 1639, 30 décembre, l. 1.

7. Information sur les mauvais traitements que les sieur et dame des Francs et leur fils, abbé de Saint-Savin, avaient fait subir au sieur Poirier, greffier. 1640, 22 mai, l. 2.

8. Établissement des religieux de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Savin. Procès-verbal de l'évêque de Poitiers, etc. 1640, 27 août, l. 1.

9. Ordre de payer les revenus de l'abbaye au commissaire établi par l'intendant de la généralité de Poitiers. 1640, octobre, l. 1.

10. Arrêt du conseil privé, confirmant le jugement pour l'introduction de la réforme, rendu par l'évêque et l'intendant. Défense sous peine de mort à l'abbé, à sa mère et à leurs serviteurs d'entrer dans la ville de Saint-Savin. 1640, 20 décembre, l. 1.

11. Procès-verbal de reconnaissance de quelques monuments dans l'église de Saint-Savin. 1641, 25 févr. l. 2.

12. Arrêt du conseil privé donnant aux religieux l'administration de leurs biens, moyennant 2,200 fr. de pension à l'abbé. 1641, 10 décembre, l. 2.

13. Mémoire sur l'état de l'abbaye lors de sa réformation, en 1641, l. 2.

14. Procès-verbal au sujet d'un prêche de protestants dans une maison dépendante de l'abbaye. 1643, 20 septembre, l. 2.

15. Factum des religieux contre M. Benigne de Neuchèze, vers 1650, l. 2.

16. Lettres de sauvegarde accordées par le Roi aux religieux de Saint-Savin, données à Poitiers. 1651, 13 décembre, l. 3.

17. Plainte et information sur les mauvais traitements exercés sur la personne de dom Hilarion par les domestiques de l'abbé. 1651, l. 3.

18. Plainte des religieux au lieutenant général de la sénéchaussée contre l'abbé de Neuchèze, qui avait envahi l'abbaye avec une troupe de quarante hommes armés, pillant et rançonnant ce qui appartient aux religieux. 1652, 22 avril, l. 3.

19. Visite faite par le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, de l'abbaye de Saint-Savin, pour y constater les violences de l'abbé. 1652, 3 juin, l. 3.

20. Lettre du Roi à l'abbé de Saint-Savin et au duc de Rouannez, gouverneur du Poitou, pour retirer les troupes qui gardaient la place de Saint-Savin. 1652, 7 juin, l. 3.

21. Sentence du présidial faisant défense à Charles de Neuchèze, ci-devant sénéchal de Saint-Savin, de prendre le titre d'écuyer. 1652, 7 juin, l. 3.

22. Enquête sur certains excès, vols, violences, concussions, jurements et blasphèmes commis à l'encontre des tenanciers de la paroisse de Faizay, par l'abbé de Neuchèze et son cocher, etc. 1653, 6 décembre, l. 3.

23. Appel au parlement, par l'abbé de Neuchèze, de l'ordonnance du lieutenant général qui lui faisait défense, sous peine de mort, d'entrer dans l'abbaye. — Arrêt qui rejette l'appellation, renvoie au lieutenant criminel de Poitiers la connaissance des homicides et excès dont l'abbé était accusé. 1653, l. 3.

24. Mémoire sur les divers méfaits imputés à l'abbé. 1654, l. 3.

25. Interrogatoire de l'abbé de Saint-Savin. 1654, l. 3.

26. Information sur les insultes faites à frère Jérôme Jacquet, chambrier, par le cocher de l'abbé et autres. 1654, 17 janvier, l. 3.

27. Ordonnance du présidial de Poitiers, faisant défense de tenir le prêche à la Jarrie, dans la mouvance de l'abbaye. 1656, 7 janvier, l. 3.

28. État des demandes à former, par les religieux de Saint-Savin, à nos seigneurs du grand conseil, contre messire Gabriel Daché, abbé commendataire, au sujet d'un nouveau partage du revenu. 1740, l. 3.

B.

AUTELS DE SAINT-SAVIN.

(Extrait du manuscrit de dom Estiennot, n° 20.)

Basilicæ structura insignis : in ea septem altaria, eo qui sequitur modo disposita, sanctorum inscriptione et titulo decorantur.

Nova altaria B. Mariæ 8 et S. Josephi 9, constructa anno 1664.

1. Hoc altare consecratum est in honorem S. Michaelis et IX angelorum ordines et mon. Gofred.

2. Istud altare pollet in honorem sanctarum Agathæ, Cæciliæ, Agnetis, Luciæ [1].

3. Præpollet in hoc altare Prudentius martyr, cum Clemente papa et Laurentio archidiacono, necnon Georgio atque Mauritio et omnium martyrum.

4. Hermen miles in orbe potens proprio qui sanguine fuso. Baptista Johannes. Inclytus martyr Marinus hic requiescit.

5. Confessores ac præsules Christi sacra venerantur ara Hilarii, Martini, Martialis, hic confessores lucidi, Adjutor Maxentius, et[2] Hermenonius.

6. Iste locus fulget in honorem IV coronatorum martyrum et S. Romardi[3].

7. Hoc altare pollet sanctorum Petri et Pauli, miserere tuis alumnis Gofredi et Giraldi.

Horum omnium sanctorum proinde sacra corpora aut aliqua pars ipsorum in hoc asceterio conservabantur.

De Gofredo monacho, cui dicatum videtur primum altare, quod asseram non occurrit quidquam nec in hagiologiis nec in tabulariis.

[1] Voici l'inscription exacte; elle est tracée en lettres liées qui paraissent du XIIe siècle. Toutes les inscriptions sont gravées sur la tranche de la pierre qui couvre chaque autel :

+ ISTE : ALTARIS POLLET : IN HONORE · SCARV : AGATA : CECILIA AGNES : LVCIA : SAVINA ET REGINA.

[2] On lit *adque* au lieu de *et*, sur l'autel.

[3] Cette inscription est devenue aujourd'hui à peu près illisible.

Ossa sancti Prudentii ex Hispania Carolus magnus attulit et in monasterium Sancti Savini deposuit.

Hermen miles, forte ille est qui cum Adriano Massiliæ passus est, quorum meminere Hagiologia mss. Casalis Benedicti, etc. kalendis Martii, his verbis : Civitate Massilia SS. Hermetis et Adriani et passio Leonis martyris.

De S. Marino ejusque inventione plura refert mss. codex monasterii S. Savini. Hæc contigit circa annum MXX et ex ea bene multa ad hoc cœnobium spectantia edisces. De S. Marino Hagiologia mss. Lemovicense, etc. hæc habent kalendis Decembris. « In territorio Mauriennæ natalis S. Marini martyris, cujus sacrum corpus in pago Pictavo, in ecclesia S. Savini prælatum habetur. Occiditur autem S. Marinus, S. Johannis Mauriennæ monachus, a Wandalis, cujus corpus a Carolo magno in basilica S. Savini deponitur. » Inventum fuit hujus sancti sepulchrum anno MDCLXX lapideum, et catenulis circumseptum, cum hac inscriptione : « Hic requiescit Marinus inclytus martyr. Sacras reliquias solemni pompa die XVI Junii « MDCLXXI e tumolo nostri Louandre et in capsam auro obductam deposuere in altari eccle- « siæ IV, in ipsius sancti honorem a multis sæculis dicato. » Hujusce levationis ritum et pompam descripsit noster D. Iacobus Audoux, ejusdem solemnitatis testis oculatus.

De S. Hermenonio in altari V quiescenti nihil novi et de eo silent hagiologia mss. At sancti Romardi meminere martyrologia Lemovicense et Solemniacense XVII kal. Febr. his verbis : In cœnobio S. Sabini natale S. Romardi confessoris.

Ditissima erat olim in hoc inclyto cœnobio mystagogii supellex, sed eam omnino diripuere neoterici, et ædificia, tabularium, monumenta et cætera pene omnia pessum dedere. Ac tanquam prodigium mihi videtur quod basilica furorem horum rebellium evaserit et hactenus exstet.

Nobiles olim ac principes bene multi in basilica S. Savini haud dubie quieverunt, at nullum superest cœnotaphium. Cartularium ac necrologium periere, ideoque nec eos enumerare, immo nec nosse, nobis datur.

C.

INSCRIPTION DU TOMBEAU DE DODON,

ABBÉ DE SAINT-SAVIN.

Cette inscription est tracée en lettres liées à la manière des monogrammes. On a cru inutile de reproduire ici la forme des lettres, puisqu'on ne pouvait les copier sur le monument original[1].

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT SCĀE MEMORIÆ DOM DODO ABBA QVI MVLTORV̄ MONACHORV̄ EXTITIT...... (*pater?*) | NĀ HVIVS LOCI ELECTVS NON SOLV̄ HVNC LOCV̄ ÆDIFICIIS ET REB : ĀPLIAVIT . SED ETIĀ QVINQVE | A FVNDAMENTIS MONASTERIA CONSTRVXIT + IN PLVRIB : VERO ALIIS LOCIS IN QVIB : REGVLARIS | ORDO DEFECERAT SVO EXEMPLO MONASTICV̄ ORDINĒ REFORMAVIT + MIGRAVIT AVTEM | A SCLO IIII ID IVN̄S ANNO INCARNACIONIS DN̄I : DCCCLIII . ETATIS VERO FERME XC | REXIT AVTEM HVNC LOCV̄ NOBILITER ANINOS (*sic*) CIRCITER XXX.

[1] On lit sur la copie manuscrite : « Cette pièce est gravée sur un tombeau qu'on a trouvé en fouillant les terres dans l'église paroissiale de Saint-Savin, en Poitou : 5 pieds de long et 14 pouces de large. » (Mss. de dom Fonteneau, t. LXXX, n° 32.)

D.

PREUVES, AUTORITÉS, ETC.

TOUCHANT LE MONASTÈRE DE SAINT-SAVIN.

(Extrait du manuscrit de dom Estiennot, n° 20.)

Ex vita sancti Benedicti Anianæ ab Ardone conscripta.

Piissimus Ludovicus rex (S. Benedicto Abbati Anianæ) aliud monasterium dedit ubi, ut reor, XX monachos misit, abbatemque illis constituit. Situm vero est monasterium illud in territorio Pictaviensi, et dedicatum in honorem sancti Savini, in quo positi fratres, dum in piis studiis vigilant desudantque, turba monachorum non parva adjungitur.

Ex epistola monachorum Indensium ad Ardonem, de sui obitu abbatis Benedicti.

Hic est Benedictus per quem Dominus Christus in omni regno Francorum regulam sancti Benedicti restauravit. Hic habuit sub regimine suo monasteria XII, id est Anianam, Gellonem, Casam novam, Insulam Barbaram, Menatem, Sanctum Savinum, S. Maximinum, Masciacum, Cromatiacum, Cellam novam in Tolosam, Monasterium Maurum in Alsatz, Indam, ex jussu imperatoris ob illius ac discipulorum ejus usum ædificatum et de fiscis regalibus ditatum.

Ex Petri Raymundi abbatis Sancti Maxentii ad Saparim chronico Malleacensi dicto.

Anno DCCCLXXVII cœnobium Sancti Savini et castrum in quo est quod Carolus magnus jussit ædificari, inviolabile mansit solum.

Ex notitia de Monasteriis quæ regi militiam, dona, vel solas orationes debent. Anno Incarnationis dominicæ DCCCXVII. Tom. II, Gall. concil.

Hæc sunt monasteria quæ nec dona nec militiam dare debent, sed solas orationes pro salute imperatoris vel filiorum ejus et stabilitate imperii:

In Aquitania,

Monasterium S. Philiberti, M. S. Maxentii, M. Karrofiuci, M. Brantosmurii, M. *Sancti Savini*, M. Sanctæ Crucis puellarum Pictaviense, M. S. Mariæ in Lemovicas, v. la Règle....

Ex anonymo scriptore. Vita Hludovici pii imperatoris.

Multa ab eo sunt in Aquitania ejus ditione reparata, imo constructa cœnobia; sed præcipua hæc sunt : monasterium Sancti Filiberti....... monasterium *Sancti Savini*, monasterium Nobiliacense, monasterium puellare Sanctæ Radegundis..... quibus decoratur Aquitaniæ regnum.

Ex ms. codice Monasterii Sancti Savini de Inventione corporis sancti Marini.

Timentes monachi Sancti Savini de incursione Nortmannorum recondiderunt terræ quam secretius potuerunt non solum S. Marinum, verum etiam beatissimum martyrem Savinum, nec non venerabilem egregiumque versificatorem Prudentium, quem ab Hispania referunt ab imperatore Carolo magno, in has regionum partes fuisse delatum, qui qualis quantæque peritiæ fuerit satis ab eo libris editis cognosci potest; sanctum quoque Maxentium, qui et Adjutor dicitur, quem ejusdem persecutionis tempore occasione quadam huc referunt esse delatum; venerandum quoque Romardum ex Castello Haylone, ac beatum Florentium ab Hoia insula... Terra itaque hos omnes pariter per diversa ecclesiæ loca sine aliquibus indiciis quibus reperiri ullatenus possent recondiderunt.

Ex ms. Breviario monasterii Sancti Savini, et Histor. Translationis sancti Savini die XVII Januarii.

Post cladem Normannorum, quorum tempore monasterium in solitudinem redactum fuit, Bonitus quidam presbyter religione animatus, ecclesiam beati martyris reconstruere locumque ut est hodie reconstruere cœpit. Et prosapia clarus, rebus inclitus, Bacdulfus clericus palatinus, abbas Monasterii Majoris Turonensis, hæreditaria ibidem, maxime in villa nuncupata Serisio, jure propinquitatis possidens prædia... de vulgatis sancti Savini reliquiis inquisivit.

Ex mss. hagiologiis, Lemovicensi, Solemniacensi, et hagiologio nostro ms. gallicano III kalendas Januarii.

Oia insula, natalis sancti Florentii confessoris qui in Sancto Savino habetur ad Wartimpam.

Ex. Martyrol. ms. Casal. Benedicti Ponteldicii[1], Badsollæ[2] nostro Gallicano.

V. Kalendas Julii, Oia insula, translatio sancti Florentii confessoris.

Ex Glabri Rodulphi hist. Francorum, lib. III, c. v.

Exstat veridica relatio quoniam post B. Mauri obitum, succedente tempore, hostium infestationibus expulsi monachi a monasterio cognomento Glanifolio, seu Glannofolio, quod ipse construxerat (ut in ejus gestis habetur) in Andegavensi territorio, venientesque ad monasterium Sancti Savini Pictaviensis tulerunt secum totam quam valuere supellectilem, ibique per aliquod spatium temporis eis quæ didicerant operam dedere, rursusque illo frigescente ejusdem districtionis terrore, apud monasterium Sancti Martini Augustidunensis suscepta dignoscitur aliquotiens viguisse. Deinde vero, quasi tertia transmigratione, in superiore Burgundia locatum Balmense occupavit (*sic*) monasterium.

Ex historia Inventionis reliquiarum sancti Marini.

Factum est sub recordationis diebus Gungaldi (Gumbaldi) abbatis, ut Odo qui sub ejus patris regimine præpositi fungebatur officio, cui et regimine decedenti meruit subrogari... deprecatione ipsius patris, non modica pecuniæ ab Almode Pictavorum comitissa, ab hac vita recedente suscepta quantitate, quatenus eam quo utilius proficere sciret ad ipsius remedium

[1] Probablement pour *Pontilevium*, Pontlevoy, diocèse de Blois. [2] Probablement pour *Bardella*, Barzelle, diocèse de Bourges.

animæ ordinaret. Qui ex ea hoc instituit ut ecclesia melioraretur, et a statu quo primitus fabricata fuerat omni parte sui amplificaretur... ita factum est...

Note de dom Estiennot. De hac Almode lege Petrum Monachum, lib. I, cap. VII, de antiquitate ac mutatione insulæ ac cœnobii Malleacensis.

Epistola ducis Aquitaniæ Willelmi IV ad Aribertum, abbatem S. Savini, circa annum MCXX.

Domino Ariberto, sancto et venerabili abbati, Guillelmus Dei gratia dux Aquitaniæ, prospera cuncta. Caritatem vestram jam secundo interpellavi ut mitteretis ad Karroficum monasterium quosdam ex monachis vestris qui essent ferventes in observanda regula sancti Benedicti, quorum sancta conversatio fratribus ipsius loci bonum præberet exemplum et eorum abbatem fasce regiminis levaret. Quoniam vero petitioni meæ nondum acquievistis, nunc quoque tertio ad ostium vestræ caritatis pulso, instar illius evangelici petitoris, amicum obnixe rogantis ut, si non propter amicitiam, saltem propter improbitatem meam accomodetis mihi quotquot habeo necessarios. Obsecro igitur vos in nomine sanctæ Trinitatis, quæ Dominus unus est, ut X patres de collegio vestri angelici ordinis mihi transmittatis, memores tandem illius apostolici dicti : « Alter alterius onera portate, et sic adimpletis legem Christi. » Valete cum omnibus vestris.

Ex Adhemari Cabanensis et monachi Encolismensis chronico.

Dux Willelmus semper cogitans Dei voluntatem regularem disciplinam restauravit in Sancto Karrofo, ejecto Petro abbate potentissimo, qui per simoniacam heresim prælationem obtinuerat et sæculariter locum administrabat, ei subrogato Gumbaldo regulari et Dei servo abbate Sancti Savini.

Ex vita sancti Genulfi, l. II, c. VIII, in bibliotheca Floriacensi.

Wafredus regalis etiam stemmatis per sororem adeptus consortia... et primæ capitis Aquitaniæ comes... Communi voto venerandæ semperque cum laude nominandæ conjugis Odæ, compositis habitaculis monasterii Stradensis religiosis cœnobitis, quorum pater vitæ venerabilis Dodo nomine fuit, cœnobium commiserunt; qui secundum institutionem beati patris Benedicti religiose semper illud regerent et per succedentia tempora possiderent.

Ex Hagiologio ms. sancti Johannis de Monasterio Novo Pictaviensi.

... In territorio Pictaviensi, Sancti Savini martyris, qui post rotas, post bestias, ferocissimas Christi virtute mansuefactas, una cum fratre suo Cypriano retrusi sunt in carcerem. Inde ab angelo educti, ad locum quo erant martyrio coronandi sunt jussi properare, ubi persecutores eos comprehendentes, Savinus cum decem militibus qui per eum in Christum crediderunt capiti plexus est.

Ex vita ms. sancti Hugonis Æduensis.

Cœnobio Glannifolii in eremiticam solitudinem redacto a Danis, monachi ejusdem arripuerunt fugæ præsidium cum omnibus quæ secum ferre potuerunt, usque dum devenirent

in Pictaviense territorium ad Sancti videlicet Savini martyris monasterium, quo in loco resumptis viribus, sibi Deo auxiliante, cœpit longe lateque norma regularis per eosdem fratres diversis in cœnobiis bona fruge multipliciter propagari, multosque etiam simul quos vita et ambitio sæcularis irretitos olim retemptaverat sub jugum sanctæ regulæ applicare.

In eadem sancti Hugonis Æduensis vita.

Postquam V. C. Badillo prout posse habuit, loci (sancti Martini Augustodunensis) restaurationem decrevit, cœpit anxie perquirere viros sanctæ religionis doctrina imbutos, qui in eadem domo Dei dignanter eidem servitutis officia persolverent; qui dum hæc sedulo ageret, reduxit ad memoriam beati martyris Savini cœnobium in quo olim vovent (noverat?) cæteris honestius districtiusque vigere institutas monachorum regulas. Urgens quoque protinus illuc adduxit inde viros numero XVIII, monachorum religiosissimos, inter quos etiam excellentissimum meritis Hugonem... Odonem virum sagacem et mitissimum... Joannem admodum humillimum... Bernonem qui postea ad Balmense monasterium missus et abbas effectus cum Sancto Hugone Cluniacensis monasterii fundamenta jecit. — Unde et colligas monachos Sancti Savini Cluniacensis ordinis primos authores dici posse. Quippe Sanctus Berno in monasterio Sancti Savini, ut credere par est, monachum fuerit professus, ex eo ad Sanctum Martinum Augustodunensem missus, Balmensis abbas effectus et deinde Cluniaci author. Hæc fusius narrat vita Sancti Hugonis quam e ms. codice Sancti Martini Æduensis eruit R. P. D. Antonius Deboucher de Flogny, ibidem modo prior et ad eruditum nostrum D. Hugonem Menard transmisit anno MDCXXXI. Hac copia quam ab eruditissimo nostro D. Johanne Mabillon accepi, usus sum. Excerptum ex ea editum habes initio Bibliothecæ Cluniacensis. An autem monachi Glannifolienses secum ad Sanctum Savinum regularem strictamque vivendi normam attulerint, et Sansaviniensibus tradiderint, an ipsi ab iis acceperint Glannifolienses, non satis declarant ut puto quæ supra citavi, et utrumque colligi potest ex allatis testimoniis vitæ sancti Hugonis historiæ translationis et restaurationis monasterii Glannifoliensis a Glabro Rodulfo.

Ex breviario ms. sancti Savini.

Propitiare quæsumus, Domine, famulis tuis pro Sancti confessoris tui Florentii qui in nostra requiescit ecclesia, merita gloriosa, et ejus pia intercessione ab omnibus semper muniamur adversis.

Hæc oratio dicitur in festis Sanctorum Romardi et Prudentii.

Ex eodem breviario in festo translationis sancti Savini, VII, id. Jan.

Ex tempestate quæ Wandalorum populatio, ut usque nunc et antiquitate refertur, in vicinas exterasque usquequoque sæviebat nationes, ecce quidem sanctum corpus Savini beatissimique martyris Christi dirutum ipseque locus ita desolationi habitatorum traditus est, ut eremi vastitate per multum inhabitabilis desereretur annorum.

Interea quidam presbyter, nomine ac merito Bonitus, his diligenti animo attentis, institit Domini sanctique martyris amore conductus ecclesiam beati martyris reconstruere cœpit,

locumque ut est hodie habitationi restituere... Denique vir prosapia clarus, rebus inclytus, Baydilus, clericus Palatinus, abbas Monasterii Majoris Turonensis, hæreditaria ibidem juxta in villa nuncupata Cerisio jure propinquitatis possidens prædia, qui hujusmodi, dum advenisset, agnitis negotiis, incipit prudenti animo audita meditari...

Cetera desunt.

Ex eodem breviario in festo inventionis sancti Marini, V id. Maii.

Monachi sancti Savini aliquid timentes de Nortmannorum incursione, qui suis de sedibus, temporibus illis, sæpe incertisque vicibus, prosilientes populabantur quæcumque loca attingere poterant, corpus sancti Marini terra recondiderunt, et non solum autem illud, verum etiam beatissimum martyrem Savinum jam ex Biturica civitate relatum, ubi, barbaricæ supradictæ superius timore incursionis, ab ejus loci senioribus delatus, per XXX annorum curricula illata, perditionis et persecutionis finem operuerat. Necnon venerabilem egregiumque versificatorem Prudentium, quem ab Hispania, ossa ferunt ab imperatore Carolo magno in has regionis partes fuisse delatum, qui qualis quantæque peritiæ vir fuerit, satis ab eo libris editis dignosci potest. Sed, et cum eo Maxentium, qui et Adjutor dicitur, quem ejusdem persecutionis tempore, occasione quadam, huc referunt esse delatum; venerandum quoque Romardum a castello Haylone, ac beatum Florentium ab Hoya insula, in qua claruisse plurimis refertur virtutum charismatibus... Hos omnes per diversa ecclesiæ loca recondiderunt.

Ex Adhemari monachi sancti Epauzii chronico.

Anno 848, Ainardus princeps de basilica Sancti Martialis cum aliis omnibus canonicis, Deo inspirante, projiciunt arma sæcularia, et de canonicali habitu in monachorum habitum seipsos mutant in eodem monasterio. Carolus enim Calvus, conventum suum generalem habuit tum Lemovicæ, tempore quadragesimæ; quo residente in throno regali, Ainardus et omnes canonici Sancti Martialis prostraverunt se subito ad pedes ejus, postulantes dare sibi licentiam se fieri monachos in eodem loco. Rex vero Deo gratias cum magno gaudio eorum petitionem adimplevit. Imposuerunt sibi Odonem Sancti Savini monachum.

NOTA. Dom Estiennot ajoute à la marge de cet article ces mots : « Contrarium asseritur in Bulla Translationis. »

E.

CHRONIQUE

DES

ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS A SAINT-SAVIN ET AUX ENVIRONS,

DEPUIS L'AN 1562 JUSQU'EN 1607.

(Recueil de dom Fonteneau, n° 8.)

Le 23 may 1562, les huguenots ont mis bas les images de l'église de Notre-Dame de Saint-Savin, pillé et saccagé ladite église, et au même temps ont aussi saccagé les églises de Saint-Germain, Nallier, le mont Saint-Savin et la Bussière.

Lesdits huguenots ont commencé de prêcher dans l'église de Notre-Dame de Saint-Savin, le dernier jour de may 1562, par le ministre nommé la Pouge, qui y fit aussi le mariage du nommé Georges Guillemot.

Le 14 juin 1562, a été brûlée, la nuit, la chapelle du Rochengouil.

Le 27 juin 1562, a été jeté d'haut en bas grand nombre de cierges et cires ez grands privés de l'abbaye de Saint-Savin, étant vers la rivière; ceux qui l'ont fait ne se nomment point.

Le 23e juillet 1562, sont arrivées à Saint-Savin les troupes appelées les Fourchiers, autrement les Tourangeaux, qui ont tout pillé universellement et brûlé les portes de la ville, et ruiné les murailles, et de Saint-Savin sont allées à Chauvigny.

Audit an, fut prins le château de Chauvigny par le maréchal de Saint-André, qui y fit pendre quatorze huguenots, et de là est allé à Poitiers, qu'il a fait battre du canon. L'infanterie dudit maréchal y entra par une brèche faite à la porte Saint-Ladre, et se battirent avec ceux de dedans, commandés par M. de Sainte-Gemme, et furent contraints de sortir par la tranchée et par Saint-Cyprien. Dans ces combats, il y eut grande désolation audit Poitiers par sang et par feu mis particulièrement aux librairies.

Le 13e août 1562, l'armée dudit sieur de Saint-André, venant de Poitiers pour aller à Bourges, a logé à Saint-Savin et y a séjourné un jour.

Le 20e octobre 1562, les capitaines Duras, Lage et Rochefoucault, accompagnés de six mille hommes, ont passé à Montmorillon.

Ledit mois et an, les huguenots ont pillé la maison Dieu de Montmorillon, et pillé et battu les prêtres dudit lieu.

Le 21e octobre audit an, il y eut grand querelle à Saint-Savin entre messire Adrien du Bois, grand-vicaire de l'abbaye, et le sieur de Bécour, maître d'hôtel de M. de Cistron, abbé dudit lieu, où a été blessé maître Nicolas Chasseloup.

Le 25 janvier 1563, est arrivé à Saint-Savin le capitaine Radeille, qui y a demeuré avec sa troupe.

Le 29 avril 1563, sont arrivés à Saint-Savin deux mille Espagnols, sans leur bagage, qui ont couché une nuit audit Saint-Savin, qui ont fort désolé le lieu et, entre autres choses, n'ont rien laissé dans les jardins, et sont allés à Chauvigny, où ils n'en ont pas moins fait et y ont séjourné jusqu'au 6e may.

François d'Allemagne, sieur de Nallier, est décédé le 20 février 1564.

Frère Jean de Vaux, sieur de Larraux, religieux à Saint-Savin, est décédé le 10 avril 1564.

Le capitaine Saint-Cricq a assiégé Saint-Savin, y est entré et s'en est retiré moyennant la somme de cent écus, qu'on lui a donnés le 9 février.

Le 8 novembre 1568, M. le comte Choysy est arrivé à Saint-Savin avec grand nombre, tenant le parti des huguenots, qui ont pillé et brûlé l'abbaye et l'église de Saint-Savin, comme aussi l'église de Notre-Dame, le brûlement fait le 10e dudit mois.

Le 3e décembre 1568, le régiment de M. de Longueville a logé à Saint-Savin et y a séjourné jusqu'au 6e jour.

Ledit jour 6e, l'infanterie de M. de Joyeuse à Montmorillon.

Ledit sieur de Joyeuse arrive à Saint-Savin le 7 dudit mois de décembre 1568.

Henry de Valois, frère du Roi, loge à Saint-Savin le 3 février 1569, qui fut depuis couronné roi en 1574, et régna jusqu'en 1589, qu'il fut tué d'un couteau, par frère Clément, jacobin.

Ledit sieur frère du Roi partit le 10e jour dudit mois.

Frère Pierre Barbier, prieur et chantre de l'abbaye de Saint-Savin, est décédé le dimanche 6 mars 1569, et enterré dans les cloîtres.

Monsieur, le frère du Roi, arrivé au Blanc le 23 may 1569, y a séjourné jusqu'au 30, qu'il est allé à Preuilly.

Henry de Lorraine, sieur de Guise, entre à Poitiers le 20 juillet 1569; ledit Poitiers lors assiégé par soixante mille hommes, commandés par Gaspard de Coligny, amiral.

Le régiment du sieur de Sariou, passé à Saint-Savin, y a logé le 26 octobre 1569; il était composé de dix-sept enseignes.

Le 1er novembre 1569, a logé un régiment d'Auvergnats à Saint-Savin; ils ont pendu un pauvre homme de la paroisse de Journé à un noyer, près le pré du pont.

Ledit mois de novembre, le capitaine Boisbert, en garnison à Saint-Savin; un nommé le sieur de la Groge, de sa compagnie, a tué d'un coup d'arquebuse le nommé Jacques Guillemet.

M. de l'Isle, avec son régiment, loge à Saint-Savin le 20 février 1570.

Frère François de Fondan, religieux de Saint-Savin et curé d'Antigny, est décédé le... mars 1570.

La première pierre des murailles de Saint-Savin, depuis la tour du Féniou ou muraille qui renferme le jardin de Saint-Marin, jusqu'à la maison de Bonbon, a été mise par Pierre de Fedeau, écuyer, sieur de Nau, audit mois de mars 1570.

Le 16 juillet 1584, sur le soir, la terre trembla à Saint-Savin.

Charles du Bois, sénéchal de Saint-Savin, d'où sont sortis MM. les Tuders, décédé à Saint-Savin le 22 septembre 1581.

Le 10 juin 1585, M. de Drou a été chargé à Chauvigny, par MM. de Montpensier, la Boulais et autres, lesquels dits sieurs de Montpensier et la Boulais sont venus coucher à Saint-Savin.

Le 22 septembre 1565, a logé une armée de Suisses à Montmorillon. On évita ce logement à Saint-Savin moyennant un oyseau de trente écus qu'on bailla au commissaire qui conduisait les troupes.

Pierre Barbe, escuyer, sieur du Chef et du grand Boismorand, décédé le 25 septembre 1585.

Le 15 novembre 1585, la compagnie de M. le duc du Maine a passé à Saint-Savin; elle allait à Châtillon.

Messire Pierre Moreau, curé de Saint-Savin, décédé le 19 janvier 1586.

Le 14 novembre 1586, M. le baron de Biron a logé à Saint-Savin avec son armée et y a séjourné jusqu'au 22 dudit mois, qu'il est allé assiéger Montmorillon.

Le 15 avril 1587, les religieux de l'abbaye de Saint-Savin ont ôté à M. Jehan Rideau, sénéchal de Saint-Savin et scribe de ladite abbaye, son papier dudit chapitre au chœur de ladite abbaye.

MM. de la Feuillade et de la Garde-Giron, pris par les huguenots et recouverts par les gentilshommes du pays et habitants de Saint-Savin, qui firent merveilleuse diligence de les courir, le 23 août 1587.

M. le vicomte de la Guierche a logé à Saint-Savin le 8 décembre 1587, et en est parti le 23, pour aller au Blanc, Champeaux et Jarrige, pris par Peuferrier le 12 may 1587.

Le capitaine la Borie, avec quatre cents hommes, pensait surprendre l'abbaye de Saint-Savin, qu'il n'a pu, non pas même le faubourg du Marché, mais il a pris celui qui s'appelle du Curouer, qu'il a saccagé.

Le château d'Angle, pris par le sieur Desborces par la voie du pétard, et y a laissé la vie le 22 septembre 1587.

Le sieur de Lencosme s'est emparé de l'abbaye de Saint-Savin, y commandant pour lui le capitaine Boys, par les menées et intelligences de frère François Prevost, prieur, et Jean Barbarin, chambrier de ladite abbaye, le 20 janvier 1588.

M. de la Tremouille a logé à Saint-Savin avec son armée, le 17 mars 1588, et en est parti le lendemain.

M. Lanquome (*sic*) à Saint-Savin, le 20 mars 1589.

Les gens d'armes de M. d'Espernon ont logé à Antigny, Nallier et le mont Saint-Savin, le 6 avril 1589.

Le sieur de Beauvoisin logé à Saint-Savin le 25 may 1589.

Le grand Boismorand pris par la Ligue le 3 octobre 1589.

Le petit Boismorand pris le 6 suivant.

Les sieurs de la Coste et Beaupré, venus à Saint-Savin le 18 juin 1589, le capitaine Boys étant en garnison en l'abbaye, sous la puissance du sieur Lancosme, et a été assiégé par le

vicomte de la Guierche, chef de l'armée de l'Union en Poitou, avec trois pièces de canon, le 1er de juin 1589; laquelle a été rendue par ledit capitaine Boys audit vicomte, le 5 dudit mois, et de là ladite armée est allée au Blanc, qui s'est rendu, et de là à Angle, aussi rendu.

Le capitaine la Plante, de l'Union, en garnison à Saint-Savin. Jean du Cheneau, sieur des Cherbeaudières, décédé le 17 juin 1589.

Le sieur du Clouseau, avec ses troupes de l'Union, à Saint-Savin, le 29 novembre 1589.

L'abbaye de Saint-Savin, prise sur le sieur de Charasson, qui commandait en Jasle pour l'Union, par le capitaine Taillefert, chef des Pétardeux, par le moyen du pétard fait jour du côté du jardin de Saint-Marin, au droit de la chapelle Saint-Michel, le 5 janvier 1591; le trompette dudit Taillefert se tua en entrant dans la brèche du pétard.

Le 10 janvier 1591, le sieur de Boismorin, avec son régiment, prit la ville de Saint-Savin et a assiégé Taillefert en l'abbaye.

Le 20 janvier 1607, MM. Genitour-Chauvin et Hierosme Vincent, procureurs fabriciers, ont fait faire bail au rabais pour refaire l'église de Notre-Dame, par-devant M. le sénéchal de Saint-Savin, et a été adjugé à Toussaints Tartarin, à la somme de six cent quarante livres, qui a été levée sur la paroisse par commission du Roi, et payée audit Tartarin, qui a fait lesdites réparations.

F.

PROCÈS-VERBAL DU GRAND PRÉVOT DE PARIS

SUR

LES VIOLENCES ET VEXATIONS DU BARON DES FRANCS

DANS L'ABBAYE DE SAINT-SAVIN EN POITOU.

(Recueil de D. Fonteneau, n° 15.)

Aujourd'hui 20 octobre 1631, nous Louis David, écuyer, sieur des Bretonneries, conseiller du Roi, prévôt général de nos seigneurs les connétable et maréchaux de France au gouvernement de Paris et Ile-de-France, et commissaire député de Sa Majesté, sommes arrivés en la ville de Saint-Savin, où étant aux portes d'icelle, nous auraient été fermées, et plusieurs habitants dudit lieu étant sur les murailles et dans le portal où serions arrivés, et qu'on nous a dit s'appeler la porte Notre-Dame, nous ayant dit que nous eussions à nous retirer et qu'ils n'ouvriraient pas leurs portes, et était lors sur les trois heures de relevée, leur aurions remontré que y étions de la part du Roi et envoyés par les Provinces où ils ne devaient faire difficulté faire ouverture desdites portes, leur montrant notre bâton de commandement et livrées de nos soldats, avec sommation d'ouvrir, et qu'à faute de ce, ferions rompre lesdites portes et les brûler, et ferions pendre tout ce que nous trouverions en ladite ville de Saint-Savin résistant aux commandements du Roi. Aurions vu par les fentes de ladite porte, que lesdits habitants se mutinaient les uns contre les autres, entendant que les uns disaient qu'il fallait obéir aux commandements du Roi, les autres disant que le sieur des Francs, qui était leur seigneur, ne le voulait pas. Et sur les contestations et irrésolutions desdits habitants, aurions commandé à deux caporaux de notre nouvelle recrue de rompre ladite porte avec leurs hallebardes ou autrement, et s'efforçant de la rompre, quelques-uns des habitants, plus zélés et affectionnés en devoir, auraient rompu de leur côté la serrure de ladite porte, et ce fait, serions entrés audit Saint-Savin, et logés où pend pour enseigne l'écu de France, où étant, ledit sieur des Francs nous aurait envoyé visiter par un de ses domestiques, et mandé qu'il nous viendrait voir demain matin, pour excuser lesdits habitants et sujets de la faute qu'ils avaient faite.

Et le lendemain, 21[e] jour du présent mois et an, nous prévôt général et commissaire susdit, étant en notre dit logis de l'Écu, aurions attendu jusque sur les huit heures du matin nouvelles du sieur des Francs, et ne le voyant point, comme il s'y était obligé de nous voir, serions allés en sa maison, fait perquisition en icelle, où ne l'ayant trouvé pour le prendre prisonnier et les dénommés en la sentence de mort donnée contre le nommé Henri de Neuchèze, écuyer, sieur de Saulon, le nommé la Jeunesse, son homme de chambre, et Charles de Neuchèze, dit l'abbé, ladite sentence en date du 16[e] juillet 1631, et encore sur les avis

et plaintes qu'avons reçus au Pin des violences et voies de fait dont use ledit Henri de Neuchèze, sieur des Francs, et de ce qu'il s'était par diverses fois battu en duel, tenant un chacun des sujets du Roi en sujétion, ce qui était cause que lesdits habitants de ladite ville de Saint-Savin n'osaient se plaindre de ses déportements, à raison que ledit sieur des Francs jouit et usurpe l'abbaye de Saint-Savin sous le nom dudit Charles de Neuchèze, son fils bâtard, et qu'il y avait personnes audit lieu de Saint-Savin qui étaient chargées de prendre possession de ladite abbaye, qui ne l'osaient faire, de crainte de l'effet de ses violences, et que même ledit des Francs avait envoyé ci-devant en la maison d'un exempt des gardes de Sa Majesté ses serviteurs domestiques, qui avaient maltraité ledit exempt; ce qui nous aurait convié (?), pour satisfaire au commandement de Sa dite Majesté, après avoir pris le château et abbaye dudit Saint-Savin et demeure dudit des Francs, de recevoir les plaintes des sujets du Roi, si aucunes sont, contre ledit des Francs, et outre pour donner la sûreté et conserver lesdits sujets du Roi contre l'oppression; et à l'instant est comparu par-devant nous maître Jacques Touchard, procureur dudit Saint-Savin et sergent royal demeurant audit lieu, qui nous a dit que, sur l'avis qu'il a eu qu'étions en cette ville pour pourvoir aux désordres qui se faisaient journellement par ledit sieur des Francs, nommé Henri de Neuchèze, et par personnes de lui interposées, il se présentait à nous comme porteur d'une procuration passée par deux notaires et sous le scel du Châtelet de Paris, en date du 23 septembre dernier, signée A. Rendu, Cresse et Saunier, sous le nom dudit A. Rendu, avec les lettres de l'économinat de ladite abbaye, sous le nom de Rendu, pour en prendre possession; ce qu'il n'a osé faire ni entreprendre à cause des accidents qu'il y eût eus, nous requérant, comme procureur dudit Rendu, et aux péril et fortune dudit Rendu, de prendre la possession de ladite abbaye et le faire jouir suivant les lettres de l'économinat de ladite abbaye; et, à cause que ledit des Francs est homme violent, nous requiert d'établir et de mettre garnison en ladite abbaye, telle que nous aviserons bon être, pour empêcher les mauvais effets dudit des Francs et de ses assistants.

Et à l'heure même est entrée dans notre chambre la dame des Francs, femme dudit sieur des Francs, qui a dit nous être venue trouver pour être présente à tout ce que nous ferions concernant ladite abbaye, et qu'elle y avait intérêt; aurait menacé le sieur de la Richardière, en notre présence, de le faire repentir de ce qu'il se plaignait de sondit mari, et que ledit de la Richardière était un poltron qui ne s'était pas voulu battre en duel où ledit des Francs se serait battu, et aussi a dit à icelui la Richardière qu'il était un voleur et plusieurs autres injures, dont l'aurions blâmée, comme aussi aurait dit plusieurs injures audit Touchard, procureur de l'économe dudit Saint-Savin, et menacé de lui faire bien du mal, et aurions été obligés de sortir de notredite chambre et emmener ladite dame des Francs, à laquelle aurions remontré le préjudice qu'elle se faisait de parler si hautement, qui nous a dit que, si on dépossédait sondit mari et elle de ladite abbaye, ils feraient bien pis; et après l'avoir conduite vers ladite abbaye, serions retournés en notredit logis et continué notredit procès-verbal; et aussi à l'instant se serait présenté par-devant nous le nommé Bellay, cordonnier, demeurant audit Saint-Savin, neveu de frère Hugues Bellay, religieux et enfermier de l'abbaye de Saint-Savin, qui nous a dit et remontré que ledit sieur des Francs retient sondit oncle prisonnier il y a près d'un an, et qu'il le mit premièrement prisonnier en la

maison d'un nommé Fougerou, serviteur domestique dudit des Francs, où il le tint environ quinze jours avec des fers aux pieds et aux mains, et le faisait fouetter par ledit Fougerou, le nommé Léonard Touchard, qui est d'ordinaire en sa maison, et qui est celui que nous y avons trouvé ce jour d'hui, et le nommé de Massy, demeurant audit Saint-Savin. Après, ledit des Francs fit mener sondit oncle dans la tour de Monthoiron, appartenant à la belle-mère dudit des Francs, et distant de Saint-Savin de sept lieues environ, et l'y tint prisonnier encore environ quinze jours; de laquelle tour sondit oncle se sauva par une fenêtre et s'en revint audit lieu de Saint-Savin en l'abbaye, croyant que ledit des Francs serait content de l'avoir sans cause emprisonné et fait battre; et étant dans ladite abbaye, l'aurait fait prendre par ses domestiques et l'aurait fait mettre chez ledit Fougerou, où il le tint enchaîné et enfergé de pieds et mains plus de deux mois, où fut aussi avec lui, par le commandement dudit sieur des Francs, le meunier du moulin dudit Saint-Savin, qu'il fit aussi enchaîner avec sondit oncle, et y fut son oncle si longtemps, que ledit Fougerou, ne le pouvant plus nourrir, le porta enchaîné et enfergé sur son col à la porte dudit sieur des Francs. Lequel fut porté par les serviteurs dudit des Francs, nuitamment, au logis d'Antoine Margault, où il est encore à présent enchaîné et enfergé, où il lui fit bâtir chez ledit Margault une prison en une chambre de la maison, qui n'est pas si grande qu'un bout (*sic*), où il est détenu très-misérable et sans cause, si ce n'est pour n'avoir pas voulu venger les passions dudit des Francs, qui l'a employé et sollicité de commettre plusieurs crimes et assassinats, comme il nous pourrait dire; nous requérant nous transporter chez ledit Margault, faire procès-verbal de l'état de sa misère et lui donner soulagement, ne croyant pas qu'il puisse longuement vivre, quand même il serait hors de cette tyrannie; et s'est jeté à genoux devant nous et pleurant, pour obtenir de nous transporter chez ledit Margault et soulager sondit oncle, disant qu'en son particulier il ne se plaint point, en ayant néanmoins beaucoup de sujet, ledit des Francs l'ayant voulu faire tuer par un nommé la Jeunesse, qui est son valet de chambre depuis six mois; que ledit la Jeunesse lui présenta son pistolet à la tête, qui prit un rat, ledit la Jeunesse étant à cheval sur un des chevaux de son maître. Ne sait pourquoi ledit des Francs le voulait faire assassiner, si ce n'est à cause que ledit des Francs lui avait commandé de tuer le juge de Saint-Savin, nommé Arnaudet, et que sondit oncle nous en dira bien davantage. Dit encore que, lorsque lui parlant demeurait au logis de des Francs, il y a environ quatre ans, ledit des Francs lui commandait d'aller aux métairies dépendantes et des environs de Saint-Savin avec une arquebuse tuer des poules et des pigeons, ce qu'il faisait de crainte d'être battu de sondit maître, qui était au temps qu'il lui commandait de tuer le juge de Saint-Savin. Et après lui avoir fait faire lecture de ce qu'il a dit et déclaré ci-dessus, et le serment de lui pris, a dit que la déclaration est véritable, et déclaré ne savoir signer.

(Le même jour, le prévôt général ordonne que le procureur Touchard percevra les revenus de l'abbaye en vertu de la procuration du sieur Rendu, économe, et met une garnison de dix hommes dans le monastère.)

Du 22ᵉ dudit mois et an. — Par-devant nous, prévôt général et conseiller député susdit, sont comparus en personnes les vénérables religieux de l'abbaye de Saint-Savin, savoir : le

prieur du couvent, nommé frère François Goudon, frère Philippe Rigommier, sacristain, frère Jean Arnouldet, enfermier d'icelui couvent, frère Jacques Bretonneau, chantre, et frère Joachim Lhuillier, pitancier, lesquels faisant la plus grande et saine partie nous sont venus remontrer qu'étant avertis qu'avions mis en possession maître A. Rendu, économe, nommé et pourvu par Sa Majesté, ils avaient intérêt, pour la conservation de leurs droits et pensions ordinaires qui leur sont réglés par nos seigneurs du Parlement, de nous faire ladite remontrance, à fin de continuation du payement suivant ledit arrêt, qu'ils ont dit être entre les mains de leur conseil à Chauvigny, et nous ont représenté un jugement donné à Montmorillon en exécution dudit arrêt, portant condamnation contre les fermiers à faute de payement au profit dudit Bretonneau, sur le refus qu'il nous a dit que le sieur des Francs faisait de le faire payer, et empêchait par toutes voies et menaces, dont il n'a point, quant à présent, été payé de deux quartiers échus et passés...

Que depuis quatorze ans qu'il est dans l'abbaye, le sieur des Francs l'a toujours vexé et tourmenté par toutes voies; ains, ne se contentant de lui en faire de lui-même, lui en faisait faire par ses serviteurs domestiques qui le menaçaient, et particulièrement ledit sieur des Francs, s'il ne lui donnait cent écus, ce qu'il fut contraint de faire, et lui furent donnés par le père de lui, Bretonneau, sans que pour cela il ait cessé de le tourmenter et oppresser; et dit aussi que le sieur des Francs ne veut permettre à lui ni aux autres religieux de prendre son chauffage dans le bois de l'abbaye, suivant le concordat fait entre eux, le tout par violence, et que, quand on veut alléguer que le nommé Charles de Neuchèze est abbé commendataire, c'est pour sauver sous son nom ladite abbaye, de laquelle le sieur des Francs dispose pleinement et absolument, ledit Charles de Neuchèze n'étant que son bâtard en l'âge de dix-neuf à vingt ans, qui ne fait aucune fonction d'abbé, et ne va en l'église de l'abbaye, et ne l'y avoir jamais vu; sait fort assurément que ledit Charles de Neuchèze ne dispose d'aucune chose de l'abbaye, et que le tout est en la jouissance dudit sieur des Francs, duquel lui ni ses confrères ne peuvent être payés que par procès, et a signé Bretonneau.

Et a été dit par frère François Goudon, prieur, prévôt et chambellan de l'abbaye, que le sieur des Francs jouit et a toujours joui de ladite abbaye depuis vingt ans, sous le nom de plusieurs qui ont été reconnus par lui, prieur, pour abbés commendataires, savoir : d'un nommé Claude Vautron, fils d'un notaire de Dijon, d'un nommé Pierre Grandjean, aussi de Bourgogne, et à présent de Charles de Neuchèze, fils naturel du sieur des Francs, sous le nom desquels le père du sieur des Francs et lui à présent ont toujours joui de ladite abbaye et disposé à leur volonté. Dit que quelques-uns des religieux ont eu procès avec le sieur des Francs sous le nom de Charles de Neuchèze pour leurs pensions, que ledit sieur des Francs ne leur voulait payer, et voulait contraindre lesdits religieux d'aller quérir leur mandement au logis dudit sieur des Francs, qui était sous les ordres de l'abbaye, et en aurait menacé quelques-uns desdits religieux à coups de bâton, ainsi qu'il a ouï dire au frère Rigommier, sacristain, et est ce qu'il a dit à son égard, nous requérant que l'économe à présent pourvu de ladite abbaye soit tenu et contraint de les payer suivant l'arrêt qu'ils ont obtenu contre ledit abbé, et a signé F. Goudon.

Et a été dit par ledit Rigommier qu'il y a trois ou quatre ans qu'il est en procès conti-

nuel contre Charles de Neuchèze, abbé commendataire, qu'il reconnaît pour être fils naturel du sieur de Neuchèze, sieur des Francs, qui jouit du revenu d'icelle sous le nom dudit Charles, pour le payement de sa pension monacale; qu'il a été contraint de quitter et abandonner le couvent pour cause des menaces et violences dont il était menacé par le sieur des Francs, qui même l'en aurait fait condamner par corps par le juge de Châtellerault pour ne l'avoir jamais voulu reconnaître à juge, dont il se serait plaint à la cour avec ses autres confrères; et qu'étant un jour chez le sieur baron des Francs, il l'aurait voulu battre à coups de bâton sans aucun sujet, l'aurait troublé et empêché plusieurs fois dans son office de sacristain, lui ayant fait couper deux ou trois fois ses cierges sur l'autel, le prêtre célébrant la sainte messe, fait battre ses serviteurs, rompre la porte de l'église et cadenas des fenêtres, desquels excès en partie il a fait paroir à la cour, tant par mémoire qu'il a fournis qu'informations vues par M. l'avocat général, qui sont de présent au greffe de la cour, et outre qu'il appert avoir obtenu arrêt de NN. SS. de la cour pour le payement de ladite pension monacale, il n'a pu faire mettre ledit arrêt à exécution à cause des violences du sieur des Francs, et qu'il lui a fallu enfin, pour avoir le payement des susdites pensions, en dépenser la moitié pour les retirer. Dit aussi savoir que le sieur des Francs a joui de l'abbaye sous le nom de Pierre Grandjean de Bourgogne, et qu'il en jouit encore de présent sous celui de Charles de Neuchèze, son fils naturel, issu, comme il l'a ouï dire, d'une concubine nommée Prudence, et que lui et sesdits confrères souffrent violence et sont empêchés sur le fait de leurs charges, comme ils ont déjà ci-devant représenté à la cour, la liberté de vaquer aux œuvres de l'église leur étant ôtée avec leurs droits. Nous a le requérant suppliés d'y pourvoir et d'empêcher qu'à l'avenir ledit des Francs et autres ne les violentent, et de les faire payer de leurs pensions ordinaires par l'économe, suivant et conformément à leur arrêt, et a signé P. RIGOMMIER.

Frère Jean Arnouldet, infirmier, fait une déposition semblable. Il ajoute : Que le sieur des Francs est tellement violent, que, lorsqu'il disait la messe en ladite abbaye, il est venu casser les cierges qui étaient sur l'autel en célébrant ladite messe, et est venu plusieurs fois dans l'église accompagné de cinq ou six soldats avec armes à feu; et qu'il y eut dimanche dernier huit jours qu'il fut menacé de madame des Francs pour ne l'avoir attendue à la messe, bien qu'il lui dît l'avoir attendue plus d'une heure. Et signé ARNOULDET.

Et encore a été dit par le frère Joachim Lhuillier, pitancier, que depuis six ans en çà qu'il est pourvu de son office, il est troublé par ledit sieur des Francs sous le nom du nommé Denis Chesneau, domestique dudit sieur des Francs, qui ne fait aucune fonction monacale pour n'être de la qualité, et aussi qu'il ne peut être payé de sa pension monacale, etc. Signé J. LHUILLIER.

Du lundi 23e desdits mois et an. Par-devant nous, etc. est comparu en sa personne André Barbier, écuyer, sieur de la Poschetière, demeurant à la maison de la Poschetière, près Saint-Savin, âgé de cinquante-cinq ans environ, serment de lui pris en cas requis :

Se plaint des violences qui lui sont faites journellement et à sa famille par le sieur des

Francs, sa femme et ses domestiques, disant qu'il y a environ l'espace de quatre ans qu'un des religieux de l'abbaye, nommé frère Jean Barbaron, chambrier, mourut, lequel avait plusieurs meubles et obligations dont ledit des Francs s'empara et a disposé à sa volonté, comme de l'office dudit Barbaron, chambrier, qu'il a vendu neuf cents écus à un nommé Jacquet, président en l'élection du Blanc en Berry, pour faire pourvoir son fils audit office de chambrier; lequel défunt Barbaron, oncle de lui, qui possédait une métairie qui lui appartenait de ses propres, à cause de la mère dudit Barbaron, de laquelle ledit des Francs voulait s'emparer des fruits, en fit ôter et disposer du bétail de ladite métairie par autorité et violence, étant assisté d'un nommé Touchard et défunt Jean Fougerou, et quantité de ses valets domestiques, tous armés d'épées, arquebuses et pistolets; et quelque temps après, que la dame des Francs serait venue en la métairie de Sartiger, assistée de Touchard, Fougerou et de domestiques armés comme il a dit ci-dessus, qui prirent lui déposant à la gorge, et la dame des Francs se saisit de la femme de lui déposant, et en sa présence bailla des soufflets à sadite femme, déchira ses habits, sans qu'il la pût secourir, étant retenu par violence par lesdits Fougerou et autres, la plupart desquels avaient l'épée nue à la gorge de lui déposant, et journellement du depuis, le sieur des Francs et ses domestiques vont en sa maison de la Poschetière, lui gâtent entièrement ses blés et ses vignes sous prétexte de la chasse, si bien qu'il le priait d'abandonner sadite maison de la Poschetière, et, de fait, l'a quittée et abandonnée, et s'en est allé demeurer à Poitiers; comme aussi un sien métayer, à cause des violences du sieur des Francs et les siens, et dans le commencement de ces violences ledit des Francs et les siens faisaient prendre à la vue de lui déposant, qui est gentilhomme, toutes les poulailles de sa maison, et tuer les brebis d'icelle par ses chiens. Dit aussi que ledit des Francs est tellement violent et malfaisant à un chacun, qu'il ne se peut rien ajouter; que tout le monde a sujet de se plaindre de ses déportements, aussi bien que lui; que la plupart ne l'osent faire, crainte de ses oppressions; mêmement que ledit des Francs tient un religieux de ladite abbaye, de son autorité particulière, en une prison qu'il lui a fait construire en cette ville, qui n'est de largeur que de deux pieds et demi, et qui n'a aucune ouverture en trois endroits que de trois doigts ou environ, ayant ledit religieux plusieurs entraves et chaînes de fer aux jambes et aux mains, si bien qu'il est destitué de toute assistance par les violences dudit des Francs, qui est la plus grande misère et horreur qui se puisse dire et imaginer; comme aussi il a fait faire des *assassins* par les siens au sieur de la Richardière, exempt des gardes du corps du Roi, et fait emporter tous ses meubles de sa maison, la plupart desquels il a de présent chez lui, sous des prétextes qu'il a voulu prendre contre ledit Richardière pour exécuter ses violences contre ledit Richardière; et a signé A. Barbier.

La déposition de demoiselle Fleurance Ardon, femme d'André Barbier, est de tous points conforme à la précédente. Elle ajoute qu'après l'avoir maltraitée ainsi que son mari, les gens du baron des Francs enlevèrent et emportèrent tous les grains de sa métairie, qu'ils avaient fait battre, et le bétail de ladite métairie. Elle termine en disant que, si M. le prévôt général voulait informer des mauvais déportements du baron et des siens, et que chacun crût avoir la liberté de dire ce qu'il sait, le prévôt général serait plus d'un mois sur le pavé en cet emploi d'informer seulement. Signé F. Ardon.

Jean Chauvet, écuyer, sieur de la Richardière et de Beauchamp, demeurant à Beauchamp, capitaine, exempt des gardes du corps du Roi, âgé de quarante-cinq ans, après serment de lui pris, au cas requis, a dit :

Qu'il se plaint que, sans cause et sans sujet quelconque, et ayant toujours eu l'honneur de servir le Roi et encore, en la charge d'exempt, annuellement, le sieur des Francs, demeurant en l'abbaye de Saint-Savin et jouissant d'icelle, l'ait envoyé assassiner par ses domestiques, le 27[e] juin dernier, en sa maison de Beauchamp, proche Saint-Savin d'un quart de lieue, et étaient les assassinateurs les nommés Pierre Huguenot, dit la Jeunesse, Louis Guillaumet et la Vigne, et le nommé Denis Chesneau, qui vinrent le jour susdit en sa maison, sur les trois heures de relevée, armés, savoir, lesdits Guillaumet et Chesneau, de chacun une épée et longue arquebuse, et étaient à pied, et ledit la Jeunesse, monté sur le meilleur des chevaux du baron des Francs, qui était gris, et armé de deux pistolets à l'arçon de sa selle, lesquels entrèrent en la basse-cour de sadite maison, allèrent dans la grange où étaient des batteux qui arrangeaient des gerbes, et battirent lesdits hommes, puis vinrent à la porte de lui plaignant, criant à lui en ces mots : « Sors, coquin, cornard, sot! » et plusieurs autres injures. Et voulant ledit plaignant sortir de sa chambre pour savoir ce que c'était, à cause qu'il était auprès de sa femme qui était malade, il prit une carabine en sa main pour aller fermer une porte qui enferme sa petite cour de la grande. Trois hommes lui présentèrent les arquebuses et pistolets et le couchèrent en joue; ledit la Jeunesse lui tira un coup de pistolet, et lui plaignant à l'instant tira sur eux et blessa ledit la Jeunesse, comme il a su du depuis, fort légèrement en une cuisse. Lesquels après cela se retirèrent vers ledit Saint-Savin. Ce fait, lui plaignant s'en alla en l'heure même en la ville de Poitiers faire sa plainte au prévôt des maréchaux dudit lieu, et ne la voulant faire au prévôt de Montmorillon, qui n'est qu'à une lieue de Saint-Savin, à cause que ledit prévôt est son confident et ami (du sieur des Francs), et duquel il se sert d'ordinaire pour exercer ses violences, à cause qu'il tient quantité de terres qui dépendent de ladite abbaye, lesquelles ledit des Francs lui promet de lui anoblir. Et pendant que ledit plaignant était à Poitiers, ayant ledit des Francs su qu'il y était allé se plaindre, icelui des Francs envoya quérir ledit prévôt de Montmorillon au galop par le nommé Léonard Touchard, qui était d'ordinaire avec lui, et ledit jour qu'ils eurent fait l'assassin (*sic*), ledit Champagne, seul, sans greffier ni archer, vint audit Saint-Savin trouver le sieur des Francs, et sur les neuf heures du même jour, qui était nuit et heure indue, alla ledit Champagne en la maison du plaignant, assisté de Touchard, qui lui servait de greffier, desdits Chesneau et Guillaumet, qui l'avaient assassiné ledit jour, d'un nommé Lebret, qui est à présent prisonnier par le commandement du Roi ès prisons de Poitiers, d'un nommé Lamotte, frère bâtard de ladite dame Deschamps (*sic*, peut-être des Francs), Jean Fougerou, défunt, le fils d'un nommé Pierre Randon, frère de la suivante de ladite dame des Francs, le nommé Aubert et plusieurs autres valets et domestiques dudit des Francs, comme il lui a été dit et rapporté par sa femme, tous lesquels prirent, volèrent et emportèrent tous les meubles de valeur de plus de deux mille francs, et outre lui volèrent quantité de papiers et obligations pour plus de huit mille francs, et pour ce faire rompirent tous les coffres qui étaient en sa maison fermés à clef, lui volèrent aussi son argent, où il y avait

plus de six cents écus. Était aussi avec eux le nommé Lombault, notaire audit Saint-Savin, qui est entièrement à la dévotion de des Francs, et prirent tous ensemble ledit vol sous prétexte de justice, et les officiers ci-dessus dénommés, ledit des Francs s'étant fait adjuger tous les meubles sous le nom de gens à sa dévotion, comme Fougerou et autres, et lesquels meubles ledit des Francs a encore dans sa maison à présent, s'il ne les a fait ôter depuis que sommes arrivés : tous lesdits meubles appartenant audit plaignant furent amenés en trois charrettes, et lui volèrent aussi quantité de blé, dont ils disent et en emploient soixante et quatorze boisseaux de froment, encore qu'il y en eût bien plus grande quantité, et valoir lors 4 livres le boisseau, ou 3 liv. 10 s., lesquels meubles et blés furent enlevés et emmenés par les métayers et meuniers de l'abbaye, et le tout mis au logis de Pierre Rimbaud, receveur de l'abbaye, qui était aussi assistant audit vol. Lui volèrent aussi trois arquebuses, un pistolet et une bandoulière de velours bleu qui lui servait à sa charge, sur l'une desquelles trois arquebuses ou carabines étaient les armes du Roi et le nom du sieur du Hallier, capitaine des gardes, et encore celui du plaignant. Desquels assassinats il a fait sa plainte par-devant le prévôt de Poitiers, et du depuis l'a faite à S. M., qui donne arrêt de défense contre le prévôt de Montmorillon; ledit arrêt du 18 juin dernier, et fut renvoyé au présidial de Poitiers pour lui être fait droit. Néanmoins ledit des Francs ne laisse journellement de menacer le plaignant de le faire assassiner par ledit la Jeunesse, et est tous les jours avec huit ou dix chevaux, sous prétexte d'aller à la chasse, armés d'arquebuses et pistolets, vers la maison du plaignant, en sorte qu'il n'ose sortir de sa maison qu'avec crainte d'être assassiné. Et dit aussi que (le baron des Francs) se servant à tous usages du prévôt de Montmorillon comme il fait, il a fait informer contre les métayers dudit plaignant, afin de rendre ses métairies désertes par leur absence, comme ils ont fait, et ne sont retournés en ses métairies qu'après que ledit plaignant a obtenu arrêt au conseil du Roi contre ledit prévôt et tous autres d'attenter à sa personne. Et a bien dit encore que le sieur des Francs est tellement artificieux et violent en ses malices, qu'il les exerce généralement contre un chacun à la ruine de tous ceux contre qui il entreprend, même tient un des religieux de l'abbaye, sans autre cause, à ce qu'il a ouï dire, en la plus grande et détestable prison qui se puisse jamais imaginer, l'ayant fait édifier et construire en une chambre d'un habitant de cette ville nommé Margault, auquel il a donné le droit de prison, et n'a celle qu'il a fait construire pour ledit religieux, nommé Bellay, que deux pieds et demi de longueur et largeur, sans vue aucune, et a ledit Bellay plus de cent livres de fer pesant aux pieds et aux mains, mangé de poux, sans pouvoir s'aider des mains pour se frotter et gratter, et contraint de faire tout sous lui; que ledit Bellay a été amené de Bourgogne et l'a fait recevoir religieux en ladite abbaye, malgré tous ceux qui étaient lors, et a ouï dire que des Francs se voulait servir de cet homme pour le venger de ses passions, pour raison de quoi il est détenu en captivité, où il est à présent, et est tout; et a signé Jean Chambret.

Demoiselle Catherine Riot, femme de Jean Chauvet, dépose des mêmes faits et presque dans les mêmes termes. Elle dit que les gens du baron des Francs ne lui laissèrent que le lit dans lequel elle était couchée, même la menaçaient de la mettre sur le carreau, si elle ne signait un rapport qu'ils lui présentèrent, et outre faire brûler sa maison; ce qu'elle signa,

étant lors si interdite, si touchée de mal, qu'elle ne savait ce qu'elle faisait, etc., etc. Signé Catherine Riot.

Gabriel Pignat, sergent royal, demeurant à présent en la paroisse de Jaulnay, proche Saint-Savin de deux lieues ou environ, le serment de lui pris au cas requis :

Dépose qu'il a été contraint de sortir de Saint-Savin, où il faisait sa demeure, à cause des violences du sieur des Francs, sans raison contre lui, et prenait son sujet de le menacer sur ce que lui déposant avait fait plusieurs exploits et poursuites à la requête des révérends pères de l'abbaye de Saint-Savin, à l'encontre des fermiers de ladite abbaye, en vertu d'arrêts de nos seigneurs de la cour, à faute de payement par des Francs de leurs pensions monacales; mêmement pour avoir signifié un arrêt du conseil du Roi au sieur des Francs et ses domestiques, à la requête du sieur de la Richardière, exempt des gardes du corps du Roi. Dit que depuis il avait trouvé le sieur des Francs sur le grand chemin allant de Saint-Savin à la Roche de Lussan, qui l'attaqua et lui dit en ces mots : « Voleur, je te trouve ici en beau détail. S'il n'y avait point de témoins présents, je t'apprendrais à me faire des exploits; mais je te le garde (en jurant par la mort Dieu), je t'aurai. » Et encore du depuis, qui fut environ huit jours, qu'il trouva ledit des Francs qui s'en retournait de la chasse qui courait avec d'autres. Le déposant se sauva à la vitesse d'une bonne cavale qu'il a, et fut couru plus de deux cents pas; et, comme ils virent qu'ils ne le pouvaient joindre, ils l'abandonnèrent, qui fut sur le grand chemin de Saint-Savin à Hains. Et trouvé, comme il courait encore, par le sieur et demoiselle de la Rochelière, qui lui demandèrent où il allait si vite, auxquels il répondit qu'il venait de trouver le sieur des Francs et autres qui l'avaient couru, et qu'il lui avait été besoin d'être bien monté. Dit qu'il est violent contre tout le monde, et qu'il se sert de gens pour venger ses passions et contre un chacun. Signé Pignat.

(Suivent de nouvelles réclamations des frères Rigommier, sacristain; Arnauldet, infirmier; Bretonneau, chantre, et Lhuillier, pitancier, au sujet de leurs pensions monacales. J. Ferron, procureur fondé de pouvoirs de l'abbé commendataire Charles de Neuchèze *absent*, contredit leurs déclarations sur plusieurs points. Il prétend que Lhuillier n'est point pitancier; que cette charge appartient à Denis Chesneau, *aux champs par permission de l'abbé;* que l'abbé a de grands dommages et intérêts contre Bretonneau, à raison d'une action criminelle pour laquelle il est condamné par arrêt, en vertu duquel ledit sieur abbé a fait arrêter sa pension. Quant aux autres pensions, le fondé des pouvoirs déclare qu'elles sont payées régulièrement. Toutes ces allégations sont contredites par les religieux.)

Le même jour est comparu Charles Touchard, au nom et comme procureur dudit Rendu, économe, qui nous dit être menacé, sous les noms du sieur des Francs, par sa femme et serviteurs qui sont en ce lieu, qu'il ne lèvera point les fruits pour ledit économat, et qu'elle l'en empêcherait, et que, s'il va par les fermes et métairies de ladite abbaye, ses amis le peuvent suivre pour apporter son corps, et lorsque nous serions partis de ce lieu, que la garnison par nous établie dans l'abbaye et tous ceux qui seront pour ledit économe pouvaient bien s'assurer qu'on les maltraiterait et les chasserait de ladite abbaye, nous requérant pourvoir mûrement et sûrement audit établissement, sûreté et conservation de ceux qui sont employés auparavant notre partement, et que les archers et soldats qui demeureront en ce

lieu soient par nous commandés de l'assister aux saisies et arrêts qu'il entend faire présentement sur les fermiers et bien-tenants de ladite abbaye pour la conservation des fruits d'icelle, requérant par ce notre ordonné; auquel Touchard, audit nom, avons octroyé acte de sa remontrance et déclaration, et à lui permis de faire saisir et arrêter entre les mains de tous et chacun les fermiers et bien-tenants de ladite abbaye, pour la conservation des droits d'icelle pour ledit économe, et enjoint à Duchesne, l'un de nos archers et soldats qu'avons laissés en ladite garnison, d'assister à l'exécution de notredite ordonnance, et défense à toutes personnes de violenter ledit Touchard et tous autres faisant pour lui. Fait et donné, etc. le 23 octobre 1631. Signé Touchard.

Du vendredi 24 desdits mois et an. — Jacques Biseuil, dit Duchesne, l'un de nos archers, nous aurait rapporté que, sur le commandement que lui venons de faire présentement d'aller dire à maître Raveau, notaire audit Saint-Savin, qu'il vînt parler à nous, qu'avions affaire de lui, qu'on lui aurait dit, allant à la maison dudit notaire, qu'il était avec la dame des Francs, où serait allé avec Jacques Billot, l'un des archers de la maréchaussée de Chinon, où étant, et après avoir salué ladite dame, aurait dit au notaire qu'il vînt parler à nous, ce qu'il voulait faire; mais ladite dame lui aurait dit qu'elle ne le voulait pas, et qu'ils n'avaient que faire de venir à son logis; que s'ils n'en sortaient pas présentement, elle les ferait bien sortir de force, et que le prévôt de l'Isle, leur capitaine, et eux, n'étaient que des voleurs; qu'elle nous ferait repentir d'être venus audit Saint-Savin, et qu'elle empêchait que ledit notaire vînt nous trouver. Après lequel rapport fait par les dessusdits, aurions ordonné auxdits Duchesne, Billot, d'y retourner et prendre avec eux des soldats de notredite compagnie, et d'amener ledit notaire parler à nous, ce qu'ils auraient fait; et étant retournés en la maison de la dame des Francs, et au sortir d'icelle, ladite dame aurait pris un pot de nuit plein d'urine et vilenies qu'elle aurait jeté au visage dudit Duchesne, d'un nommé Doubleau, et leur aurait dit qu'ils étaient des marauds et des coquins, et voulu prendre un bâton pour les frapper, et qu'ils souffrirent les violences de ladite dame sans lui faire ni médire aucune chose, de peur d'être blâmés de nous; et ont signé : Jacques Biseuil, Doubleau, Billot.

(Le même jour, le prévôt général prend plusieurs décisions pour le payement des fermages de l'abbaye, la conservation des revenus, les quittances des bien-tenants, etc. puis il reçoit une déposition des religieux déjà nommés, au sujet de la prison du nommé Bellay. J'ai jugé inutile de transcrire cette déposition, qui ne fait que reproduire les précédentes. On sera sans doute surpris que les religieux de Saint-Savin aient fait si tard cette démarche, et que le prévôt l'ait attendue pour vérifier les faits horribles qui avaient été signalés dès le premier jour de son arrivée à Saint-Savin.)

Suivant la réquisition et plainte des dessusdits, nous sommes transportés en la maison dudit Margault, sise en ladite ville de Saint-Savin, et étant en la chambre de lui, avons demandé où était ledit Bellay, religieux prisonnier; nous a ouvert une porte et nous a fait voir une muraille dans laquelle il y avait ouverture de vue à quatre doigts, laquelle a sa vue dans une petite chambre obscure, et que ladite muraille avait été faite faire par ledit des Francs et l'abbé pour y tenir exprès ledit Bellay, religieux, qui y avait été apporté dès le 8e jour de

mai dernier, auquel avons fait commandement de faire ouverture d'une petite porte de hauteur de deux pieds et demi et de largeur d'un pied et demi, et faire sortir ledit Bellay, à l'ouverture de laquelle aurions senti une si grande puanteur et infection, que n'avons pu demeurer à ladite porte. Et sommes rentrés en la chambre de Margault en présence de quantité de personnes, où ledit Margault a amené ledit Bellay, enchaîné et enfergé d'entraves qu'on donne aux chevaux, et en avait deux paires aux jambes et aux cuisses, et aux mains avait une barre de fer avec des menottes et cadenas. Ledit Bellay, se voulant avancer, serait tombé par terre, et l'ayant fait relever et prendre par nos soldats et fait asseoir dans une chaise, l'aurions interrogé doucement sur les causes de sa prison, et lui faisant des questions et propositions, l'aurions trouvé tout égaré et aliéné de sens, nous témoignant néanmoins avoir grande aise de nous voir, et aurait dit qu'il ne nous pouvait déclarer son mal qu'en particulier. Signé R. Margault.

Ce fait, nous sommes retirés à notre hôtel et avons envoyé quérir ledit Bellay par nos archers, qui l'ont apporté, pour ouïr ses plaintes en liberté, et est venu avec Bellay ledit Margault, qui nous a représenté un papier en petit volume contenant huit feuillets, dont il y en a un et demi écrit, et en la première feuille est la charge et écrou dudit Bellay, signé Touchard, ladite charge et écrou en date du 8ᵉ mai dernier; lequel papier a été rendu à l'instant audit Margault, et fait retirer le monde pour ouïr ledit Bellay, lequel a été apporté en notre logis entravé de trois chaînes servant à entraver les chevaux dans la campagne et menottes, comme est ci-dessus déclaré. Lequel Bellay avons fait mettre en une chaise, et tenu par deux de nos soldats, et le voulant interroger, le cœur lui a failli à cause du grand jour, comme nous croyons; et, après avoir pris ses esprits, nous a dit en ces mots : « Monsieur, je suis bien affligé, mais Dieu me fait une grande grâce, et me la ferait très-grande si je mourais présentement devant vous, tant j'ai peur et appréhension de retourner au lieu dont je viens de sortir. Promettez-moi la liberté, ou au moins que je ne sois pas emprisonné et captif en un lieu si odieux et si horrible. Ayez pitié de votre semblable, monsieur, et voyez trois chaînes et entraves qu'on donne à trois chevaux pour les garder. Voyez cette barre de fer et menotte que j'ai aux mains depuis huit mois, et les peaux endurcies qu'elles m'ont faites; mes blessures et trous aux jambes et mains se sont guéries d'elles-mêmes, et ces grosses peaux les ont couvertes. Cela n'est rien, monsieur, au respect du lieu de ma prison, qui n'est pas de longueur et de largeur de deux pieds et demi. Dieu me ferait beaucoup de grâce si j'étais mort plutôt que d'être prisonnier de cette façon. — Et sur le sujet de sadite prison, nous a dit qu'il y a onze ans que le sieur des Francs étant à Paris lui fit promettre qu'il viendrait demeurer en ce lieu de Saint-Savin, où il lui donnerait place en son abbaye et le ferait prieur d'icelle, et se voulait fier en lui de toutes ses affaires, et le persuada tant, qu'il lui promit de venir. De fait vint trouver ledit des Francs en cedit lieu, où il demeura en la maison de la Plante, archer, environ de deux mois, puis après lui donna une place moyenne en l'abbaye et l'office d'enfermier avec translation de sa sainteté, et quelque temps après employa cependant ledit à le garder, à cause qu'il était malveillant d'un chacun et mêmement des religieux, auxquels il faisait du mal, et ne les voulait payer de leurs pensions, où ledit des Francs l'employa de vouloir couper les bras et les jambes au sacristain de ladite

abbaye, Bretonneau, et au nommé Letardet, ce qu'il ne voulut faire, même que commandé de porter toujours une courte épée sous la robe pour faire peur et mal, s'il en était besoin, à sesdits confrères, ce qu'il ne voulut faire, dont il commença à haïr lui répondant; l'employa aussi à tuer, avec son neveu Claude Bellay, M. d'Argenson (*ou* d'Argenton?), maître des requêtes, ce qu'il ne voulut aussi faire. Cinq ans sont ou environ, et pour cet effet l'avait mis dans le prieuré de Nau-l'Abbé avec sondit neveu, et lui envoya quatre soldats, et lui avait recommandé qu'au temps que ledit sieur d'Argenson viendrait audit lieu de Nau-l'Abbé, qui est un bénéfice qu'il disputait contre lui répondant, qui le tenait sous son nom au profit dudit des Francs, qu'il le tuât, assisté de sondit neveu, et pour cet effet lui avait envoyé deux pistolets pour faire le coup, sous compte et promesse d'un accommodement; ce qu'il n'a voulu faire. Et le gourmanda fort de ce qu'il n'avait pas tué un gentilhomme nommé Fondbauldry, qui était venu lui parler de la part du sieur d'Argenson. Puis après lui a voulu faire mal du depuis pour n'avoir pas voulu consentir et prostituer en ses mains une sienne nièce, nommée Perrette Bellay, à présent femme de Léonard Lamour. Depuis a toujours fait du mal audit répondant, lui a dénié le payement de sa pension alimentaire monacale, et lui a fait du pis qu'il a pu, l'ayant fait battre plusieurs fois, et fait mettre prisonnier en plusieurs endroits, comme à la maison de défunt Fougerou, l'un de ses affidés, et de chez ledit Fougerou fut amené par les domestiques de des Francs à Châtellerault, où les geôliers des prisons ne le voulaient recevoir, et dudit Châtellerault le menèrent prisonnier dans la grosse tour de Monthoiron, appartenant à la mère de la femme dudit des Francs, où il demeura deux fois vingt-quatre heures sans boire ni manger; de laquelle tour ledit parlant sortit et s'en vint en l'abbaye de Saint-Savin, où étant, fut repris par les serviteurs domestiques dudit des Francs, qui lui donnèrent plusieurs coups de pied et bâton, desquels coups il est rompu, ainsi qu'il nous a fait voir, comme aussi d'un coup d'épée sur le poignet du bras, lui déchirant ses vêtements, et le ramenèrent au logis de Fougerou, où il a demeuré un mois ou environ au pain et à l'eau; ce que voyant ledit Fougerou, et considérant la misère dudit Bellay parlant, n'ayant moyen de l'alimenter, prit ledit Bellay sur son cou, tout entravé de fers et chaînes, et le porta à la porte dudit des Francs sur les six à sept heures du soir, et fut encore ledit parlant repris par les serviteurs dudit des Francs et porté dans la chambre de Margault et mené dans un petit colombier de la maison dudit Margault, et y fut pendant vingt-quatre heures que l'on bâtit un petit enclos au côté d'une chambre, qui n'a seulement que deux pieds et demi de largeur et longueur, et trois doigts de vue dans une chambre fort obscure; dans lequel enclos il fut mis et enchaîné à une pierre avec des entraves, chaînes et menottes qu'il a encore aux pieds et mains, où il a demeuré jusqu'à présent, nourri au pain et à l'eau, ledit pain n'étant que moitié d'avoine et d'orge, et ledit répondant plein et couvert de poux, comme nous l'avons vu les faire tomber de dessus son estomac et dessus ses mains en si grande quantité, que le nombre ne s'en peut écrire, et a signé. — Et a dit encore que, sur le sujet de l'assassin que le sieur des Francs voulait qu'il fît au sieur d'Argenson, il y en a deux lettres à lui écrites par le sieur des Francs, qui sont obscures et en mots couverts, lesquelles il croit être entre les mains du juge de Saint-Savin, qui lui ont été données par Léonard Lamour, qui a épousé sa nièce. Signé H. Bellay.

Perrette Bellay, femme de Léonard Lamour et nièce de frère Hugues Bellay, enfermier de l'abbaye de Saint-Savin, demeurant au village de la Vieille-Verrière et à une lieue de Saint-Savin, laquelle nous a remontré et fait plainte que ledit Bellay, son oncle, est détenu prisonnier par le sieur des Francs, depuis huit mois en çà, dans un lieu si misérable, que ne sait plus s'imaginer, et que c'est à cause que sondit oncle n'a voulu adhérer aux pernicieux desseins et volonté dudit des Francs, et pour n'avoir voulu prostituer ladite Perrette audit des Francs, et que six mois sont ou environ que Charles de Neuchèze, abbé et fils bâtard dudit des Francs, vint trouver ladite parlante au bord de la rivière, et lui dit, si elle voulait aller dans le jardin de la chambrière parler audit des Francs, son père, et lui vouloir adhérer à ce qu'il lui demanderait, que ledit des Francs lui rendrait son oncle qu'il tenait prisonnier; à quoi ladite parlante ne voulut adhérer, et sait que ledit des Francs et sa femme sont violents; et est tout, et a déclaré ne savoir signer.

Ce fait, avons ordonné que ledit Bellay, religieux, sera mené et conduit en la maison dudit Margault, dont il a été extrait et tiré, de notre ordonnance, pour recevoir sa plainte en notre logis, et remettre ledit Bellay aux mains dudit Margault, avec injonction que lui faisons de lui faire meilleur traitement, lui ôter la plus grande partie des fers et entraves qu'il a aux jambes, et lui donner la liberté de dire son office et faire ses prières comme il est obligé; lequel Bellay, religieux, oyant notre présente ordonnance, s'est jeté par terre avec lesdits fers, et s'est écrié : « Monsieur, faites-moi pendre présentement ou me faites noyer, si voulez me renvoyer au lieu dont je viens de sortir. Mon Dieu! n'y a-t-il point de juges qui aient pitié de ma grande misère? » Et à ses clameurs sont entrés plusieurs habitants dudit Saint-Savin en notre chambre, qui ont trouvé ledit Bellay par terre, nous baisant les pieds et nous requérant de l'ôter de sa misère; la plupart desquels habitants jetaient des larmes de voir ledit Bellay au piteux état qu'il était, et quelques-uns d'eux se sont mis à genoux, nous requérant d'avoir pitié dudit Bellay et de lui faire ôter ses fers. Voyant l'état pitoyable d'icelui Bellay, avons estimé que le Roi et nos seigneurs de son conseil et du parlement trouveront bon donner intervalle aux maux et souffrances dudit Bellay, lequel avons mis entre les mains de Jacques Biseuil, sieur Duchesne, l'un de nos archers, qui a bien voulu par charité se charger de sa personne, auquel avons enjoint et aux soldats le laisser avec lui en la garnison dudit Saint-Savin, de le garder et veiller et le soulager aussi, afin qu'avec leur sûreté il puisse avoir plus de liberté jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, et que ledit Bellay ou ses amis se soient pourvus pour lui vers le Roi et nos seigneurs du parlement, ainsi qu'ils verront être à faire; et moyennant ce, ledit Margault demeure déchargé dudit Bellay, laquelle décharge sera faite sur le papier qu'il nous a présenté par notre greffier, et lequel Margault nous a dit sur ce, que les sieurs des Francs et son fils bâtard l'envoyèrent quérir le 8e jour de mai dernier, et lui commandèrent de recevoir ledit Bellay, religieux, et qu'il demeurât en l'état qu'il était avec ses chaînes et fers; que ledit Bellay était en la cuisine de la maison dudit des Francs, enchaîné comme le voyons, et que ledit des Francs et abbé firent bâtir dès le lendemain le lieu de la prison où l'avons trouvé, lui enjoignant de le bien garder et ne lui bailler que du pain et de l'eau; néanmoins parfois lui a donné de la viande à l'insu dudit des Francs et abbé, et avait grande pitié et compassion

du mal que souffrait ledit Bellay; que ledit des Francs et abbé lui donnaient tous les mois cinq écus pour sa nourriture et garde, nous requérant ledit Margault de ne remettre point ledit Bellay entre ses mains et l'en décharger, et que ferons une œuvre méritoire devant Dieu et le monde, et nous a dit qu'il est garde-bois de ladite abbaye et conciergerie, et n'a voulu signer.

Ce fait, nous sommes transportés, ce requérant ledit maître Jacques Touchard, et lui présent, en la métairie et grange des dîmes de ladite abbaye de Saint-Savin, de l'autre côté de la rivière et en longueur de ladite abbaye, environ quatre cents pas, pour voir lesdits blés et foins de ladite abbaye et en faire foi, où étant, avons vu la dame des Francs, qui venait à la grange et métairie; et trouvant la porte de ladite grange fermée et demandant la clef, nous aurait ladite dame dit plusieurs paroles injurieuses et dit qu'elle avait la clef et qu'elle ne l'ouvrirait point, et que tous les blés et fruits qui étaient dans cette grange étaient à elle, qu'elle les avait achetés de l'abbé, se moquait de nous, et après, aurait été même ouvrir la porte de ladite grange en présence du procureur de cour dudit Saint-Savin, d'un notaire et d'un chirurgien et plusieurs femmes, où était aussi le prieur de ladite abbaye, lorsqu'elle nous disait toutes sortes de paroles violentes, et qu'elle saurait bien avoir la raison de ce qu'on entreprenait de déposséder son mari et elle, et qu'elle allait de pair avec les princesses du sang. Pour toutes réponses, lui aurions dit que cela était bon à alléguer et dire en son village, et n'ayant voulu nous donner le cadenas de ladite grange ni la clef, aurions été contraints d'y faire mettre un autre cadenas, et pour cet effet avons mandé un serrurier de Saint-Savin et fait sceller, laquelle nous aurait dit qu'elle lèverait les sceaux, romprait tout ce qui était à ladite grange malgré nous. A laquelle aurions fait défense de troubler ledit économe, et lui aurions dit que faisions ladite saisie tant pour la conservation dudit économat que pour la recherche des crimes qu'ont commis lesdits des Francs et son fils bâtard, pour raison desquels ils sont condamnés, savoir sondit mari à avoir la tête tranchée et ledit abbé à être pendu, avec condamnation de grandes réparations et d'amendes, toutes lesquelles saisies faisons pour la conservation desdits droits à qui il appartiendra. Ains laquelle nous aurait dit qu'elle ne souciait de l'économe ni des crimes, et qu'elle jouirait malgré tout le monde de ladite abbaye. Ce fait, nous sommes retirés en notre logis audit Saint-Savin. Signé J. Touchard.

Du samedi 25[e] du présent mois et an, avons mandé Pierre Rainbault, ce requérant ledit Touchard audit nom pour représenter par-devant nous registre de recette des rentes de ladite abbaye, ce qu'il a fait, lequel lui a été présentement rendu en mains, à la charge d'en aider audit Touchard pour ledit économe et lui payant raisonnablement les extraits dont ledit Touchard aura affaire, et a signé Pierre Rainbault.

Ce fait, avons ordonné à nos archers et soldats se présenter présentement devant notre hôtel pour s'acheminer vers Fondmorant, la Feuillade et le Vouet, pour conserver les commandements de sa majesté, et avons laissé ledit Biseuil et soldats tirés de notre compagnie en garnison à ladite abbaye, auxquels avons enjoint de bien servir le Roi, et ne souffrir qu'aucune assemblée se fasse en ladite abbaye, nous donner avis des factions et entreprises

qu'ils découvriront, si aucunes se font contre l'autorité de sa majesté, vivant doucement et sagement avec les religieux et habitants dudit Saint-Savin, sur peine de la vie, et de châtier de prison et de punition les soldats qui contreviendront à notre présente ordonnance, nous en donner avis pour les faire châtier, ce qu'il a promis faire.

Nous a représenté frère Philippe Rigommier, religieux, sacristain dudit Saint-Savin, qu'il y a une grosse tour en icelle abbaye, regardant sur le marché, appelée la tour du Chambrier, qui est inutile et forte, et nous a requis de lui donner la liberté d'y habiter et d'y demeurer, au pied de laquelle un petit jardin dépendant de la tour qui est infructueux et qu'il entretiendra et le mettra en meilleur état qu'il n'est, ce que lui avons accordé. Signé Pierre Rigommier, sacristain, et Jacques Biseuil.

Et voulant partir, avons été priés et requis par Augustin Brethonneau, demeurant au lieu du Petit-Pin, paroisse du mont Saint-Savin, de recevoir sa plainte des violences dont lui a usé ledit sieur des Francs, et nous a dit qu'il y a douze ans ou environ qu'il fit pourvoir par Sa Sainteté de l'office de chantre en l'abbaye de Saint-Savin son fils, et voyant le sieur des Francs le fils dudit Augustin Brethonneau dans ladite abbaye, et qu'il voulait jeter tant ledit Brethonneau que son fils sous les *bouchaux* du moulin (probablement les roues) qui est proche de l'abbaye, et pour éviter aux grandes violences dudit des Francs, ledit Brethonneau, par l'entremise de feu maître François Perrier, procureur fiscal de ladite abbaye, promit cent écus audit des Francs, dont il en paya cinquante écus, et des autres cinquante écus fit donner obligation audit Brethonneau sous le nom d'un gentilhomme du bas Poitou, et quelque temps après ledit Brethonneau dit au sieur des Francs qu'il le suppliait très-humblement de ne le plus violenter et souffrir sondit fils en ladite abbaye, puisqu'il lui avait donné les cent écus, lequel des Francs lui dit en jurant qu'il ne le souffrirait en aucune façon, et que les cent écus qu'il avait baillés serviraient à le plaider; et de fait l'a toujours plaidé et violenté, même donna charge à un de ses domestiques de tuer ledit Brethonneau d'un coup de pistolet dans la tête, ce que ne voulant faire ledit serviteur domestique, ce fut cause qu'il s'en alla du service du sieur des Francs. Outre, va ledit des Francs avec sept ou huit chevaux, sous prétexte d'aller à la chasse, dans les héritages dudit Brethonneau, et particulièrement au village du Pin, en une terre où il a force et abondance de grains, qu'il lui fait rompre et couper, et même gâter toutes ses vignes et blés, et lui promet de le ruiner; et est tout, et a signé A. Brethonneau. Signé Louis David et J. Césus Lesné[1].

[1] Cette pièce a été transcrite sur une ancienne copie de l'écriture du temps, qui est dans les archives des religieux de l'abbaye de Saint-Savin, layette 2, liasse, 2, n° 4. (*Note de dom Fonteneau.*)

FIN DE L'APPENDICE.

EXPLICATION DES PLANCHES.

FRONTISPICE.

Le frontispice, dessiné par M. Viollet-Leduc, est *composé* d'ornements tirés de différentes parties de l'église. Nous indiquons la place que chacun de ces ornements occupe dans la décoration générale.

1. Niche dans le mur occidental du narthex.

La Vierge, assise sur un trône, entourée d'une gloire, tenant son fils sur ses genoux; à droite et à gauche, dans la partie supérieure de la niche, deux anges portés sur des nuages, dans une attitude d'adoration; plus bas, deux personnages nimbés, revêtus d'un costume monastique et tenant une crosse à la main : l'un, placé à la droite de la Vierge, est probablement saint Benoît d'Aniane, premier abbé de Saint-Savin; l'autre, qui paraît être une femme, est peut-être sainte Savine, dont le nom se trouve dans une inscription de la crypte et sur l'un des autels.

Les Bollandistes rapportent très-brièvement la légende de sainte Savine ou Sabine, vierge; née à Samon, elle quitta ses parents idolâtres, et vint se faire baptiser à Rome. Après avoir longtemps voyagé, elle se fixa à Troyes, où elle mourut en odeur de sainteté, ayant fait plusieurs miracles. On place sa mort au commencement du IVe siècle.

Ce serait peut-être seulement à cause de la conformité du nom que la tradition locale aurait mis sainte Savine en relation avec saint Savin. Si, comme l'ont prétendu quelques-uns des historiens de l'abbaye, et comme une inscription semble l'indiquer[1], la crypte de notre église renfermait le corps de sainte Savine, vierge, comment ce fait serait-il demeuré inconnu aux Bollandistes, qui placent la sépulture de cette sainte dans le monastère de Celles, près de Troyes? — Peut-être y a-t-il eu deux saintes du même nom, l'une en Champagne, l'autre en Poitou. Voir Boll. Acta SS. tom. II, Jan. DCCCCXXXVII.

2. L'arcade sous laquelle l'artiste a placé la Vierge, les archivoltes qui l'entourent et leurs retombées échancrées, sont copiées d'après l'arcade de la tribune, percée autrefois dans le mur occidental de la nef.

3. Bande longitudinale peinte au sommet de la voûte de la crypte.

4. Les entrelacs, ainsi que les deux pendentifs de l'arcade, sont empruntés à des trumeaux ou aux pendentifs de quelques arcades du chœur et des chapelles.

5. Bande transversale peinte dans la nef, entre la deuxième et la troisième arcade, à partir du narthex.

[1] « Dessous le grand autel, vulgairement appelé le sépulcre (la crypte), un tombeau en pierre, vide, avec cette inscription : « *Requiescit Sanctissima Savina virgo.* » Procès-verbal de reconnaissance de quelques monuments de l'abbaye de Saint-Savin. Arch. de la Préf. liasse 3.

6. Bande ou litre qui règne le long des murs de la nef et des transsepts.

7. Ornement peint à l'intrados d'un arc doubleau du narthex.

8. Ornement qui sépare longitudinalement les deux moitiés de la voûte de la nef. On voit qu'il a remplacé un ornement plus ancien qui reparaît par places, là où la peinture nouvelle s'est détachée.

FRESQUES DU VESTIBULE.

Planche I. Le Christ assis sur un trône, entouré d'une gloire, la tête nimbée, les bras étendus. Il donne la bénédiction de la main droite.

M. Gérard Séguin a omis plusieurs anges portant les instruments de la Passion et placés à droite et à gauche du Christ dans les angles du tympan. Ces figures de petite proportion, et fort altérées, quoique pourtant reconnaissables aujourd'hui, étaient autrefois presque entièrement cachées sous les lichens et le badigeon. Elles ont été retrouvées par les soins de M. Joly.

L'expression du Christ est remarquable par sa douceur mêlée de tristesse. Évidemment l'artiste a voulu représenter le Sauveur dans la fleur de la jeunesse : caractère assez rare dans les images exécutées en France. Ses cheveux sont blonds et flottent sur ses épaules, partagés symétriquement sur le front. Il n'a qu'une barbe naissante à peine visible. Il faut noter, comme une singularité très-rare dans notre pays, la manière dont les doigts de la main droite sont placés pour donner la bénédiction : le pouce s'incline vers l'annulaire, qui est fléchi; les trois autres doigts sont élevés, mais inégalement. Je ne doute pas que le geste de la bénédiction à la manière grecque ne soit exprimé ici. Il est vrai que, pour le rendre parfaitement, il faudrait que le petit doigt et le médius fussent arqués, de manière à présenter la forme du sigma (C) dans l'alphabet grec de l'époque chrétienne (on sait que la position des doigts, leur flexion ou leur rigidité, doit former, suivant les liturgistes grecs, les lettres IC XC Ιησοῦς Χριστός); mais la courbure du médius et du petit doigt *en raccourci* n'était pas facile à rendre dans une peinture où il n'y a pas d'ombres; c'était, je crois, un problème au delà des limites de l'art à cette époque. La position du pouce et du petit doigt suffit, ce me semble, pour caractériser la bénédiction grecque. Elle n'est pas exprimée plus clairement dans quelques fresques de la Grèce ou de l'Asie Mineure que j'ai examinées. On peut ajouter, je crois, la position de cette main et l'âge donné au Christ, aux arguments que j'ai déjà fait valoir en proposant d'attribuer les peintures de Saint-Savin à des artistes grecs.

Pl. III. Voûte du vestibule, à la gauche du spectateur placé devant le Christ. Première composition (la plus élevée) : — Ouverture du puits de l'Abîme. *Apoc.* IX, 1-10.

Les compositions de l'Apocalypse peintes dans le vestibule se suivent dans l'ordre suivant : 1° Paroi nord (à gauche en entrant dans l'église), compartiment supérieur (Pl. III); 2° Paroi

sud, compartiment supérieur (Pl. II); 3° Paroi nord, compartiment inférieur (Pl. III); 4° Paroi sud, compartiment inférieur (Pl. II).

1. « Et quintus angelus tuba cecinit, et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram, et data « est ei clavis putei abyssi. »

2. « Et aperuit puteum abyssi, et ascendit fumus putei sicut fumus fornacis magnæ; et « obscuratus est sol et aer de fumo putei. »

3. « Et de fumo putei exierunt locustæ in terram, et data est illis potestas sicut habent « potestatem scorpiones terræ. »

7. « Et similitudines locustarum similes equis paratis in prælium; et super capita earum « tanquam comæ similes auro, et facies earum tanquam facies hominum. »

8. « Et habebant capillos sicut capillos mulierum; et dentes earum sicut dentes leonum « erant. »

9. « Et habebant loricas sicut loricas ferreas; et vox alarum earum erat sicut vox cur- « ruum equorum multorum currentium in bellum. »

10. « Et habebant caudas similes scorpionum, et aculei erant in caudis earum; et potestas « earum nocere hominibus mensibus quinque. »

Le peintre s'est conformé fort exactement à la description de l'évangéliste, pour représenter les sauterelles qui sortent du puits de l'Abîme. Leurs cuirasses sont à écailles : il me semble qu'un peintre du Nord, au XIe ou XIIe siècle, leur aurait donné une armure de mailles. Ces écailles, à mon avis, sont encore un souvenir antique. — La sortie impétueuse de ces monstres, et la confusion de la foule qu'ils renversent sous leurs pieds, sont exprimées avec énergie. Je ne puis m'empêcher de remarquer que le peintre évite le laid. Assurément, au XIIe siècle, un artiste de notre pays aurait donné à ces fantômes les têtes les plus hideuses que son imagination eût pu lui suggérer; ici, au contraire, ils ne sont que terribles. N'y a-t-il pas là encore quelques traces de cet art grec si amoureux du beau, qu'il représentait Méduse même comme une vierge d'une noblesse idéale?

L'ange qui ouvre le puits de l'Abîme tient de la main droite un objet qu'il n'est pas facile de déterminer : cela ressemble à une scie ou à une palme; je voudrais y voir un oliphant ou une trompette. Peut-être quelque ornement peint sur l'oliphant lui donne-t-il cette apparence dentelée qui, autrement, me semble inexplicable.

Le couvercle du puits, appuyé sur sa margelle, ressemble parfaitement à un bouclier, tel que celui qu'on verra tout à l'heure dans le combat de saint Michel et du dragon. La forme en serait singulière pour couvrir un puits. Peut-être, dans l'idée de l'artiste, dans la tradition populaire, le puits de l'Abîme était-il fermé par un bouclier, ou bien encore est-ce un effet de *perspective* que le peintre aurait voulu rendre, fort malheureusement sans doute.

Pl. II. Voûte du vestibule, côté sud, compartiment supérieur. — Délivrance des quatre anges liés dans l'Euphrate. *Apoc.* IX, 14-17.

Je présente ici l'explication qui me paraît la plus naturelle; l'état déplorable de cette fresque permet peut-être d'autres interprétations : je les indiquerai plus bas.

14. ... « Audivi vocem dicentem sexto angelo qui habebat tubam : Solve quatuor angelos « qui alligati sunt in flumine magno Euphrate. »

15. « Et soluti sunt quatuor angeli qui parati erant in horam et diem, et mensem et « annum, ut occiderent tertiam partem hominum. »

16. « Et numerus equestris exercitus vicies millies dena millia. Et audivi numerum « eorum. »

17. « Et ita vidi equos in visione : et qui sedebant super eos habebant loricas igneas et « hyacinthinas et sulphureas : et capita equorum erant tanquam capita leonum; et de ore « eorum procedit ignis et fumus et sulphur. »

On remarquera que les anges paraissent être dans une rivière, au moins leurs pieds sont sur un fond d'une autre couleur que le fond général du tableau. Leur mouvement conviendrait assez à celui de captifs qu'on va délier, mais aujourd'hui les chaînes sont devenues invisibles. Cependant M. Denuelle, qui a dessiné cette composition par un très-beau jour, avait cru voir des chaînes attachées à leurs mains. Cette fresque est si altérée, que tous les dessins qu'on en ferait présenteraient des variantes de détail. Il faut non-seulement voir, mais interpréter ce qu'on voit, pour le rendre intelligible dans une copie. L'heure du jour, du soleil, ou un temps couvert, changent complétement l'apparence de quelques détails importants pour l'intelligence du sujet.

Au-dessus des cavaliers, dans une gloire, paraît une espèce d'autel, et tout près quelque chose de rouge, qui probablement est une figure placée sous l'autel. Plusieurs personnes qui ont vu cette fresque à une époque où elle était moins endommagée m'ont assuré qu'elles avaient reconnu une figure de saint, nimbée, sortant à mi-corps de dessous l'autel. Peut-être alors se rapporterait-elle aux versets 9 et 10 du chapitre VI de l'Apocalypse :

9. « Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter « verbum Dei, et propter testimonium quod habebant. »

10. « Et clamabant voce magna dicentes : Usquequo, Domine (sanctus et verus), non « judicas et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra? »

On peut objecter que, d'après le texte sacré, les martyrs furent revêtus d'une robe blanche, tandis que nous voyons ici un vêtement rouge (verset 11 : Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ); mais on peut répondre que l'apparition des martyrs, et le don d'une robe blanche, appartiennent à deux moments distincts de la vision, et que le peintre n'en pouvait représenter qu'un seul.

Quelques autres versets de l'Apocalypse pourraient encore, à la rigueur, s'appliquer à cette peinture. J'avais pensé d'abord qu'elle offrait une représentation des fléaux qui apparaissent à l'ouverture des quatre premiers sceaux du livre mystérieux (*Apoc.* VI, 1-8) : les

cavaliers seraient la Guerre, la Famine et la Mort. Mais alors la couleur des chevaux, très-minutieusement décrite dans le texte sacré, aurait été fort inexactement rendue par l'artiste. Enfin les anges, à l'exception de celui qui sonne de la trompette, demeureraient inexplicables. Au surplus, je le répète, l'état de cette fresque est tel aujourd'hui, qu'il est extrêmement difficile d'en apprécier exactement les détails, à plus forte raison, de les copier.

Pl. III. Voûte du vestibule, côté nord, compartiment inférieur. — La femme poursuivie par le dragon. *Apoc.* XII, 1-15.

1. « Et signum magnum apparuit in cœlo : Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus; « et in capite ejus corona stellarum duodecim. »

3. « Et visum est aliud signum in cœlo : Et ecce draco magnus, rufus, habens capita « septem et cornua decem; et in capitibus ejus diademata septem. »

4. « Et cauda ejus habebat tertiam partem stellarum cœli, et misit eas in terram; et draco « stetit ante mulierem quæ erat paritura, ut, cum peperisset, filium ejus devoraret. »

5. « Et peperit filium masculum qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea; et raptus « est filius ejus ad Deum et ad thronum ejus. »

13. « Et postquam vidit draco quod projectus esset in terram, persecutus est mulierem « quæ peperit masculum. »

14. « Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ ut volaret in desertum, in locum « suum, ubi alitur per tempus et tempora et dimidium temporis a facie serpentis. »

15. « Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam tanquam flumen, ut eam faceret « trahi a flumine. »

L'artiste a réuni dans la même composition des détails qui se rapportent à différents moments de la vision de l'évangéliste. Ainsi le fleuve coule entre la femme et le dragon (vers. 15); elle a des ailes (vers. 14), et cependant elle tient encore son fils, qui déjà était ravi au ciel quand le dragon vomit le fleuve pour l'engloutir.

On remarquera quelques points rouges sous le dragon : ce sont sans doute les étoiles que sa queue abat sur la terre. (Vers. 4.)

La portion de disque rouge qui renferme une forteresse au milieu de laquelle on distingue une petite maison est le ciel, la demeure de Dieu. Un peintre du moyen âge ne pouvait se représenter la céleste demeure autrement que comme un château fort.

Le grand disque rouge sur lequel la femme paraît assise est, je pense, le soleil. C'est ainsi que le peintre a traduit ces mots du premier verset : « Amicta sole. »

L'attitude de la femme est remplie de noblesse et de grâce. Son expression mélancolique est heureusement rendue. Le personnage placé à sa droite est sans doute saint Jean, dont le geste exprime la crainte et l'horreur à l'approche du monstre.

On observera que la tête du dragon est entourée d'un nimbe. Le nimbe n'exprime pas seulement la sainteté : c'est un caractère surhumain et mystérieux, une marque divine im-

primée soit comme un signe d'élection, soit comme un signe de réprobation. Il a les deux sens opposés qu'avait le mot *sacer* chez les Latins.

Le dragon sur notre planche paraît figuré, contrairement au texte sacré, avec une seule tête et dix cornes; c'est une erreur de M. Gérard Séguin, fort excusable lorsqu'on se rappelle l'état de la fresque à l'époque où elle a été dessinée. Aujourd'hui qu'elle a été nettoyée complétement, les sept têtes sont bien visibles. Cinq fort petites têtes, couronnées de nimbes jaunes, sortent de la nuque du monstre et forment la base de ses cornes, avec lesquelles il est facile de les confondre à moins d'un examen attentif. Derrière la tête principale, une septième tête pend sous la gueule du dragon. Cette dernière, entourée d'un nimbe de couleur sombre, est la tête blessée qui guérit de sa plaie mortelle. (*Apoc.* XIII, 3.) « Et vidi « unum de capitibus suis quasi occisum in mortem, et plaga mortis ejus curata est. » On voit que le peintre a identifié le dragon du chapitre XII, avec la Bête du chapitre XIII.

Pl. II. Voûte du vestibule, côté sud, compartiment inférieur. — Combat de l'archange Michel contre le dragon. *Apoc.* XII, 7, 8.

7. « Et factum est prælium magnum in cœlo : Michael et angeli ejus præliabantur cum « dracone, et draco pugnabat et angeli ejus. »

8. « Et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo. »

L'archange est monté sur un cheval blanc, dont la selle a le plus grand rapport avec le harnachement des Orientaux. Il dirige contre le dragon une javeline très-mince; d'ailleurs, il n'a pas d'armes défensives. Je crois qu'il n'a pas d'étriers; cependant, un trait jaune qui cerne sa jambe droite peut à toute force être pris pour une étrivière. Un ange, à côté de lui, tient un bouclier pointu par le bas.

On voit deux autres anges à pied, armés d'épées, derrière le dragon. L'attaquent-ils, ou bien sont-ce les satellites du dragon? Il est assez difficile de résoudre la difficulté. Rien dans leur costume et dans leur caractère ne semble convenir à des anges de ténèbres; mais le texte est positif : le dragon, comme Michel, est suivi de son armée.

Pl. XL. Voûte du vestibule, côté nord, rangée inférieure, au-dessous de la femme poursuivie par le dragon. — Glorification de la Vierge (?)

On croyait, il y a quelques années, qu'il n'existait plus que deux compositions peintes de chaque côté de la voûte du vestibule; les derniers travaux de M. Joly en ont fait découvrir une nouvelle; nous la publions ici, d'après un dessin de M. Viollet-Leduc.

Une femme assise, la tête entourée d'un voile, nimbée; la main droite élevée comme pour bénir, la gauche rapprochée de la poitrine. La tête et le haut du corps se détachent sur une gloire; deux anges volent au-dessus, étendant la main gauche vers la femme, et relevant la droite, *le poing fermé.* A droite de la femme assise, deux personnages nimbés semblent s'approcher d'elle et lui adresser la parole : le premier, barbu et tonsuré, revêtu de l'habit mo-

nastique, tient une châsse ou un livre; le second, imberbe, la tête couverte d'une espèce de capuchon, me paraît être une femme. Un peu plus loin, en arrière, une foule d'hommes se presse à l'entour; à leur tête, on distingue deux rois portant des diadèmes. A gauche, on voit plusieurs personnages tonsurés, conduits, comme il semble, par un homme barbu, la tête recouverte d'un capuchon, et tenant, de la main gauche, une baguette, un sceptre, ou peut-être une crosse. — Il faut noter les deux ornements en losange qui se lient au nimbe de la femme : ils me sont tout nouveaux, et je ne sais comment les expliquer. Tout le bas de cette fresque a beaucoup souffert de l'humidité, et la partie supérieure elle-même n'est visible que depuis le nettoiement dont j'ai parlé.

L'explication du sujet me semble difficile. J'avais essayé de la chercher dans l'Apocalypse. En effet, le vestibule présentant une suite assez nombreuse de compositions tirées de ce livre, il paraissait naturel d'y rattacher celle-ci; mais je n'ai pu trouver aucun texte qui s'y appliquât convenablement. Un moment j'avais été tenté de voir dans la femme assise la *grande Prostituée* (*magna Meretrix*), entourée de ses adorateurs, et prête à verser le sang des saints (*Apoc.* XVII, 4, 6) qui se présentent hardiment devant elle.

On a déjà remarqué que le nimbe n'est point toujours un attribut de sainteté, puisque la tête du dragon en est couronnée. Un signe semblable pouvait donc être donné à la Mère des abominations. Enfin, les deux anges levant leur main droite *fermée* me semblaient faire un geste de menace, et je voyais en eux les exécuteurs de la sentence divine prononcée contre Babylone. Mais ni la Bête, monture de la grande Prostituée, ni surtout la coupe d'abomination, son attribut constant et caractéristique, ne se retrouvent ici; on ne peut admettre qu'on les eût omises dans un pareil sujet. D'un autre côté, les deux rois et les moines qui environnent la femme assise ne sauraient s'expliquer dans cette hypothèse. Enfin, le caractère calme, grave et tout religieux de cette peinture suffirait seul pour obliger de chercher une autre interprétation.

Pour justifier celle que je crois pouvoir proposer, j'ai besoin de rapprocher cette composition de celle qui occupe l'intérieur de la niche du narthex (voir le frontispice). On se rappelle que la Vierge du narthex est placée entre *un saint* et *une sainte* agenouillés devant son trône. Ce saint et cette sainte, qui occupent une place si importante dans la composition du narthex, je crois les retrouver ici dans les deux personnages debout auprès de la femme assise, et les différences notables qu'on peut remarquer dans leur costume ne doivent pas surprendre, puisque les deux sujets ne sont pas l'œuvre des mêmes artistes, et que, suivant toute apparence, ils ont été exécutés à un intervalle de temps considérable. J'ai déjà exposé les motifs qui m'engageaient à reconnaître dans les deux personnages nimbés du narthex saint Savin et sainte Savine. Sans doute une tradition, perdue aujourd'hui, associait les deux saints homonymes au patronage de l'abbaye.

Je pense donc que cette composition représente la glorification de la Vierge. Il était naturel dans l'abbaye de Saint-Savin de placer au premier rang de ses adorateurs deux saints de l'ordre de saint Benoît. On ne doit pas s'étonner de voir dans la foule qui entoure le trône divin un si grand nombre de religieux, puisque le peintre travaillait pour des moines. Quant aux deux rois, ce sont probablement les princes qui ont bien mérité de l'Église, Constantin,

par exemple, et Charlemagne, ou bien, si l'on suppose à l'artiste des sentiments français, ces deux monarques seraient Clovis, qui détruisit l'arianisme, et Charlemagne, qui dota l'Église.

La composition qui faisait pendant à celle-ci du côté du sud est entièrement effacée. L'enduit de mortier a disparu même, en grande partie.

FRESQUES DE LA NEF.

Nous suivrons, pour l'explication des fresques de la nef, l'ordre indiqué par le texte sacré, quel que soit d'ailleurs le numérotage des planches.

Voici la disposition des peintures dans la nef :

La série commence à la rangée supérieure de la seconde travée nord du narthex, et se continue de gauche à droite; après la troisième travée, on passe à la rangée inférieure du même côté du narthex. Il faut ensuite remonter à la rangée supérieure des peintures de la nef, toujours du côté nord, et les suivre de gauche à droite jusqu'au chœur. De là on passe à la rangée supérieure des fresques du côté sud, et, en partant du chœur, on les suit encore de gauche à droite jusqu'à l'extrémité du narthex. On revient ensuite vers le chœur, du même côté, en partant du narthex, et descendant à la rangée inférieure, dont les compositions se suivent cette fois de droite à gauche. Du côté sud de l'église, les fresques présentent donc l'apparence de deux lignes d'écriture *boustrophédon*. De la dernière composition du côté sud, il faut passer au côté nord, à partir de l'entrée de la nef, et se diriger vers le chœur. — Je ferai observer que la disposition des fresques, du moins au commencement de la série, contribue à marquer la séparation, déjà indiquée par l'architecture, entre le narthex et la nef.

Il est douteux que la première travée, des trois qui composent le narthex, ait jamais présenté des compositions peintes. Probablement il y avait autrefois une ornementation tracée sur la voûte de cette travée, ainsi que dans tout le reste de l'église, mais je suppose que ce n'était qu'un badigeonnage. Quoi qu'il en soit, l'enduit étant entièrement détaché, il ne reste aujourd'hui aucune trace de la décoration primitive.

Pl. V. Deuxième travée du narthex, rangée supérieure. — Création du ciel et de la terre. *Gen.* 1 à 17.

Deux sujets sont réunis dans cette planche. Le premier paraît être la création du firmament (v. 7) ou bien celle de la terre (v. 9 et 10), ou plutôt enfin celle des végétaux (v. 11). La fresque étant presque entièrement effacée, on n'aperçoit plus qu'une tête dans un nimbe crucifère, quelques traces d'un manteau jaune et un arbre. Le second sujet est mieux conservé et facile à comprendre; il est tiré des versets 16 et 17.

7. « Et fecit Deus firmamentum; et divisit Deus inter aquam quæ erat sub firmamento « et inter aquam quæ supra firmamentum. »

9. « Et dixit Deus : Congregetur aqua quæ sub cœlo in congregationem unam, et appareat

« arida. Et factum est sic : et congregata est aqua quæ sub cœlo in congregationes suas, et « apparuit arida. »

11. « Et dixit Deus : Germinet terra herbam pabuli, seminans semen secundum genus, et « secundum similitudinem; et lignum fructiferum faciens fructum, cujus semen ejus sit in « ipso secundum genus super terram. Et factum est sic. »

16. « Et fecit Deus duo luminaria magna : luminare majus in principatus diei, et lumi- « nare minus in principatus noctis, et stellas. »

17. « Et posuit ea Deus in firmamento cœli ut luceant super terram. »

Le Seigneur est représenté plaçant le soleil et la lune dans le firmament. Le soleil est un disque rouge, dans le centre duquel on voit un buste d'homme; la lune est figurée par un disque jaune, avec un buste de femme dont la tête est surmontée d'un croissant. Voilà des souvenirs du paganisme encore bien conservés.

J'ai déjà parlé des formes toutes conventionnelles des accessoires. Les arbres ou les plantes qu'on distingue dans le fond de cette composition sont de véritables hiéroglyphes; ils rappellent les mêmes objets, tels qu'on les trouve exprimés sur quelques vases grecs.

Le haut de la troisième travée du narthex est couvert d'un enduit nouveau, mais personne à Saint-Savin ne se souvient d'avoir vu les peintures qui devaient occuper cette place. Il est évident que la création de l'homme devait être le sujet principal.

Pl. VI. Deuxième travée du narthex, 2e rangée. — Trois sujets : A, Sommeil d'Adam; B, Le Seigneur présente Ève au premier homme; C, Tentation d'Ève. *Gen.* ii, 21-22; iii, 1-4.

ii, 21. « Et immisit Deus ecstasim in Adam et obdormivit. Et accepit unam costarum « et ejus infarsit carnem pro ea. »

22. « Et ædificavit Deus costam, quam accepit de Adam, in mulierem, et adduxit eam ad « Adam. »

iii, 1. « Serpens autem erat prudentissimus omnium bestiarum quæ erant super terram, « quas fecerat Dominus Deus. Et dixit serpens mulieri : Quid, quia dixit Deus, ne edatis ab « omni ligno Paradisi? »

2. « Et dixit mulier serpenti : A fructu ligni Paradisi edemus;

3. « De fructu autem ligni quod est in medio Paradisi, dixit Deus, non edatis ex eo, neque « tangetis illud, ne moriamini. »

4. « Et dixit serpens mulieri : Non morte moriemini. »

On remarquera avec étonnement que les deux figures nues, Adam et Ève, dans la composition centrale, ont l'une et l'autre une barbe naissante au menton. J'attribue cette singularité à un *repentir* du peintre, dont une retouche à la détrempe aurait été effacée par le temps. Je suppose qu'ayant d'abord placé, par inadvertance, Adam à la gauche du Seigneur, il aura voulu le remettre à la place la plus honorable. Son dessin, très-chaste, ne marquant d'autre

différence entre l'homme et la femme que la barbe au menton, il lui suffisait de donner de la barbe à Ève, placée à droite, pour en faire un Adam, puis d'effacer la barbe de la figure à gauche, pour la changer en une Ève. Probablement le mortier était sec quand cette transformation eut lieu, et la fresque *repoussant*, comme cela est inévitable, Ève est demeurée barbue. Cette explication me semble plus vraisemblable que celle qu'on pourrait chercher dans l'hermaphroditisme des premiers humains, résultant de l'interprétation littérale du verset 27 du premier chapitre de la Genèse.

Au lieu de représenter le serpent enroulé autour de l'arbre de vie, à la manière des modernes, on l'a posé droit, debout sur sa queue.

Pl. VII. Troisième travée du narthex, rangée inférieure. — Trois sujets : A, Tentation d'Adam; B, Reproches du Seigneur; C, Adam et Ève chassés du Paradis. *Gen.* III, 6, 9-11, 17, 23, 24.

6. « Et vidit mulier quia bonum est lignum ad escam et quia gratum oculis ad videndum « et speciosum est ad intelligendum. Et sumens de fructu ejus edit : et dedit et viro suo « secum, et ederunt. »

9. « Et vocavit Dominus Deus Adam, et dixit illi : Adam, ubi es? »

10. « Et dixit ei : Vocem tuam audivi deambulantis in Paradiso, et timui, quia nudus « sum, et abscondi me. »

11. « Et dixit illi Deus : Quis nunciavit tibi quia nudus es, nisi a ligno, quod præceperam tibi tantum ne ex eo manducares, ab eo edisti? »

17. « Adæ autem dixit : Quia audisti vocem mulieris tuæ et edisti de ligno, de quo præ- « ceperam tibi de eo solo non edere, de eo edisti; maledicta terra in operibus tuis, in tristi- « tiis edes illam omnes dies vitæ tuæ. »

23. « Et dimisit illum Dominus Deus de Paradiso voluptatis, operari terram ex qua « sumptus est. »

24. « Et ejecit Adam et collocavit eum contra Paradisum voluptatis, et ordinavit Cheru- « bim et flammeam romphæam, quæ vertitur, custodire viam ligni vitæ. »

Toute la partie supérieure de ces fresques est détruite. Les sujets sont cependant faciles à reconnaître. On ne peut savoir si la figure en robe blanche et en manteau rouge de la dernière composition est le Seigneur, ou bien son ange qui chasse les coupables du Paradis.

Pl. VIII. Nef, première rangée à gauche. — Offrandes de Caïn et d'Abel. *Gen.* IV, 3-5.

3. « Et factum est post dies : obtulit Caïn ex fructibus terræ sacrificium Domino. »

4. « Abel autem obtulit et ipse de primogenitis ovium suarum, et de adipibus earum. Et « respexit Deus super Abel et super munera ejus. »

5. « Super Caïn autem et super sacrificia ejus non advertit; et contristatus est Caïn valde, « et concidit vultu suo. »

Vers l'entrée de la nef il y a une lacune d'un ou deux sujets. En cet endroit il y avait une crevasse considérable, résultat d'anciennes infiltrations. Le mortier s'était détaché presque entièrement alentour; cependant je me rappelle que, lorsque je visitai l'église pour la première fois, on voyait encore quelques traces des peintures, et je retrouve même dans mes notes l'indication d'un des sujets, qui paraissait être les travaux des premiers hommes. Tout a disparu dans la déplorable restauration dont j'ai déjà parlé; on n'aperçoit plus aujourd'hui, et encore très-confusément, que le buste d'une femme (Ève) assise et filant avec une quenouille fixée à sa ceinture.

Le sujet de la planche VIII ne peut être méconnu. Abel a la tête entourée d'un nimbe qui exprime ici sa sainteté. Il présente un agneau en s'enveloppant les mains d'une draperie, suivant l'usage ancien des sacrifices, conservé dans l'étiquette de quelques cours orientales. Il n'est pas aisé de deviner quelle est l'offrande de Caïn. Ce n'est pas, comme il semble, une gerbe de blé. D'après la couleur de l'objet qu'il présente, on pourrait croire que c'est une masse d'argile. Peut-être est-ce un vase, ou bien encore une grosse racine; peut-être enfin la teinte de l'ébauche (le posch) s'est-elle conservée, la couleur appliquée par-dessus ayant été détruite. Dans ce cas, on peut admettre que l'offrande de Caïn est une gerbe. L'attitude de Caïn exprime assez heureusement le dépit orgueilleux. L'artiste l'a représenté chauve : j'ignore si quelque tradition l'y autorisait, ou s'il a voulu marquer ainsi le résultat de ses fatigues, ou enfin si, au point de vue purement pittoresque, il a cherché à l'enlaidir pour le rendre plus odieux.

Le Seigneur bénit Abel à la manière latine.

Pl. IX. Nef. Deux sujets : A, Meurtre d'Abel; B, Malédiction de Caïn. *Gen.* IV, 8-15.

8. « Et dixit Caïn ad Abel fratrem suum : Transeamus in campum. Et factum est; dum « esset in campo, surrexit Caïn super Abel fratrem suum, et occidit eum. »

9. « Et dixit Dominus Deus ad Caïn : Ubi est Abel frater tuus? Et dixit : Nescio. Num- « quid custos fratris mei ego sum? »

10. « Et dixit Dominus : Quid fecisti? Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. »

11. « Et nunc maledictus tu a terra, quæ aperuit os suum accipere sanguinem fratris « tui de manu tua. »

13. « Et dixit Caïn ad Dominum Deum : Major causa mea, quam ut ego dimittar.

14. « Si ejicis me a facie terræ, et a facie tua abscondar; et ero gemens et tremens « super terram; et omnis qui invenerit me, occidet me. »

15. « Et dixit ei Dominus Deus : Non sic. Omnis qui occiderit Caïn septem vindictas « exsolvet. Et posuit Dominus Deus signum super Caïn, ne eum occidat omnis qui inve- « nerit eum. »

Caïn frappe Abel avec une espèce de casse-tête.

Dans la seconde composition, la tête du fratricide est entourée d'un nimbe : c'est le signe dont il vient d'être marqué par Dieu. En rapprochant cette planche de la précédente, on voit les différentes significations du nimbe dans les idées des anciens artistes.

Pl. X. Nef, rangée supérieure. — Deux sujets : A, Une figure debout, les bras élevés vers le ciel. Prière d'Enos (?); B, Vocation de Noé. *Gen.* iv, 26; vi, 8, 13-14.

iv, 26. « Et Seth factus est filius (Adæ) et vocavit nomen ejus Enos. Hic speravit invo-« care nomen Domini Dei. »

vi, 8. « Noe autem invenit gratiam coram Domino Deo. »

13. « Et dixit Dominus Deus Noe : Tempus omnis hominis venit coram me : quia terra « impleta est iniquitate ab ipsis. Et ego disperdo ipsos et terram. »

14. « Fac igitur tibi arcam de lignis quadratis, etc. »

Le premier sujet est douteux; le second s'explique par sa position, la composition suivante représentant l'arche au milieu du déluge. Au lieu d'Enos, il faut peut-être voir, dans le personnage les bras étendus, Noé invoquant le Seigneur. Quelle qu'elle soit, cette figure est d'un très-beau dessin, et l'ajustement des draperies d'une rare élégance. On remarquera l'ornement très-gracieux du bas de la robe; il est tout à fait hellénique.

Pl. XI. Nef, rangée supérieure. — L'arche. *Gen.* vii, 23.

23. « Et delevit omnem suscitationem quæ erat super faciem terræ, ab homine usque « ad pecus et reptilia et volatilia cœli. Et deleta sunt de terra. Et relictus est solus Noe, et qui « erant cum eo in arca. »

L'arche est figurée comme un grand vaisseau dont une des extrémités, la poupe ou la proue, il est difficile de décider, se termine par une tête fantastique. Cet ornement, qui se retrouve, avec quelques différences de caractère, dans la tapisserie de Bayeux, est évidemment emprunté à l'antiquité grecque et romaine. Sur le vaisseau s'élève un bâtiment à trois étages. Des animaux de diverses espèces, et par couples, paraissent à chaque ouverture des deux premiers étages. Noé et sa famille se montrent aux fenêtres de l'étage supérieur : ils sont hors de toute proportion avec la grandeur de ces fenêtres et celle des animaux représentés au-dessous d'eux. Toutes les ouvertures de l'arche sont des arcs surbaissés. On n'y peut guère voir qu'une fantaisie ou bien une maladresse du peintre, car cette sorte d'arc, bien qu'elle ne fût pas absolument inconnue au xiie siècle[1], n'était du moins que très-rarement employée.

Quelles sont ces deux figures qui semblent chercher à grimper sur le toit de l'arche? Les traditions rabbiniques rapportent qu'un géant, s'accrochant à l'arche, échappa de la sorte du naufrage[2]. Suivant une autre version, des géants auraient essayé de faire chavirer l'arche et d'entraîner Noé avec eux dans la destruction générale. Serait-ce un souvenir de cette tradi-

[1] On peut en voir un exemple dans l'église de Montmajour, près d'Arles.

[2] « Volunt enim Og rex Basan unum ex gigantibus antedilu-« vianis fuisse, qui cum ob magnitudinem corporis locum in « arca habere non potuerit, insiliens in arcam sententiam di-« luvii evasit, qui postea famulus Abrahami fuit, et captum « fuisse Lot eidem nuntiavit, secundum quod legitur. (*Gen.* xiv, « 13.) *Et veniens qui evaserat*.... quod intelligunt Rabbini *qui eva-« serat a diluvio*, non a præda illorum pugnantium contra « Sodomæos. » Hujusmodi Talmudistarum nugæ referuntur in En Israel. Part. ii, p. 154. Bartolocii Bibl. magn. Rabbinica, pars iii, 629.

tion que l'artiste aurait retracé dans son tableau? Il est impossible de voir dans ces deux figures des membres de la famille de Noé, car l'Écriture représente l'arche comme entièrement fermée jusqu'au retour de la colombe.

Sous l'arche, les flots roulent des cadavres. Les vagues sont exprimées par des traits bleus ondulés.

Le dessinateur a omis, ou plutôt n'a pu voir un oiseau volant au-dessus de l'arche. La couleur est tellement altérée qu'il est impossible de savoir si c'est le corbeau ou la colombe que le peintre a voulu représenter.

Pl. XII. Nef, rangée supérieure. — Deux sujets : A, Sortie de l'arche; B, Sacrifice de Noé. *Gen.* viii, 15-21.

15. « Et ait Dominus Deus ad Noe dicens :
16. « Exi de arca tu, et uxor tua, et filii tui, et uxores filiorum tuorum tecum, et omnes « bestiæ quæ sunt tecum. »
18. « Et egressus est Noe et uxor ejus et filii ejus, et uxores filiorum ejus cum eo. »
20. « Et ædificavit Noe altare Domino; et sumpsit ab omnibus pecoribus mundis, et ab « omnibus volatilibus mundis, et obtulit in holocarposin super altare. »
21. « Et odoratus est Dominus Deus odorem suavitatis. Et dixit Dominus Deus recogitans : « Non adjiciam adhuc maledicere terram propter opera hominum : quia permanet mens ho- « minis diligenter super mala a juventute sua. Non adjiciam ergo adhuc percutere omnem « carnem viventem sicut feci. »

Dans ces deux compositions, le Seigneur bénit Noé à la manière latine. Noé présente une colombe blanche. L'autel est entouré d'une nappe ou d'un voile qui paraît en être le complément indispensable, car il se retrouve dans toutes les représentations figurées du moyen âge.

Pl. XLI. Nef, côté nord, rangée supérieure, et côté sud, première travée à partir du chœur; rangée supérieure. — Deux sujets : Noé cultivant la vigne; ivresse de Noé. *Gen.* ix, 20, 21.

20. « Et cœpit Noe homo agricola esse terræ, et plantavit vineam. »
21. « Et bibit de vino et inebriatus est et nudavit se in domo sua. »

Toute la partie inférieure de la première composition est détruite, et le haut n'est visible que depuis que M. Joly est parvenu à enlever la couche épaisse de lichens et de poussière qui couvrait les dernières travées de la nef. Cette fresque et la suivante ont été dessinées par M. Viollet-Leduc.

Noé debout, une large serpe à la main, sous une espèce de treille, coupe des grappes de raisin. Le nom du patriarche est tracé en lettres jaunes sur le fond même du tableau.

La disposition de la vigne est fort remarquable. Elle est évidemment soutenue par une

espèce de *pergola* ou treille italienne. Cette manière de cultiver la vigne, inusitée en France, me semble caractéristique, et je n'ai pas besoin d'insister de nouveau sur les conséquences qu'on en doit tirer. Un passage de Xénophon indique l'origine de ce mode de culture, que l'on suit encore en Grèce et dans une grande partie de l'Italie.

Αυτίκα ἄμπελος ἀναβαίνουσα μὲν ἐπι τὰ δένδρα, ὁταν ἔχῃ τὶ πλησίον δενδρον, διδασκει ἱστάναι αὐτην
(Xen. *Œconom.* XIX, 18.)

Les premiers mots du verset 21 ont servi de texte au peintre pour la seconde composition : Noé goûte le jus de la vigne. Il est revêtu d'une tunique brune et d'un manteau blanc, les jambes nues; de la main droite il tient une grande coupe. On aperçoit derrière lui une maison ou plutôt une suite de bâtiments renfermés dans une enceinte de pierre dont la porte est ouverte. Il est difficile de décider, vu le mauvais état de cette peinture, si le patriarche est assis, ou bien s'il danse, éprouvant déjà les effets du breuvage qu'il vient d'inventer. On n'aperçoit pas de siége derrière lui, et la complaisance avec laquelle le peintre s'est arrêté sur un texte qui plaisait à sa malice me disposerait à croire qu'il a voulu s'amuser à représenter les premiers symptômes de l'ivresse. — Deux mains appartenant à des figures effacées aujourd'hui prouvent que l'artiste avait représenté Noé au milieu de sa famille.

Pl. XXIII. Nef, côté sud, rangée supérieure. *Gen.* IX, 22, 23.

22. « Et vidit Cham, pater Chanaan, nudationem patris sui, et egressus annunciavit duo- « bus fratribus suis foris. »

23. « Et sumentes Sem et Japhet vestimentum, imposuerunt super duos humeros suos, et « perrexerunt retrorsum et cooperuerunt nudationem patris sui : et facies eorum retrorsum « et nuditatem patris sui non viderunt. »

Il y a dans la représentation de ce sujet une certaine naïveté grossière qui peut surprendre, après une observation toute contraire que l'on a faite au sujet des personnages nus des premières compositions. — Cham, de la main droite, dont un doigt est replié, fait les cornes au dormeur, geste de mépris fort usité encore en Italie; l'autre main, développée perpendiculairement à l'horizon, semble indiquer le mouvement de tailler[1]. Tout cela n'a pas besoin de commentaire.

Sem et Japhet ne détournent point la tête et ne s'avancent pas à reculons. Le peintre n'a pas suivi à la lettre le texte de la Bible.

Noé est couché sur un matelas recouvert d'un drap sur lequel on voit de larges bandes bleues ondulées, accompagnées d'autres bandes jaunes plus étroites. Le lit semble être en l'air.

Des femmes sortant de la maison assistent à la scène et semblent l'observer avec quelque curiosité. On voit que Gozzoli, en plaçant sa *Vergognosa* dans le Campo Santo, n'a fait que se conformer à une tradition déjà consacrée.

A la droite du spectateur est un arbre, ou plutôt un signe qui doit représenter un arbre.

[1] V. Jorio, *Mimica degli antichi*, LXXXXIV, 312.

Un animal y est pendu; un chien se dresse comme pour le flairer ou pour le mordre. Faut-il voir là simplement un caprice, une bamboche de l'artiste, ou bien plutôt cette bête exposée ne rappelle-t-elle pas un châtiment infligé par Noé aux animaux qui nuisent à la vigne? Cet animal pendu est un chevreau, je pense, et son crime est d'avoir brouté les bourgeons de la vigne. Probablement quelque réminiscence classique de Bacchus attribuait au patriarche planteur de la vigne la haine que les poëtes prêtent au dieu du vin contre le bouc destructeur des jeunes plants.

> Rode, caper, vitem : tamen hinc quum stabis ad aram
> In tua quod spargi cornua possit, erit...
> Culpa sui nocuit : nocuit quoque culpa capellæ.
> (Ovid. *Fast.* I, 357 et seq.)

Servius rapporte que le bouc était sacrifié à Bacchus comme ennemi de la vigne : « Victimæ numinibus aut per similitudinem, aut per contrarietatem, immolantur : per similitudinem, ut nigrum pecus Plutoni; per contrarietatem, ut porca quæ obest frugibus « Cereri, et caper qui obest vitibus, Libero. » (Serv. *ad Georg.* II, 380.)

Pl. XXII. Nef, côté sud, rangée supérieure. — Malédiction de Cham (?). *Gen.* ix, 24-27.

24. « Et sobrius factus est Noe a vino, et cognovit omnia quæ fecit ei filius ejus junior. »
25. « Et dixit : Maledictus Chanaan puer : famulus erit fratribus suis. »
26. « Et dixit : Benedictus Dominus Deus Sem : et erit Chanaan puer famulus ejus. »
27. « Dilatet Deus Japhet, et habitet in domibus Sem : et fiat Chanaan puer ejus. »

La pantomime de cette scène n'est point clairement exprimée, et, pour l'interprétation que je propose, je n'ai d'autre argument à faire valoir que l'ordre des tableaux de la nef, qui correspond avec celui des textes de la Genèse. Entre l'ivresse de Noé et la tour de Babel, deux compositions dont les sujets ne sauraient être méconnus, on ne peut placer, je pense, que la malédiction de Cham.

Pl. XXI. Nef, côté sud, rangée supérieure. — Tour de Babel. *Gen.* xi, 1-8.

1. « Et erat omnis terra labium unum et vox una omnibus. »
3. « Et dixit homo proximo suo : Venite, faciamus lateres et coquemus illos igni. Et « facti sunt illis lateres in lapidem, et bitumen erat illis lutum. »
4. « Et dixerunt : Venite, ædificemus nobismet ipsis civitatem et turrim, cujus caput « erit usque ad cœlum; et faciamus nobis nomen, antequam dispergamur in faciem omnis « terræ. »
5. « Et descendit Dominus videre civitatem et turrim quam ædificaverant filii hominum. »
6. « Et dixit Dominus : Ecce genus unum et labium unum omnium : et hoc inchoave- « runt facere : et nunc non deficient ab illis omnia quæ conati fuerint facere. »

7. « Venite, et descendentes confundamus ibi linguam eorum : ut non audiat unusquis- « que vocem proximi. »

8. « Et dispersit eos Dominus inde super faciem omnis terræ : et cessaverunt ædificantes « civitatem et turrim. »

Parmi les travailleurs qui s'empressent autour de la construction nouvelle, on remarque une espèce de géant tenant une brique qu'il passe par-dessus la tête de tous ses compagnons. Je crois qu'on a voulu représenter Nembrod le géant, chasseur contre le Seigneur. Nembrod, suivant une antique tradition, avait conseillé la construction de la tour. « Homines timentes « diluvium, consilio Nemroth volentis regnare, cœperunt ædificare turrim, etc. » (Petr. Comestor. *Hist. Schol.* cap. XXXVIII.)

Ici se présente une série de sujets assez obscurs, et dont l'interprétation est d'autant plus difficile, que nous ne rencontrons plus qu'à d'assez longs intervalles quelques-unes de ces compositions sur le sens desquelles on ne peut élever de doutes, et qui servent, pour ainsi dire, de jalons dans nos recherches. Je ne hasarde donc les explications suivantes que comme de simples conjectures.

Pl. XX. Nef, côté sud. — Apparition du Seigneur à Abraham, auprès du grand chêne de Sychem (?). *Gen.* XII, 6, 7.

6. « Et perambulavit Abram terram in longitudinem ipsius, usque ad locum Sychem, « ad quercum altam. Chananæi autem tunc habitabant terram. »

7. « Et apparuit Dominus Abram et dixit illi : Semini tuo dabo terram hanc. Et ædifi- « cavit ibi altare Domino, et invocavit in nomine Domini. »

L'arbre, derrière le personnage représenté dans une attitude d'adoration devant le Seigneur, me paraît un accessoire caractéristique de cette scène. Le petit homme qui grimpe à cet arbre est là, je pense, uniquement pour servir de terme de comparaison, et montrer la grandeur du chêne de Sychem, *quercus alta*.

Pour l'interprétation de la composition suivante, je crois qu'il faut réunir les planches XIX et XVIII. J'y suis conduit non-seulement par l'impossibilité d'expliquer séparément la planche XVIII, mais encore par cette considération qu'il n'existe aucune division marquée entre les deux groupes représentés. On observera que la plupart des compositions qui précèdent ou qui suivent sont séparées les unes des autres, soit par un encadrement donné par l'architecture, tel qu'un arc doubleau, soit par quelque accessoire peint, tel qu'un arbre ou une maison. Ici rien de semblable. Les deux groupes de figures se touchent, et je ne vois aucun motif pour les considérer isolément. Quant au sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il est tiré de l'histoire d'Abraham; mais sa détermination précise me paraît offrir beaucoup de difficultés, et ce n'est qu'une conjecture que j'offre au lecteur.

Pl. XIX, Pl. XVIII. Nef, côté sud. — Abraham et Lot se séparent. *Gen.* XIII, 8-12.

8. « Dixit autem Abram ad Lot : Non sit rixa inter me et te, et inter pastores meos et « pastores tuos : quia homines fratres, sumus nos. »

9. « Nonne ecce tota terra ante te est? Discede a me. Si tu in sinistram, ego in dexteram; « vel si tu in dexteram, ego in sinistram. »

10. « Et levans Lot oculos suos vidit omnem regionem circa Jordanem : quod esset om-« nis irrigua antequam everteret Deus Sodoma et Gomorrha, sicut paradisus Dei, et sicut « terra Ægypti, usquedum venias in Zogora. »

11. « Et elegit sibi Lot omnem regionem circa Jordanem : et abiit Lot ab oriente. Et « separati sunt unusquisque a fratre suo. »

12. « Abram autem habitavit in terra Chanaan. Lot autem habitavit in civitate circumja-« centium, et tabernaculum tetendit in Sodomis. »

Il me semble que le geste du personnage principal indique la séparation amiable des deux patriarches. Les deux figures de la planche XVIII seraient Lot et l'un de ses gendres se dirigeant vers Sodome. La porte et la tour marquent une ville; et quant à cette espèce de nain sonnant de l'oliphant sur la terrasse du beffroi, il est là, je pense, pour faire voir qu'il s'agit d'une ville et d'une ville fortifiée.

En dessinant cette composition, M. Gérard Séguin a commis une légère erreur, inévitable en quelque sorte à l'époque où il travaillait à Saint-Savin. Il n'a vu que deux personnages se disposant à entrer dans la ville; aujourd'hui on en distingue au moins quatre. D'après son dessin, on pourrait croire que l'un de ces personnages est revêtu d'une tunique mi-partie rouge et jaune, et d'un pantalon ayant une jambe blanche et l'autre jaune. Ces vêtements mi-partis, très-communs au XIVe siècle, étaient inconnus, je crois, à l'époque byzantine. Dans la réalité, il y a deux tuniques, et les jambes appartiennent à deux personnages différents.

Cette composition peut encore recevoir une autre explication, mais, à mon avis, moins probable que la précédente : on pourrait y voir les reproches du Pharaon, qui, trompé par Abraham, lui rend Sara, qu'il avait prise pour la sœur de ce dernier. (*Gen.* XII, 11, 20.) Mais outre qu'il est peu vraisemblable que cette scène, dont le sens mystique échappe à la foule, ait été choisie de préférence pour être retracée dans une église, je ne vois point de personnage portant une couronne, et le Pharaon ne pouvait être représenté autrement. De plus, si tel était le sujet du tableau qui nous occupe, il faudrait supposer que le Pharaon est le personnage vêtu d'un manteau et qui semble s'éloigner du groupe où l'on voit deux femmes. Abraham alors serait *imberbe*, ce qui n'est point admissible, puisque dans la composition précédente et dans les suivantes il est représenté barbu et dans la force de l'âge. Enfin, la ville et les deux hommes qui vont y entrer demeureraient sans explication dans cette hypothèse.

Pl. XVII. Troisième travée sud du narthex. — Défaite des quatre rois par Abraham (?). *Gen.* XIV, 8-16.

8. « Egressus est autem rex Sodomorum, et rex Gomorrhæ, et rex Adama, et rex Seboim, « et rex Balac, hæc est Segor; et direxerunt aciem contra eos in bellum in valle salsa. »

9. « Contra Chodollogomor, regem Elam, et Thargal, regem Gentium, et Amarphal, re- « gem Sennaar, et Arioch, regem Zellasar : quatuor reges adversus quinque. »

10. « Vallis autem salsa, putei bituminis. Fugit autem rex Sodomorum et rex Gomor- « rhæ, et ceciderunt ibi; residui autem fugerunt in montanam. »

11. « Ceperunt autem omnem equitatum Sodomorum et Gomorrhæ et omnes escas « eorum, et abierunt. »

12. « Ceperunt autem et Lot filium fratris Abram et apparatum ejus : et discesserunt. « Erat enim habitans in Sodomis. »

14. « Audiens autem Abram quia captivatus est Lot filius fratris sui, numeravit proprios « vernaculos suos trecentos decem et octo et persecutus est post eos usque Dan. »

15. « Et irruit super eos de nocte, ipse et pueri ejus : percussitque eos et persecutus est « eos usque Chola, quæ est ad sinistram Damasci. »

16. « Et reduxit omnem equitatum Sodomorum : et Lot fratris sui filium reduxit et om- « nem substantiam ejus et uxores et populum. »

L'action me paraît assez clairement exprimée pour laisser peu de doutes sur le sujet. Abraham, la lance à la main, à la tête d'une petite troupe d'infanterie, poursuit la cavalerie des rois. Lot, qui vient d'être délivré, embrasse son oncle, qui le repousse doucement pour achever la défaite de l'ennemi. Derrière Abraham est une femme tenant une lance à la main : c'est sans doute une des captives, qui a pris cette arme pour l'offrir à Lot. Je ne connais point d'amazone dans la Genèse; mais il en est si souvent question dans les romans grecs du moyen âge, que des peintres byzantins ont pu, à l'imitation des poëtes, se complaire à les représenter dans leurs ouvrages[1].

Aucun des personnages de ce tableau ne porte de cuirasse. Abraham a la tête couverte d'un casque, ou plutôt d'une espèce de capuchon d'étoffe ou de cuir : telle est la coiffure de ses gens et des cavaliers ennemis. Les rois vaincus portent en tête des diadèmes ornés de pierreries; quelques-uns de leurs soldats ont des boucliers. Il faut noter que pas un seul de ces boucliers n'a d'armoiries ni même d'emblèmes. A une époque où cette fresque était bien mieux conservée, je me souviens d'avoir remarqué que le cavalier vêtu de jaune du premier plan n'avait point d'étriers. J'ai déjà indiqué ce qu'il faut penser de ce trait d'archaïsme.

L'absence de mouvement est remarquable dans toute cette composition. Si le lecteur veut bien me pardonner mon insistance à lui présenter les mêmes observations, je dirai qu'ici, dans les attitudes compassées de toutes les figures, il me semble retrouver quelque trace du système de l'art antique, qui évite les mouvements violents, parce qu'ils nuisent à la beauté.

Pl. XVI. Deuxième travée sud du narthex. — Melchisédech donne le pain et le vin à Abraham et le bénit. *Gen.* XIV, 18, 19.

[1] V. Ἱστορία τοῦ μεγάλου Ἀλεξάνδρου.

18. « Et Melchisedech, rex Salem, protulit panes et vinum : erat autem sacerdos Dei « altissimi. »

19. « Et benedixit Abram, et dixit : Benedictus Abram Deo altissimo, qui creavit cœlum « et terram. »

Bien que cette fresque soit fort mutilée, le sujet ne me semble pas incertain. Les Pères de l'Église ont vu dans cette scène une figure de la communion, et l'artiste a suivi leur interprétation, en mettant dans les mains de Melchisédech un calice et un pain rond et plat au milieu duquel est tracée une croix. Une main divine bénit le grand-prêtre, et derrière lui un chœur d'anges paraît prendre part à la scène dans une attitude d'adoration.

Pl. XXIV. Deuxième travée du narthex, rangée inférieure. — Abraham refuse la part du butin que lui offre le roi de Sodome (?). *Gen.* xiv, 21-23.

21. « Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi homines, equitatum autem sume « tibi. »

22. « Dixit autem Abram ad regem Sodomorum : Extendam manum meam ad Domi- « num altissimum qui creavit cœlum et terram,

23. « Si a filo usque ad corrigiam calceamenti sumam ab omnibus tuis; ut non dicas : « Quia ego ditavi Abram. »

Tout le haut de cette composition a disparu. Mais un roi sur son trône, auprès duquel sont couchés des bœufs et des moutons, un personnage qui s'éloigne du roi, enfin la position de ce tableau rapproché des précédents, me paraissent des motifs suffisants pour justifier l'interprétation que je propose. Le roi a un manteau et une chaussure de pourpre : on sait que c'était la couleur essentiellement royale chez les Grecs du Bas-Empire.

Jusqu'à présent l'ordre des compositions s'est toujours maintenu de gauche à droite; nous devons à présent suivre l'ordre contraire.

Pl. XXV. Troisième travée sud du narthex, rangée inférieure. — Funérailles d'Abraham (?). *Gen.* xxv, 9.

9. « Et sepelierunt eum Isaac et Ismael filii ejus in spelunca duplici, in agro Ephron filii « Saar Chettæi, qui est e regione Mambre. »

Les deux jeunes gens qui soutiennent le cadavre me déterminent à croire que le sujet de cette fresque est l'enterrement d'Abraham. On remarque que l'un et l'autre sont vêtus d'une tunique sans ceinture : c'est, je crois, un signe de deuil.

Pl. XXVI. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Jacob envoie Joseph à Sychem. *Gen.* xxxvii, 13, 14 (?).

13. « Et dixit Israel ad Joseph : Nonne fratres tui pascunt in Sychem? Veni, mittam te « ad eos. Dixit autem ei : Ecce ego. »

14. « Dixit autem ei Israel : Vadens, vide si valent fratres tui et oves, et nuntia mihi. Et « misit eum de valle Chebron. Et venit in Sychem. »

Les compositions suivantes, se rapportant à l'histoire de Joseph, nous donnent, je pense, la clef de celle-ci, qui, si elle était isolée, serait d'une explication difficile. On pourrait, à la rigueur, y voir la bénédiction donnée par Isaac à Jacob; mais les mains du jeune homme sont nues, et il est douteux que la main du vieillard soit étendue pour une bénédiction. Il fait plutôt un geste de commandement; il montre à son fils la direction qu'il doit prendre. D'ailleurs il faut tenir compte des habitudes du peintre ou de celui qui le dirigeait dans ses travaux. On voit qu'il choisit dans l'Écriture quelques personnages à l'histoire desquels il s'attache particulièrement et qu'il se complaît à développer. C'est ainsi que Caïn a été le sujet de deux ou trois tableaux. Noé en a inspiré sept; Abraham, sept. Nous commençons ici l'histoire de Joseph, qui en fournira un aussi grand nombre.

Pl. XXVII. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Joseph vendu par ses frères aux marchands madianites. *Gen.* xxxvii, 26-28.

26. « Dixit autem Judas ad fratres suos : Quid utile si occiderimus fratrem nostrum, et « absconderimus sanguinem ejus? »

27. « Venite, vendamus illum Ismaelitis istis; manus autem nostræ non sint in eum, quo- « niam frater noster et caro nostra est. Et audierunt fratres ejus. »

28. « Et præteribant homines Madianæi mercatores : et extraxerunt et ascendere fecerunt « Joseph de cisterna, et vendiderunt Joseph Ismaelitis viginti aureis. Et deduxerunt Joseph « in Ægyptum. »

La scène me paraît assez clairement indiquée par la pantomime des personnages. Un des marchands saisit Joseph par le bras, tandis que l'un de ses frères le pousse par les épaules.

Pl. XXVII. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Joseph vendu à l'eunuque Putiphar par les marchands madianites. *Gen.* xxxvii, 63.

63. « Madianæi autem vendiderunt Joseph in Ægypto Petephræ spadoni, Pharaonis ar- « chimagiro. »

Plusieurs des acteurs de la scène précédente figurent dans ce tableau. Joseph et les marchands ont le même costume; ces derniers sont revêtus du bournous arabe. Il est assez singulier que deux compositions presque semblables aient été placées de la sorte à la suite l'une de l'autre. C'est pour moi une raison de croire que le choix des sujets a été abandonné

au peintre. Assurément, si l'abbé de Saint-Savin lui avait donné un programme, il aurait évité cette espèce de répétition.

Pl. XXVIII. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Joseph accusé par la femme de Putiphar. *Gen.* XXXIX, 14-20.

14. « Et vocavit (uxor Petephræ) eos qui erant in domo : et ait illis, dicens : Videte, « introduxit nobis puerum Hebræum ad illudendum nobis. Introivit ad me dicens : Dormi « mecum, et clamavi voce magna. »

15. « Cum autem audiret ipse quia exaltaveram vocem meam et clamaveram, relin- « quens vestimenta sua apud me fugit et exivit foras. »

16. « Et retinet vestimenta apud seipsam, donec venit dominus in domum suam. »

19. « Factum est autem ut audivit dominus ejus verba uxoris suæ quæ locuta est ad « eum dicens : Sic fecit mihi puer tuus, et indignatus est. »

20. « Et capiens dominus Joseph, injecit illum in custodiam in locum in quo vincti « regis detinentur ibi in custodia. »

Quoique la femme de Putiphar ne tienne point le manteau de Joseph, je pense que l'explication que je propose est la véritable. Putiphar est probablement le personnage vêtu d'une longue robe et d'une espèce de voile, costume féminin qui rappelle sa position. L'homme à sa droite est sans doute le gardien de la prison royale.

Pl. XXIX. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Deux sujets : A, Joseph en prison; B, Joseph conduit devant le Pharaon. *Gen.* XLI, 14.

14. « Mittens autem Pharao vocavit Joseph : et eduxerunt eum de custodia, et totonderunt « eum et mutaverunt stolam ejus; et venit ad Pharaonem. »

L'artiste n'a point suivi fort exactement le texte sacré. En effet, Joseph a le même costume dans la prison qu'en présence du roi. On lit le nom de Joseph au-dessus de sa tête. Vraisemblablement autrefois les principaux personnages étaient partout désignés de la sorte par des inscriptions. Il y avait encore au-dessous de chaque sujet une légende explicative; mais aujourd'hui toutes ces inscriptions sont devenues absolument illisibles.

Pl. XXX. Nef, côté sud, rangée inférieure. — Deux sujets : A, Joseph explique les songes du Pharaon; B, Triomphe de Joseph. *Gen.* XLI, 25, 37, 41-43, 45.

25. « Et dixit Joseph Pharaoni : Somnium Pharaonis unum est. Quæcumque Deus facit « ostendit Pharaoni, etc. »

37. « Placuit autem verbum Joseph coram Pharaone, coram omnibus pueris ejus. »

41. « Dixit autem Pharao ad Joseph : Ecce constituo te hodie super omnem terram « Ægypti. »

42. « Et detrahens Pharao annulum de manu sua circumposuit illum super manum « Joseph, et induit eum stola byssina, et circumposuit torquem aureum circa collum ejus. »

43. « Et ascendere eum fecit super currum secundum curruum suorum : et clamavit « ante eum præco, et constituit eum super totam terram Ægypti. »

45. « Et vocavit Pharao nomen Joseph Psonthomphanech, et dedit ei Aseneth, filiam « Petephræ, sacerdotis Heliopoleos ei, in uxorem. »

J'ai cité ce dernier verset, parce qu'il me paraît expliquer la présence d'une femme auprès de Joseph et du Pharaon. Ce serait cette Aseneth que le roi lui donna en mariage. La forme du char est singulière : il n'a point de timon, mais on voit dessous une pièce de bois qui paraît faire office de ressort.

Il faut maintenant revenir au côté nord de la nef, et poursuivre notre examen, en allant du narthex vers le chœur. D'abord se présente une lacune considérable, à partir de l'arc doubleau du narthex. L'enduit ancien a complétement disparu. Vient ensuite une grande composition trop mal conservée pour être reproduite ici. Grâce au dernier nettoiement, on distingue ou plutôt on devine un roi assis sur son trône et plusieurs personnages debout auprès de lui. Dans l'état où se trouve cette peinture, toutes les suppositions sont possibles, et il est inutile d'en fatiguer le lecteur. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le sujet est tiré de l'Exode et qu'il appartient à l'histoire de Moïse.

Vers le troisième pilier de la nef commence une série de peintures d'explication facile, toutes tirées de l'Exode.

Pl. XV et XIV. Nef, côté nord, rangée inférieure. — Passage de la mer Rouge. *Exod.* xiv, 27-29.

27. « Extendit autem Moyses manum super mare, et rediit aqua, diem versus, super lo- « cum. Ægyptii autem fugerunt sub aquam : et excussit Dominus Ægyptios medium maris. »

28. « Et reversa aqua operuit currus et ascensores, et omnem virtutem Pharaonis, eos « qui ingrediebantur post ipsos in mare. Et non remansit de eis ne unus quidem. »

29. « Filii autem Israel iverunt per siccum in medio maris : aqua autem ipsis erat murus « a dextris, et murus a sinistris. »

Dans la première partie de la composition pl. XV, on voit le Pharaon, reconnaissable à son diadème, debout sur son char, dont les chevaux se cabrent. Un ange étend la main vers lui, et les eaux s'élèvent pour l'engloutir. L'ange est une invention du peintre. C'est, d'ailleurs, une des meilleures figures de toute l'église, et son attitude est remplie de noblesse et de grandeur. Moïse, tenant en main sa verge divine, est suivi du peuple hébreu, hommes et femmes. La colonne de flamme et de fumée sépare l'armée israélite des Égyptiens.

La première fois que je visitai l'église de Saint-Savin, je remarquai la tunique du Pharaon semée de paillettes dorées, que l'altération de la peinture a fait disparaître aujourd'hui. Peut-être était-ce une armure du genre de la cotte d'armes attribuée à Philippe le Bel, que

l'on conserve au musée de Chartres, et dont l'étoffe est doublée *intérieurement* de petites plaques de fer attachées avec des clous rivés. Cette sorte d'armure est, je crois, fort ancienne en Asie; on en voit souvent dans les musées, qui viennent de la Chine ou du Japon. Les Tartares en faisaient usage. Si ces clous n'étaient pas une simple broderie, ce serait le seul exemple d'armure qu'offriraient les fresques de la nef.

M. Gérard Séguin n'a pu dessiner plusieurs cavaliers galopant derrière le char du Pharaon. Ces figures, bien que débarrassées aujourd'hui de la poussière qui les dérobait entièrement à la vue il y a quelques années, sont trop effacées pour pouvoir être reproduites. Je crois pouvoir assurer cependant que le cavalier du premier plan n'a point d'étriers.

Pl. XIII. Nef, côté nord, rangée inférieure. — Le Seigneur apparaît à Moïse sur le mont Sinaï, et lui remet les tables de la loi. *Exod.* xix, 18-20; xxxi, 18.

xix, 18. « Mons Sina fumabat totus, eo quod descenderat super eum Deus in igni : et « ascendebat fumus tanquam fumus fornacis. Et obstupuit omnis populus valde. »

19. « Factæ sunt autem voces tubæ procedentes fortiores valde. Moyses loquebatur, Deus « autem respondebat ei voce. »

20. « Descendit autem Dominus super montem Sina, super cacumen montis : et vocavit « Dominus Moysen in cacumen montis, et ascendit Moyses. »

xxxi, 18. « Et dedit Moysi statim ut cessavit loqui ad eum in monte Sina, duas tabulas « testimonii : tabulas lapideas scriptas digito Dei. »

Après cette composition, il devait y en avoir encore une ou deux; mais tout l'enduit est tombé jusqu'au mur du transsept, et il ne reste plus la moindre trace de peinture. Probablement l'adoration du veau d'or et la punition des coupables terminaient la série des peintures de la nef.

Nous passerons maintenant à celles de la crypte.

FRESQUES DE LA CRYPTE.

Pl. XXI. Voûte de l'escalier conduisant à la crypte. — Le Christ[1] dans une gloire, entouré des attributs symboliques des quatre évangélistes. Deux vers latins étaient tracés autour du Christ; ils sont illisibles aujourd'hui, à l'exception de quelques mots.

Pl. XXXII. Crypte, paroi nord, à partir de l'autel. — Saint Savin et saint Cyprien arrêtés par le peuple d'Amphipolis et accusés de professer la religion chrétienne.

Pl. XXXIII. Même paroi. — Saint Savin et saint Cyprien sont conduits devant le proconsul Ladicius.

[1] Dans le § iv de cette notice, j'ai qualifié de *grand* le christ peint sur la voûte de l'escalier. Cette expression doit être rectifiée. Cette figure est de proportion médiocre, mais d'un style noble qui trompe sur ses véritables dimensions.

Pl. XXXIV. Crypte, paroi nord, à partir de l'autel. — Les deux saints sont déchirés avec des ongles de fer.

Pl. XXXV. Même paroi. — Ils sont ramenés devant Ladicius, qui essaye vainement de les faire sacrifier à l'idole de Dionysius.

Les deux personnages derrière saint Savin et saint Cyprien sont ou les satellites du proconsul, ou peut-être Asclepius et Valère, qui n'osent encore se déclarer chrétiens.

Pl. XXXVI. Paroi sud, à partir de la porte en allant vers l'autel. — Saint Savin et saint Cyprien amenés devant le proconsul Maximus.

Pl. XXXVII. Même paroi. — Saint Savin est mis à la torture dans une roue.

Pl. XXXVIII. Même paroi. — Saint Cyprien subit le même supplice.

Quelques mots de la légende écrite au-dessous de chaque composition subsistent encore. On voit qu'elle était en vers léonins. Voici la seule qui existe à peu près intacte :

DVM TORQVERE NEGANT SANCTOS TORMENTA LABORANT...

Pl. XXXIX. Même paroi. — Saint Savin et saint Cyprien sont exposés dans le cirque. Une lionne et deux lions lâchés contre eux leur lèchent les pieds. Le proconsul et le peuple attribuent ce miracle à la magie.

On lit ce fragment de la légende :

. . . . PATRES (ou plutôt FRATRES) VENERANTVR.

Une rangée de compositions disposées au-dessous des précédentes, et offrant sans doute la suite de la légende, a été complétement détruite par une inondation dont on conserve encore le souvenir à Saint-Savin. On attribue à la même cause la perte d'autres peintures qui couvraient la muraille occidentale du caveau.

FRESQUES DE LA CHAPELLE DE SAINT-MARIN.

Pl. XLII. Chapelle de Saint-Marin, n° 4. — Décoration de l'arcature inférieure et d'un trumeau de cette chapelle. Bien que fort altérées, ces peintures nous ont paru dignes d'être reproduites, parce qu'elles peuvent donner une idée exacte de l'ensemble du système qui a présidé à l'ornementation.

On remarquera dans la coloration de l'ange peint à la base du trumeau l'effet singulier produit par le *posch* qui a subsisté après la destruction des teintes qui le recouvraient. Ces carnations esquissées en *vert* prouvent combien était générale la recette donnée par Théophile et par le moine grec.

Les fûts et les chapiteaux des colonnettes ne paraissent pas avoir été jamais peints, du moins on n'a pu y découvrir la moindre trace de coloration.

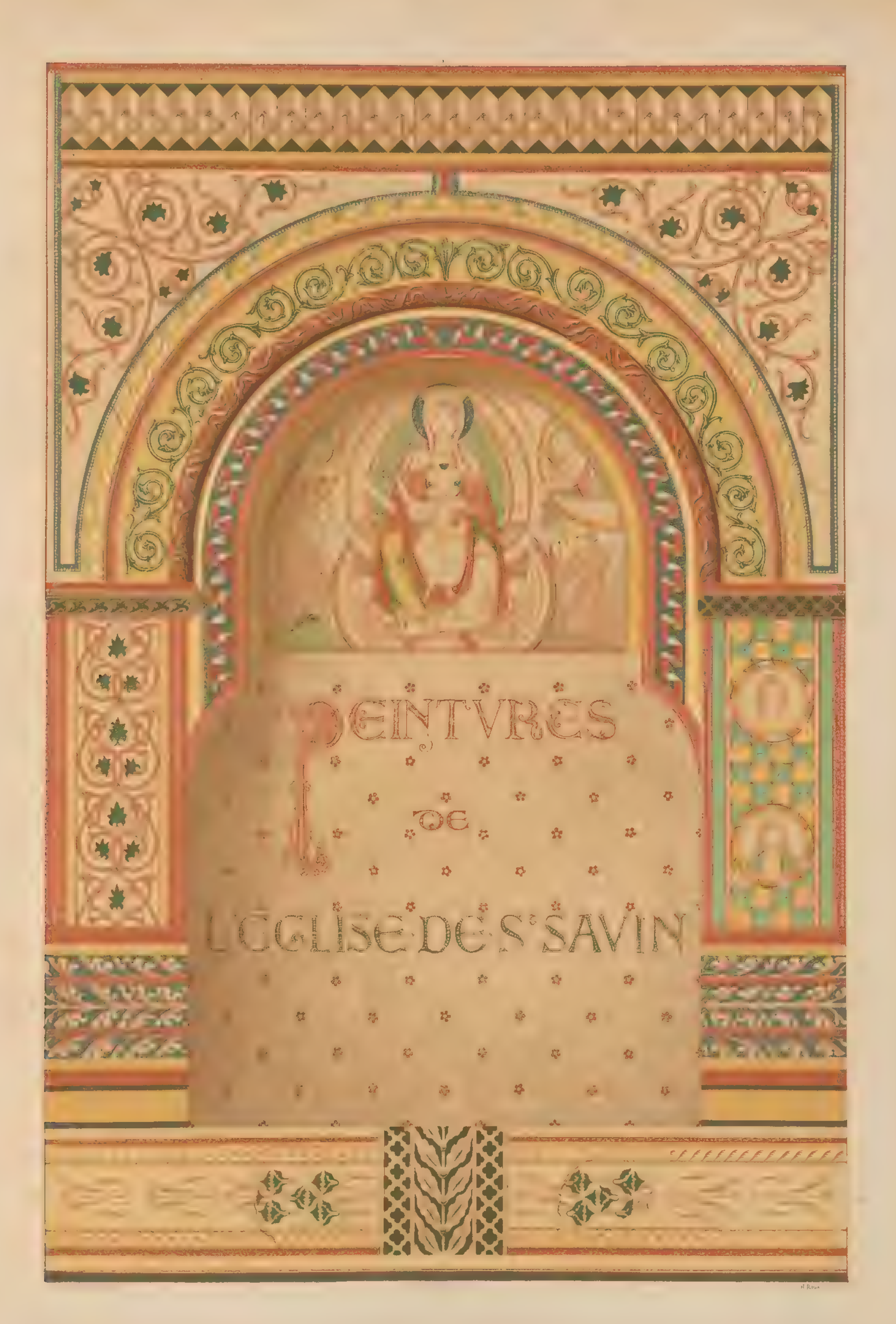
Les cheveux blonds de l'ange se confondant avec le fond jaune du nimbe, on pourrait croire au premier abord que le peintre a voulu le faire chauve.

P. S. — Une cinquième visite que je viens de faire à l'église de Saint-Savin m'oblige à signaler une erreur qui m'est échappée dans la première partie de ce travail. J'avais cru que la muraille occidentale de la tribune n'avait jamais été peinte : M. Joly m'a montré des restes certains d'enduit coloré sur plusieurs pierres de cette muraille. Il est impossible aujourd'hui de savoir si cette paroi a été couverte de peintures ou simplement badigeonnée. — Je puis affirmer encore, d'après un dernier examen, que tout le vestibule était revêtu de fresques, mais il n'y a de conservées ou pour mieux dire de reconnaissables que celles qui se trouvent entre l'arc doubleau central et la muraille de la nef.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.


PEINTURES
DE
L'ÉGLISE DE S.T SAVIN







1 4 5 6 7 8

2 3 11 10 9

8 7 6 5 4 3 2 1

15 14 13 12 11 10 9

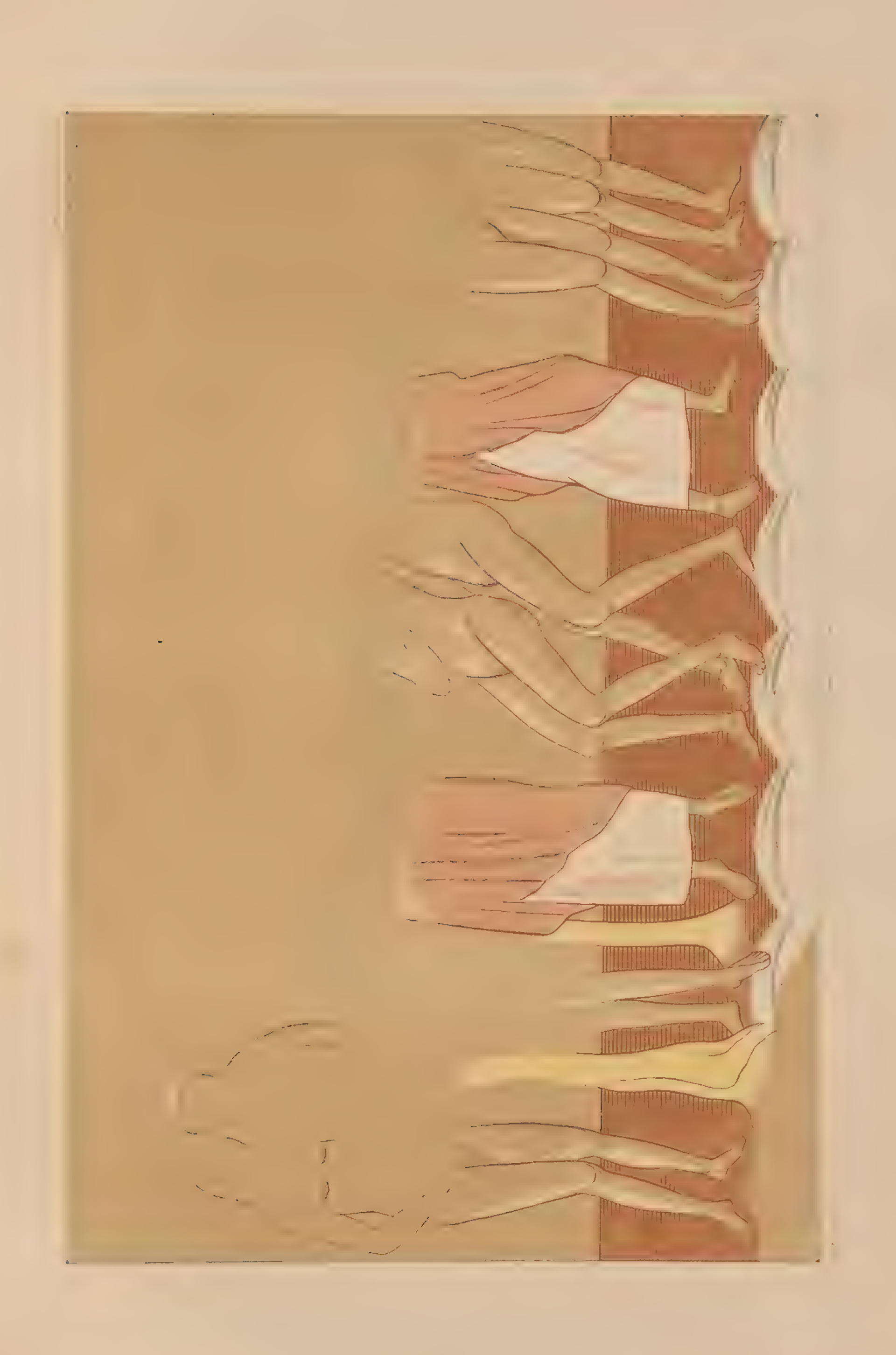
Gerard Segu... del.

Chromolith. de Engelmann & Graf, Paris

...lith



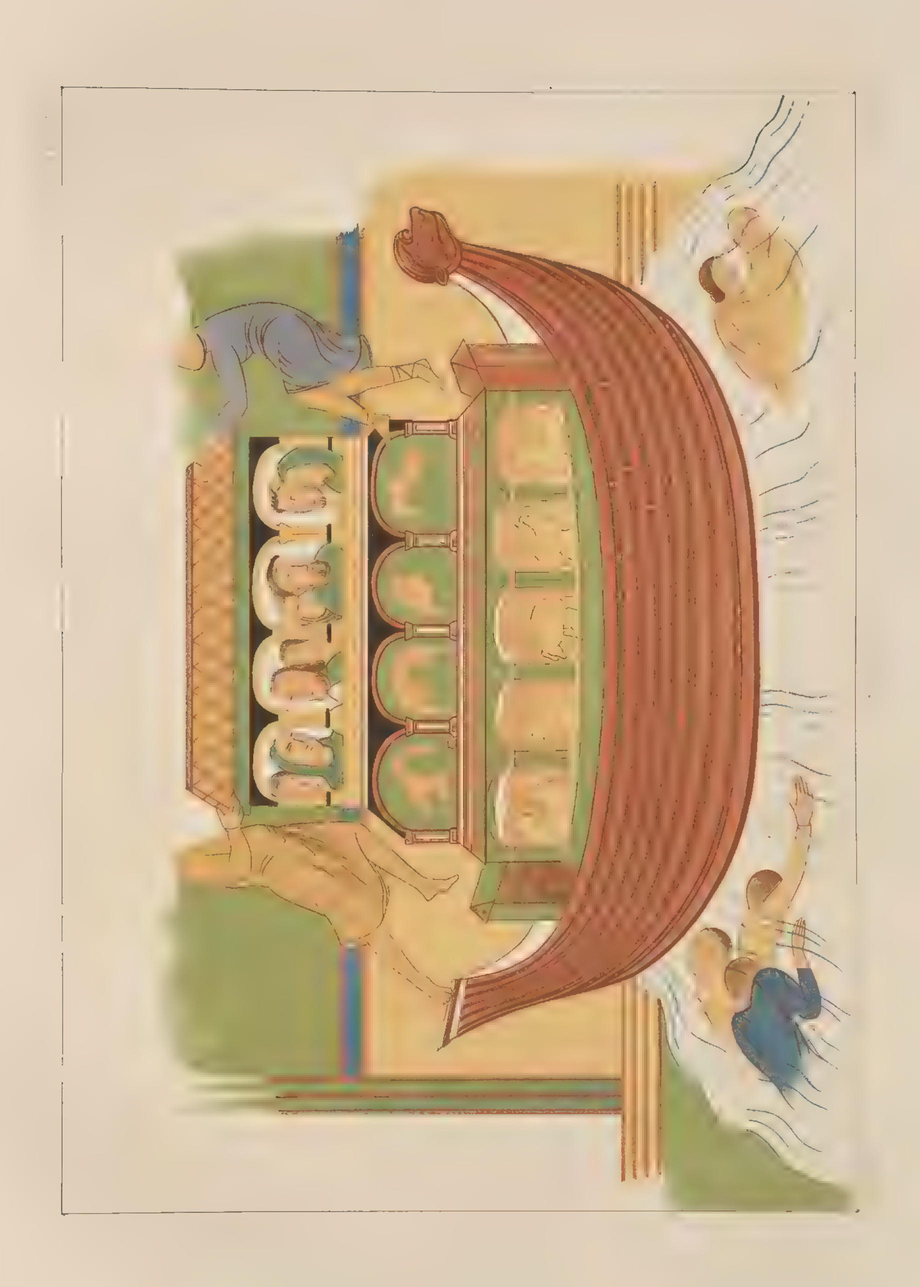

















































IOSEPH






LADICIVS
SAVINVS




LADICIVS
SAVINVS
CIPRIAN9
COMPOSITO SPONDEN ... DIS SACRI ... ENT




TORQVEREN SANTSANCTOS


TORMENTALABORANT


PATRESVENERANTUR











